



JAIDA S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2022

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 27/09/2023 sous la référence EN/EM/025/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMC	Association de microcrédit
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APP	Agence de Partenariat pour le Progrès
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
ATIL	Association ATIL micro-crédit
BAM	Bank Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne d'investissement
BOA	Bank Of Africa
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaire aux comptes
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CEC	Comité des établissements de crédit
CEN	Caisse d'Épargne Nationale
CGI	Code Général des Impôts
CMS	Centre Mohammed 6 de Soutien à la microfinance solidaire
CNCE	Conseil National de Crédit et de l'Épargne
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPC	Compte de Produits et Charges
DAT	Dépôts à terme
DH	Dirham
EUR	Euro
FNAM	Fédération Nationale des associations de miro crédit
IFC	International Finance Corporation (ou SFI : Société Financière Internationale)
IMF	Institution de microfinance
INMAA	Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise
KDH	Milliers de dirhams
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau

MBS	Micro Banking Software
MCC	Millennium Challenge Corporation
MDH	Millions de dirhams
MEF	Ministre de l'Economie et des Finances
MEUR	Millions de d'euros
Mrd DH	Milliards de dirhams
Mrd EUR	Milliards d'euros
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PAR180	Portefeuille à Risque à 180 jours
pbs	Points de base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
Pts	Points
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SA	Société Anonyme
SFDA	Société de Financement du Développement Agricole
SIDI	Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TEF	Tamwil El Fellah
TMP	Taux moyen pondéré
TND	Dinar Tunisien
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation
ZT	Zitouna Tamkeen

DEFINITIONS

Emprunts « Coopération italienne »	Prêts octroyés à JAIDA dans le cadre de la coopération entre le gouvernement italien et le gouvernement marocain.
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance.
Emetteur/La Société	JAIDA.
Millennium Challenge Corporation (MCC)	Créée par le Congrès américain, MCC est une agence gouvernementale américaine qui a pour mission de réduire la pauvreté à travers la croissance économique.
PARn ou PARn jours	<p>Portefeuille à risque à n jours est un indicateur de la qualité d'un portefeuille de crédit, mesurant la part des crédits en retard de paiement ; il est défini par la formule :</p> $\text{PAR } n = \frac{\text{Total de l'encours des prêts en retard de plus de } n \text{ jours}}{\text{Total de l'encours de l'ensemble des prêts}}$ <p>Précisons que l'on prend la totalité de l'encours du prêt en retard de paiement (et pas seulement la partie non payée du prêt).</p> <p>Ainsi PAR30 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 30 jours et PAR180 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 180 jours, etc.</p>
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus nette de la somme des montants remboursés par anticipation.
TMP de refinancement	Taux moyen pondéré auquel les fonds sont levés sur le marché bancaire ou financier.

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
I.3. L'ORGANISME CONSEIL.....	11
I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	12
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA	13
II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL.....	14
II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA	16
II.3. ENDETTEMENT	22
PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA	25
III.1. ASSEMBLEES GENERALES	26
III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION.....	26
III.3. ORGANES DE DIRECTION.....	31
III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA	33
PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA	34
IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA	35
IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA	37
IV.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS DE JAIDA	39
IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE.....	41
IV.5. ACTIVITE DE JAIDA.....	53
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	64
V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE	65
V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUES DE JAIDA	67
V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA.....	68
V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA.....	69
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE	74
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA	76
VI.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES.....	77
VI.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	79
VI.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2022.....	88
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS	109
PARTIE IX. Litiges et affaires contentieuses	111
PARTIE X. FACTEURS DE RISQUE	113

VIII.1. RISQUES STRATEGIQUES	114
VIII.2. RISQUE DE CREDIT ET DE CONCENTRATION.....	114
VIII.3. RISQUE DE MARCHE ET DU TAUX D'INTERET	115
VIII.4. RISQUE DE LIQUIDITE	116
VIII.5. RISQUE OPERATIONNEL	116
VIII.6. RISQUE DE SECURITE SI	116
VIII.7. RISQUES DE NON-CONFORMITE	117
VIII.8. RISQUE DE CHANGE	117
VIII.9. RISQUE DE CONCENTRATION DES PNB SUR LA MARGE D'INTERET	117
PARTIE XI. LISTE DES TABLEAUX	118
PARTIE XII. ANNEXES.....	121

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	JAIDA
Représentant légal	M. Mohamed Ali BENSOUDA
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	frej@jaida.ma (Secrétariat de la Direction Générale)

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

M. Mohamed Ali BENSOUDA, Président du Conseil d'Administration de la société JAIDA atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

M. Mohamed Ali BENSOUDA

Président du Conseil d'Administration

I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Coopers Audit	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton
Prénoms et noms	M. Abdellah Laghchaoui	Mme. Sakina Bensouda Korachi	M. Faïçal MEKOUAR
Fonction	Associé	Associée	Associé
Adresse	83 Avenue Hassan II Casablanca	Bd. Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3 ^{eme} étage, La Marina, Casablanca	7, Bd Driss Slaoui 20160 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 42 11 90	05 22 22 40 25	05 22 54 48 00
Numéro de fax	05 22 27 47 34	05 22 22 40 78	05 22 29 66 70
Adresse électronique	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	sbensouda@deloitte.com	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2020	2017
Date de renouvellement du mandat	-	2023	2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux de Jaida pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence relatif à l'exercice 2022 en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre des exercices clos le 31 Décembre 2020, le 31 Décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit

M. Abdellah Laghchaoui
Associé

Deloitte Audit

Mme. Sakina Bensouda Korachi
Associée

I.3. L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	Sofia MANSOURI
Fonction	Directrice Générale
Adresse	57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat
Numéro de téléphone	05 37 63 20 46/44
Numéro de fax	05 37 63 98 15
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Le présent document a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de JAIDA, à travers :

- Les commentaires et analyses du management de JAIDA notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées d'actionnaires de JAIDA pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les comptes sociaux de JAIDA pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports de gestion de JAIDA pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports et statistiques de l'APSF ainsi que le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports du CMS et de la FNAM
- Les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de JAIDA.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la société JAIDA hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Mme. SOFIA MANSOURI

Directrice Générale

I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	M. Iounousse AZAR
Fonction	Responsable Financier
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	iounousse@jaida.ma

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

JAIDA est une société anonyme à conseil d'administration opérant dans le secteur de la microfinance :

Dénomination sociale	JAIDA
Siège social	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Téléphone	05 37 56 97 00
Télécopie/Fax	05 37 71 63 17
Site internet	www.jaida.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	2007
Durée de vie	99 ans
Numéro de registre de commerce	67529 – Rabat
Exercice social	1er janvier au 31 décembre.
Objet social	<p>L'article 3 des statuts de JAIDA stipule que la société a pour objet d'effectuer toutes opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales marocaines opérant dans le secteur du micro-crédit, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous emprunts et tous engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et vente en bourse ou autrement, de prendre des participations dans toute société ou entreprise opérant dans le micro-crédit dont l'activité serait similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement des activités de la société et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à objet.</p> <p>Par ailleurs, en 2023 JAIDA est habilitée par Bank Al Maghrib à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à un an.</p>
Capital social au 30/06/2023	328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.
Textes législatifs et réglementaires applicables à JAIDA	<ul style="list-style-type: none">- De par sa forme juridique, JAIDA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.- De par son activité, JAIDA est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :<ul style="list-style-type: none">▪ La Loi n°18-97 du 5 février 1999 relative au micro-crédit, telle que modifiée et complétée par les lois n°58-03 du 21 avril 2004, n°04-07 du 30 novembre 2007 et n°41-12 du 28 novembre 2012 ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Loi n°103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ Les circulaires de Bank Al Maghrib ; ▪ Les décrets concernant les établissements de crédit et organismes assimilés. <p>De par son appel public à l'épargne à travers son émission de titres de dettes, JAIDA est soumise aux textes législatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, telle qu'elle a été modifiée et complétée ; ▪ La loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables modifiée et complétée ; ▪ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété; ▪ Les circulaires de l'AMMC.
Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Rabat
Régime fiscal	<p>JAIDA est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% et sera majoré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 37,75%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023 ; - 38,50%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2024 ; - 39,25%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 ; - 40%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026. <p>Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 10%, sauf les cas d'exonération prévus par le CGI.</p>

Source : JAIDA

II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA

II.2.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 juin 2023, le capital social de JAIDA s'établit à 328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune, entièrement libéré et de la même catégorie.

II.2.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

JAIDA, créée avec un capital social initial de 100 MDH, a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. Les augmentations de capital intervenues en 2007 et 2008 de 100 MDH chacune font toutes suite à la décision prise dans le cadre du pacte d'actionnaires initial pour porter le capital social de la Société à 300 MDH dans un délai de 5 ans à compter de sa date d'immatriculation en juin 2007.

L'historique de l'évolution du capital de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2022

Date	Evolution du capital	Capital initial (en DH)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en DH)	Prix d'émission (en DH)	Nombre d'actions final	Capital final (en DH)
2007	Création de JAIDA suite à la signature du pacte d'actionariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA (Capital initial de 100 MDH).	-	-	100	100	1 000 000	100 000 000
2007	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 200 MDH.	100 000 000	1 000 000	100	100	2 000 000	200 000 000
2008	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 300 MDH.	200 000 000	1 000 000	100	100	3 000 000	300 000 000
2013	Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW) pour le porter à 328 MDH.	300 000 000	280 279	100	110	3 280 279	328 027 900

Source : JAIDA

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 13 novembre 2007, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA de 100 MDH pour le porter à 200 MDH par l'émission d'un million d'actions nouvelles.

A fin 2008, une augmentation de capital par la création d'un million de nouvelles actions a été opérée suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA réunie le 12 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 07 décembre 2012, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA par apport en numéraire d'un montant de 30,8 MDH, prime d'émission incluse de 2,8 MDH. Ladite augmentation de capital a été réalisée en 2013 par l'émission de 280.279 actions nouvelles de 100 DH de nominal chacune au prix de 110 DH, soit une prime d'émission de 10 DH par action. Cette augmentation de capital s'inscrit dans la logique du renforcement des fonds propres de JAIDA pour lui permettre de développer son activité de financement des AMC.

II.2.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE JAIDA SUR LA PERIODE 2018-2022

L'évolution de l'actionnariat de JAIDA durant les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionnariat de JAIDA entre 2018 et 2022

Actionnaires	31/12/2018		31/12/2019	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Source : JAIDA

Actionnaires	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%	1	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Source : JAIDA

L'actionnariat de JAIDA est resté inchangé sur les 5 dernières années.

En 2010 Barid Al Maghrib est entré dans le tour de table de JAIDA à travers l'acquisition de 10% du capital de JAIDA détenu par la CDG.

Au 31 décembre 2022, le capital social de JAIDA est détenu en majorité par la CDG (32,0%) et KfW (31,4%). Les autres actionnaires sont la CDC (18,3%), Barid Al Maghrib (9,1%) et l'AFD (9,1%).

II.2.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 Juin 2023, les principaux actionnaires de JAIDA sont les suivants :

Actionnaires	30/06/2023	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%
Total	3 280 279	100,0%

Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

CDG est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en vertu du Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959. La CDG a constitué pour les Pouvoirs Publics un organisme de sécurisation et de fructification de l'épargne nationale via une gestion rigoureuse des dépôts. Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le Groupe CDG est aujourd'hui le premier investisseur institutionnel du Royaume et un acteur majeur de l'économie nationale dont l'ambition est de contribuer activement au développement économique et social du pays.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDG :

Dénomination sociale	Caisse de Dépôt et de Gestion
----------------------	-------------------------------

Activité	Institution financière
Siège social	Place Moulay El Hassan – B.P 408 – Rabat - Maroc
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2022	5 653 MDH
Résultat net part du Groupe au 31/12/2022	- 2 022 MDH
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	18 087 MDH
Actionnariat au 31/12/2022	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport d'activité 2022 – Caisse de dépôt et de Gestion

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) :

KfW est une institution allemande de droit public, créée en 1948, dont la vocation est de mettre en œuvre les missions d'intérêt public tel que le soutien aux PME et à la création d'entreprises, la mise à disposition de crédits d'investissement aux petites et aux moyennes entreprises ainsi que le financement de projet de création d'infrastructures et de logements, le financement de techniques permettant d'économiser l'énergie et le financement d'infrastructures communales. La KfW est également active dans les domaines du prêt d'étude, du financement de projets et des exportations ainsi que dans le domaine de l'aide au développement.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de KfW :

Dénomination sociale	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Activité	Institution financière
Siège social	Palmengartenstrasse 5-9 60325 Frankfurt Germany
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2022	1 183 MEUR
Résultat net consolidé du Groupe au 31/12/2022	1 365 MEUR
Capitaux propres consolidés Groupe au 31/12/2022	36,6 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2022	Etat Fédéral Allemand : 80,0 % ; Etats allemands : 20,0 %

Source : Rapport financier 2022 de KfW (disponible sur le site internet : www.kfw.de)

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Le groupe CDC constitue un groupe public français au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat français et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. La CDC est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au financement du logement social, au développement des entreprises et à la transition écologique et énergétique.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDC :

Dénomination sociale	Caisse des Dépôts et Consignations
Activité	Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays
Siège social	56 Rue de Lille – 75356 PARIS 07 SP – France
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2022	44,7 Mrd EUR
Résultat net part du Groupe au 31/12/2022	3,3 Mrd EUR
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	44 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2022	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport financier 2022 de CDC (disponible sur le site internet : www.caissedesdepots.fr)

Agence Française de Développement (AFD) :

AFD a la mission, confiée par les autorités nationales françaises, de contribuer au développement économique et social dans les géographies de son intervention, par le financement et l'accompagnement de projets et de programmes de développement, par la participation au débat, à la recherche et au dialogue avec les acteurs concernés en la matière. L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières d'AFD :

Dénomination sociale	Agence Française de développement
Activité	Institution financière
Siège social	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12 France
Résultat net du Groupe au 31/12/2022	456 MEUR
Bilan consolidé du Groupe au 31/12/2022	64 Mrd EUR
Fonds propres réglementaires du Groupe au 31/12/2022	9.3 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2022	Etat Français : 100,0 %

Source : Résultats Groupe AFD 2022 (disponible sur le site internet : www.afd.fr)

Barid Al Maghrib :

Barid Al Maghrib (Poste Maroc), établissement public créé en 1997, et régi initialement par la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le Dahir n° 1-97-162 du 7 août 1997, a été transformé en 2010 en société anonyme. Aujourd'hui, Barid Al Maghrib est une entreprise multi-services fournissant des prestations dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers. Véritable lien social, Barid Al Maghrib assure également un lien de proximité grâce à la forte capillarité de son réseau d'agences contribuant au désenclavement des régions les plus reculées du Maroc. Barid Al Maghrib ambitionne de se renforcer dans les services financiers, notamment par le biais de sa filiale Al Barid Bank, et s'engage à s'ériger en tant qu'acteur majeur de la bancarisation, et du low income banking.

Dénomination sociale	Barid Al Maghrib
Activité	Courrier, messagerie et services financiers
Siège social	Avenue Moulay Ismaïl – 10020 Rabat Maroc
Produit net bancaire consolidé (IFRS) au 31/12/2022	1 941 MDH
Résultat net part du Groupe au 31/12/2022	156 MDH
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	2 585 MDH
Actionnariat au 31/12/2022	Etat marocain : 100%

Source : Communication Financière au 31/12/2022 Barid Al Maghrib (disponible sur le site internet : www.poste.ma)

II.2.5. PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 18 décembre 2006, un pacte d'actionnaires a été signé entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA, et a été ultérieurement modifié et/ou complété par des avenants.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA.

Ledit pacte est sans limitation de durée, et s'impose aux parties signataires jusqu'à leur décision d'un commun accord de l'amender ou de le résilier. Ce pacte d'actionnaires régit notamment :

- ✓ Les organes de gouvernance de JAIDA et leur mode de fonctionnement prévoyant l'institution pour la durée de la Société d'un Comité Grands Risques, d'un Comité de Crédit, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'un Comité de Nominations et de Rémunérations ;

- ✓ La capitalisation et les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires notamment la sortie conjointe des actionnaires ayant adhéré au pacte d'actionnaire, dans le cas où une cession d'actions est initiée par CDG ou tout affilié à CDG ; et
- ✓ Le droit applicable ainsi que les modalités de gestion des conflits.

Différents avenants relatifs au pactes ont été faits :

Avenant 1 signé le 13 décembre 2007 :

Objet de l'avenant 1 :

- Permettre l'accord de financement avec le MCC en modifiant le contenu de l'information des actionnaires sur le développement du secteur du microcrédit.
- Constater la souscription des actionnaires à l'augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 100 000 000 DH à 200 000 000 DH.

Avenant 2 signé le 17 décembre 2009 :

Objet de l'avenant 2 :

- Constater une deuxième augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 200 000 000 DH à 300 000 000 DH.

Avenant 3 signé le 10 mars 2011 :

Objet de l'avenant 3 :

- Constater la cession par la CDG de 10% du capital de la société à Barid Al Maghrib
- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Avenant 4 signé le 10 décembre 2019 :

Objet de l'avenant 4 :

- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Mode de gouvernance (principales dispositions) :

La société JAIDA est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs au moins. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Pendant la durée du pacte d'actionnaires, le Conseil d'Administration sera toujours composé de deux membres représentant la CDG en sa qualité d'actionnaire de référence, un membre par actionnaire autre que CDG et deux membres en qualité d'administrateurs indépendants.

Le quorum requis pour les délibérations du Conseil d'Administration est celui requis par les statuts, sachant que la CDG doit être obligatoirement représentée par au moins un de ses deux représentants.

Le pacte d'actionnaires prévoit également, dans son article 3 relatif à la gestion de la société, les pouvoirs de la direction générale ainsi que les dispositions de nomination :

Le directeur général aura à sa charge la gestion de la Société. Il dispose des seuls pouvoirs de représentation et/ou de direction de la Société qui lui sont expressément attribués dans le procès-verbal du Conseil d'Administration l'ayant désigné.

Par ailleurs, le Directeur Général est investi des pouvoirs de placement et refinancement à l'exclusion des tâches relevant du Comité Grands Risques et du Conseil d'Administration ou de son Président.

Le Directeur Général ne peut engager la Société que dans la limite des sommes arrêtés au budget.

Hypothèses de sortie des actionnaires :

Selon les statuts de JAIDA, tout projet de cession d'actions de la société par l'un des actionnaires est subordonné au respect préalable d'un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

En outre, le pacte d'actionnaires prévoit notamment les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires à travers différentes modalités notamment par le droit de cession conjointe proportionnelle tenant compte un ensemble de conditions.

II.2.6. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les organes sociaux de JAIDA.

II.2.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Les actions de JAIDA détenues par les cinq actionnaires CDG, KfW, CDC, Barid Al Maghrib et AFD ne font pas l'objet d'un nantissement.

II.2.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.2.10. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Les actions de l'émetteur ne font pas l'objet de cotation sur le marché boursier marocain.

II.2.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions statutaires :

Selon l'article 33 des statuts de JAIDA, le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi précitée, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Selon l'article 34 des statuts de JAIDA, les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Depuis sa création et à ce jour, JAIDA n'a jamais distribué de dividendes à ces actionnaires, ces derniers favorisant le renforcement des fonds propres de la Société et son développement dans le cadre de sa mission pour le soutien du secteur du micro-crédit.

II.3. ENDETTEMENT

III.3.1. DETTE PRIVEE DE JAIDA

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de ses ressources de financement, JAIDA a émis le 29 novembre 2021 des obligations ordinaires de maturité 6 ans pour un montant global de 200 MDH dans le cadre d'un placement privé suite à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 06 octobre 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission obligataire sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021

Instrument	Obligataire
Tranche	Fixe non cotée
Montant	200 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Fixe : 2,79 %
Prime de risque	85 points de base
Maturité	6 ans
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire
Date de jouissance	29/11/2021
Date d'échéance finale	29/11/2027
Encours au 31/12/2022	167 000 000

Source : JAIDA

- En 2023 BAM donne nouvel agrément à JAIDA pour recevoir du public des fonds supérieurs à 1an, dans le cadre de l'émission des bons de sociétés de financement (BSF).
- Le Conseil des ministres espagnol, lors de sa réunion du 11 octobre 2022, a autorisé l'octroi d'un prêt à JAIDA pour un montant maximal de 20 Millions d'Euros. Cette ligne de financement sera servie à travers le Fonds de Promotion du Développement (FONPRODE), un fonds espagnol créé pour accorder des lignes de crédit ou autres services financiers directement aux petites et moyennes entreprises et aux institutions de microfinance, ou indirectement par le financement des institutions financières intermédiaires et spécialisées dans le refinancement du secteur du microcrédit. Le fonds est géré par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). L'objectif au Maroc est d'accroître et d'approfondir l'offre financière destinée aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi qu'à la population financièrement défavorisée et mal desservie, par l'intermédiaire de JAIDA. Conformément à la réglementation qui régit le fonds espagnol, les contrats de prêts et le refinancement de l'activité de JAIDA seront opérationnels en 2023.

III.3.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE JAIDA

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de JAIDA sur la période 2020 – 2022 se présentent comme suit :

Tableau 4 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2020 – 2022

En KDH	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	308 689	-	-100%	200 613	NA
Dont. Dettes seniors	50 000	-	-100%	150 000	NA
Dont. Crédits spot	255 000	-	-100%	50 000	NA

Source : JAIDA

A fin décembre 2022, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 200,6 MDH.

JAIDA a sécurisé son besoin en refinancement du deuxième semestre 2022 à travers la mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales : une ligne court terme de 150 MDH sur 24 mois et un crédit spot de 50 MDH de 3 mois.

L'encours de 308,7 MDH qui figure au 31/12/2020 est constitué essentiellement des crédits spot d'une maturité moyenne de huit mois qui ont été totalement remboursés. Les dettes seniors restantes, d'une maturité de 24 mois et dont le montant s'élève à 50 MDH, ont été également remboursés au terme de l'exercice 2021.

Conventions auprès des organismes internationaux

Le Conseil des ministres espagnol, lors de sa réunion du 11 octobre 2022, a autorisé l'octroi d'un prêt à JAIDA pour un montant maximal de 20 Millions d'Euros. Cette ligne de financement sera servie à travers le Fonds de Promotion du Développement (FONPRODE), un fonds espagnol créé pour accorder des lignes de crédit ou autres services financiers directement aux petites et moyennes entreprises et aux institutions de microfinance, ou indirectement par le financement des institutions financières intermédiaires et spécialisées dans le refinancement du secteur du microcrédit.

Dettes subordonnées

En 2021, le financement bancaire a été remplacé par le financement à travers le marché des capitaux à travers l'émission des dettes subordonnées d'où l'absence des dettes envers les établissements de crédit et assimilés observée en 2021.

Le financement à travers le marché des capitaux à travers l'émission de dettes subordonnées.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes de 2022 :

A la date du 30 juin 2023, aucun crédit bancaire n'a été contracté par JAIDA.

Covenants auxquels JAIDA est assujettie en vertu de ses dettes :

Néant.

III.3.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'évolution des engagements hors bilan de JAIDA sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Tableau 5 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2020 – 2022

En KDH	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements donnés	51 000	250 000	>100%	-	-100,0%
Engagements reçus	307 378	105 165	-65,8%	105 631	0,4%

Source : JAIDA

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (AMC).

Les engagements reçus correspondent pour leur part :

- ✓ Aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés et ;
- ✓ Aux engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

Revue analytique 2020 – 2021 :

Au terme de l'exercice 2021, les engagements donnés par JAIDA s'élèvent à 250 MDH contre 51 MDH en 2020, en hausse de plus de 100% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 105 MDH contre 307 MDH en 2020, en baisse de 65,8% sur la période. Cette baisse s'explique par le déblocage d'une dette subordonnée d'un montant de 198 MDH reçu de la part du Ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre du programme Millennium Challenge Corporation « MCC ».

Revue analytique 2021 –2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les engagements donnés par JAIDA sont nuls contre 250 MDH en 2021, en baisse significative de 100,0% sur la période principalement justifiée par la baisse au niveau des « Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés ». Par ailleurs, les engagements reçus restent stables à 106 MDH.

Notation :

L'émetteur ne fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA

III.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement :

Mode de convocation :

Selon l'article 25 des statuts de JAIDA, les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Rabat statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ou encore de tout intéressé en cas d'urgence.

Conditions d'admission :

Selon l'article 26 des statuts de JAIDA, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits au registre des actions nominatives à son nom depuis cinq jours calendaires au moins avant la date de la réunion.

Quorum et Majorité :

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à prendre les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote (chaque action donne droit à une voix). Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. L'AGO statue à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts, ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers sur première convocation, et le tiers sur deuxième convocation, des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION

III.2.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JAIDA est une société anonyme à Conseil d'Administration composé, conformément à l'article 15 des statuts de JAIDA, de huit (08) membres au moins, nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Selon l'article 15 des statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années, et selon l'article 16 chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Selon l'article 17 des statuts, le conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un président.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA. La durée du mandat du président du Conseil est égale à celle de son mandat de membre du Conseil, et il est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le président du Conseil est rééligible.

Les stipulations des statuts présentées sont à compléter par les dispositions de l'article 3 du pacte d'actionnaire.

III.2.2. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de JAIDA, au 30 juin 2023, est la suivante :

Tableau 6 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA

Membre	Qualité	Date de 1 ^{ère} nomination / Cooptation	Fin du mandat	Fonction
M. Mohamed Ali BENSOUDA	Administrateur – Président du conseil d'administration	18/05/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur de La Branche Prévoyance De la CDG
Agence Française de Développement (AFD), représentée par M. Bruno VINDEL	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Chargé de mission auprès de l'Agence de Rabat de l'AFD
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par M. Mohammed Amine FILALI	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur du Pôle Gestion de l'Épargne au sein de la CDG
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW)	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), représentée par M. Mohamed Ali MZALI	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Conseiller Méditerranée – Afrique au sein de la CDC
Barid Al Maghrib, représentée par M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Administrateur	10/03/2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur Général et membre du Directoire chez Al Barid Bank
M. Michel GONNET	Administrateur indépendant	15/12/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023	Administrateur de plusieurs sociétés
M. Laidi EL WARDI	Administrateur indépendant	29/07/2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023	Administrateur de plusieurs sociétés

Source : JAIDA

Le Conseil d'Administration de JAIDA est composé de 8 administrateurs dont 2 administrateurs indépendants.

Présentation des membres du conseil d'administration :

M. Mohamed Ali BENSOUDA, Président du Conseil d'Administration :

Mohamed Ali BENSOUDA est Ingénieur d'État, diplômé de l'École Nationale de l'Industrie Minérale et titulaire d'un MBA de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Il est :

- ✓ Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR ;
- ✓ Membre du Comité Exécutif du Groupe CDG ;
- ✓ Administrateur de plusieurs sociétés au sein et en dehors du Groupe CDG :
 - Prev Invest (Président Directeur Général), JAIDA (Président), SCR, TMPA, Fonds InfraMaroc, UIR, CFG Bank, Schwitter Jdid (Président), OPCI Avenir Patrimoine Sécurité, Madaef Golfs, Fondations CDG et Ahly, Centre Mohammed VI pour la Microfinance.

Auparavant et après un passage de près de 3 ans dans une grande banque de la place en tant que chef de projets, il rejoint le Groupe CDG en décembre 1998 où il a occupé plusieurs postes de responsabilités parmi lesquels :

- ✓ Administrateur Directeur Général de Finéa ;
- ✓ Directeur du Pôle Gestion de l'Épargne ;
- ✓ Directeur Délégué de CDG Capital en charge de pôle asset management, services bancaires et financiers et banque privée, membre de son comité exécutif et administrateur de ses filiales.

M. Mhamed EL MOUSSAOUI, Administrateur, représentant de Poste Maroc (Barid Al Maghrib) :

Ingénieur d'Etat de l'École Hassania des Travaux Publics, Monsieur El Moussaoui est depuis 2020 Directeur Général et membre du Directoire chez Al Barid Bank. Il a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilités chez AttijariWafa Bank et Crédit du Maroc avant de rejoindre Barid Al Maghrib en 2008 en tant que Directeur des services financiers. Monsieur EL MOUSSAOUI a des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés :

- ✓ Al Barid Bank (Directeur Général et membre du Directoire) ;
- ✓ Barid Cash (Administrateur) ;

- ✓ SOFAC (Administrateur et Président du Comité des Risques) ;
- ✓ SOFAC Structured Finance (Administrateur) ;
- ✓ Union Postale Universelle (Président du groupe de développement de l'inclusion financière et du développement des services postaux de paiement PosTransfer) ;
- ✓ Groupement paiement mobile Maroc (Administrateur et Président du Comité Arbitrage et Conciliation).

M. Bruno VINDEL, Administrateur, représentant de l'Agence Française de Développement (AFD) :

Ingénieur diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'Ecole Nationale du Génie Rural Eaux et Forêts de Paris, Monsieur VINDEL est chargé de mission (secteur financier) auprès de l'Agence de Rabat de l'AFD, organisation dans laquelle il évolue depuis 2008. Monsieur VINDEL a notamment occupé les fonctions d'économiste et de chargé de mission sur les politiques alimentaires. Il a par ailleurs été Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris sur le processus de négociation communautaire, de 1990 à 2021. Il n'exerce aucun autre mandat d'administrateur.

M. Mohammed Amine FILALI, Administrateur, représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

Monsieur FILALI est titulaire d'un MBA de l'Ecole Supérieure des Affaires de Lille. Après 3 années au sein de la Direction de la Supervision Bancaire de Bank Al-Maghrib, où il a participé à la mise en place du cadre réglementaire Bâle II, Monsieur FILALI a intégré le Groupe CDG en 2007 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité dont le Directeur du Pôle Risk Management au sein de CDG Corporate et durant ce passage il a piloté la mise en place du nouveau cadre prudentiel du groupe CDG. Il occupe actuellement la fonction de Directeur du Pôle Gestion de l'Épargne, en charge de la gestion des fonds de l'épargne, des dépôts réglementés et des consignations au sein de la CDG. Il est administrateur au sein du Fonds Damane Notaire, du Fonds de Garantie des Accidents de Circulation et du Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation.

M. Mohamed Ali MZALI, Administrateur, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Titulaire d'un Master en finance de marché et gestion des risques à Tours, Monsieur MZALI a intégré la Caisse des Dépôts en 2010 et évolue actuellement en tant que conseiller Méditerranée – Afrique au sein de la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes. Il est par ailleurs représentant permanent de la Caisse des Dépôts dans les sociétés suivantes :

- ✓ Société de gestion du parc industriel de Bouskoura (membre du conseil de surveillance) ;
- ✓ Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) (membre du conseil de surveillance).

M. Michel GONNET, Administrateur indépendant :

Monsieur GONNET est diplômé de l'ENA et a débuté sa carrière au ministère des Finances en Créée notamment à la Direction des Relations Economiques Extérieures comme conseiller commercial en Corée du sud, et chef de bureau. Il a ensuite été conseiller technique du Ministre de l'Economie et des Finances, Edmond Alphandéry et du Ministre du Budget, Nicolas Sarkozy, en charge de l'organisation générale du ministère de 1993 à 1995. Il a été nommé Directeur de la Comptabilité Publique en 1995.

En 1998, il rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations comme Secrétaire Général puis Directeur Général Adjoint en charge des missions publiques et Président de C3D en charge des filiales non financières (immobilier, transports, tourisme, ingénierie...) En 2004, il est nommé Directeur Général du Crédit Foncier de Créée (Groupe Caisses d'Épargne) et occupe les fonctions de Directeur de la Banque du Développement Régional à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (PME, collectivités locales, économie sociale) et de Président du Directoire de la

Financière Océor en charge de l'international. Il occupe actuellement plusieurs mandats d'administrateur de sociétés et fonctions opérationnelles :

- ✓ Auto Guadeloupe Investissement S.A. (Président et membre du Conseil de Surveillance) ;
- ✓ Lloret et compagnie (Président et membre du Conseil de Surveillance) ;
- ✓ GB2A Finance (Président mandataire social) ;
- ✓ Associé de PRISCUS (fusion-acquisition) ;
- ✓ Imprimerie Nationale (Administrateur Indépendant et Président du Comité RSE).

M. Laidi EL WARDI, Administrateur indépendant :

Monsieur EL WARDI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (option : analyse numérique et modélisation mathématique) et titulaire de plusieurs certificats professionnels.

Après un premier parcours en tant que consultant et expert en modélisation mathématique dans des industries de pointe en France, il rentre au Maroc pour accompagner le premier programme d'informatisation de la Direction Générale des Impôts.

Il rejoint ensuite, le Groupe Banque Populaire, au sein duquel il a occupé plusieurs postes de responsabilités où il a initié et mené plusieurs transformations d'envergure visant à renforcer davantage le positionnement des Banques Populaires sur leurs marchés traditionnels et à donner une autre dimension à leurs activités commerciales.

Entre 2012 et 2015, Monsieur EL WARDI a participé activement à la restructuration du mode de fonctionnement des Banques Atlantiques (réseau bancaire subsaharien acquis par le groupe Banque populaire) et au développement des activités de « Retail Banking » au sein de ce réseau. Ainsi que la supervision des travaux de création et de lancement d'une filiale bancaire dédiée aux activités de finance participative.

De juin 2019 à février 2021, Monsieur EL WARDI a supervisé en tant que Conseiller du Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire, le déploiement de la stratégie et du programme de restructuration des activités de paiements et de « mobile payment », pour renforcer davantage la position du groupe dans l'inclusion financière et le « retail banking » de masse.

Monsieur EL WARDI a différents mandats dans différentes sociétés :

- Membre du Conseil d'Administration de Maroc Assistance International et Président du Comité des Risques
- Membre du Conseil d'Administration de Banque Chaabi du Maroc France et Président du Comité des Risques
- Membre du Conseil d'Administration de Vivalis Salaf et membre du Comité des Risques
- Membre du Conseil d'Administration de Bank Al yousr, banque participative du Groupe BCP
- Membre du Conseil d'Administration de Maroc Traitement de Transactions (M2T)
- Président du CA de Multi-Risques International France
- Membre du CA de BCP Middle East Abu Dhabi
- Membre du CA de Wizall Money Sénégal

Kreditanstalt fuer Wiederufbau (KfW) :

A date d'aujourd'hui aucun représentant n'a été nommé de la part de la KfW.

Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, exception faite des membres indépendants.

En 2022, le montant global de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, s'est élevé à 100 KDH.

Tableau 7: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2020– 2022

En KDH	2020	2021	2022
Rémunération brute	80	110	100

Source : JAIDA

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration :

Au 30 juin 2023, aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration de JAIDA.

Politique relative à la parité Homme/Femme dans la composition du conseil d'administration :

Durant les trois derniers exercices, aucune femme n'a siégé au conseil d'administration de JAIDA.

III.2.3. CRITERES ADOPTES EN MATIERE D'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

La qualité du membre indépendant du conseil de surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ✓ Ne peut avoir exercé, durant une période de deux années précédant sa nomination, un mandat ou fonction d'administrateur, délégué à la gestion journalière ou de cadre auprès de la Société, ni auprès d'une société contrôlée ou contrôlant celle-ci au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Cette disposition n'est pas applicable au renouvellement du mandat d'administrateur indépendant ;
- ✓ Ne peut avoir, ni au sein de la Société, ni au sein d'une société contrôlée ou contrôlant celle-ci au sens de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, ni conjoint, ni parents, ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat d'administrateur, d'administrateur délégué ou de cadre ou ayant un intérêt financier ;
- ✓ Ne peut détenir aucune action ;
- ✓ N'entretient aucune relation avec une personne morale qui est de nature à mettre en cause son indépendance ;
- ✓ Ne peut être salarié ou membre de l'organe de direction de la Société, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne peut être membre de l'organe de direction d'une entreprise dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat au sein de l'organe d'administration ou dans laquelle un membre de l'organe de direction de la Société, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ✓ Ne peut être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatif de la Société ou de son groupe, y compris pour des services de conseil et de maîtrise d'ouvrages, ou pour lequel l'établissement ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ✓ Ne peut avoir été un des commissaires aux comptes de la Société au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne peut être membre de l'organe d'administration de la Société au cours des douze dernières années ;
- ✓ Ne peut exercer, directement ou indirectement, à titre salarié ou non, toutes activités similaires ou concurrentes de celles exercées par la Société ;
- ✓ Ne peut être directement ou indirectement au service d'une entreprise concurrente de la Société sur le territoire marocain.

III.2.4. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de JAIDA a institué en son sein des comités spécialisés chargés d'examiner des questions spécifiques et d'émettre des recommandations. JAIDA est dotée de trois comités spécialisés suivants:

Tableau 8: Comités spécialisés de JAIDA

Comités	Composition	Missions	Fréquence de réunion	Date de mise en place
Comité Grands Risques	Président : M. Mohammed Amine FILALI Membre : M. Bruno VINDEL	<ul style="list-style-type: none"> Ce comité est une instance de décision en matière de financement des grands risques et qui est chargée de l'étude des dossiers de crédit supérieurs à 10 MDH par contrepartie par an ainsi que de l'ensemble de leurs modalités financières ; Le cas échéant analyse du portefeuille en cours et décisions des mesures à prendre en cas de défaut de paiement d'un des débiteurs de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon la demande d'octroi pour les dossiers dépassant 10 MDH. En 2022, le comité Grands Risques s'est réuni 1 fois avec un taux de présence des administrateurs de 100%. 	2007
Comité d'Audit et des Risques	Président : M. Michel GONNET Membre : M. Mohamed Ali MZALI Membre : M. Mohammed Amine FILALI	<ul style="list-style-type: none"> Ce comité est chargé d'assister le conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne et de l'accompagner en matière de stratégie de gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; Veiller à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement (pertinence et cohérence des normes comptables). 	<ul style="list-style-type: none"> Minimum 2 fois par an En 2022, le comité d'Audit et des risques s'est réuni 4 fois avec un taux de présence des administrateurs de 92%. 	2007
Comité de Nomination et de Rémunération	Président : M. Mhamed EL MOUSSAOUI Membre : M. Mohamed Ali BENSOUDA Membre : KFW	<ul style="list-style-type: none"> Ce comité est chargé de conseiller et d'assister le conseil d'administration dans le processus de nomination des mandataires sociaux ainsi que de préparer la politique générale de nomination et de rémunération ; Le comité examine les propositions de cooptation ou de nomination des administrateurs indépendants et donne un avis sur la proposition de nomination ou de révocation des administrateurs indépendants et du Directeur général et proposer leur rémunération ; S'assurer de l'intégrité de l'organisation du processus de nomination et de réélection et la conformité du système de rémunération avec la stratégie à long terme des risques, les performances et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuelle En 2022, le comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni 1 fois avec un taux de présence des administrateurs de 66%. 	Mars 2011
Comité de crédit	Président : Mme Meriam MECHAHOURI Membre : Ahmed LASRI Membre : Azar IOUNOUSSE Membre : Mme Safae AIT SI ABBOU Membre : M. Souliman BOUAZROU	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'une instance de décision interne qui est chargée de l'étude des dossiers de crédit inférieurs ou égaux à 10 MDH par contrepartie par an ainsi que de l'ensemble de leurs modalités financières. 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	Mai 2015

Source : JAIDA

III.3. ORGANES DE DIRECTION

Le Comité de Management est l'instance de suivi de l'ensemble des activités et projets de JAIDA. Il est présidé par la Directrice Générale et se tient une fois par semaine. Au 30/06/2023 la composition du comité de Management de Jaida se présente comme suit :

Tableau 9:Composition du Comité de Management de JAIDA

Personnes	Poste	Date d'entrée en fonction
Mme Meriam MECHAHOURI	Directrice Générale	01/07/2020
Mme Sanae SOUITAT	Responsable des Affaires Administratives	01/10/2007
Mme Safae AIT SI ABBOU	Responsable Risk Management	06/02/2020
M. Ahmed LAASRI	Responsable Investissement	01/11/2010
M. Souliman BOUAZROU	Responsable Comptabilité et Fiscalité	18/05/2017
M. Azar IOUNOUSSE	Responsable Financier	02/11/ 2015

Source : JAIDA

Principaux dirigeants :

Mme. Meriam MECHAHOURI, Directrice Générale :

Madame MECHAHOURI est diplômée de l'ICN Business School de Nancy (option : Finances – Audit) et titulaire d'un certificat des Administrateurs des sociétés de l'IMA (2020).

Forte de 20 années d'expérience dont 18 ans dans le secteur financier et bancaire, Madame MECHAHOURI a bâti sa carrière sur une solide expertise fonctionnelle dans les domaines de la Finance, du Risk Management et de la Gestion de projets stratégiques.

Après une expérience créée en France en audit, conseil et analyse normative, Mme MECHAHOURI a rejoint le Groupe CDG en 2009 où elle a continué à gérer des équipes pluridisciplinaires et mener des projets d'envergure avec succès.

Entre janvier 2011 et novembre 2017, Mme MECHAHOURI a occupé le poste de Directrice des fonds institutionnels où elle a géré des fonds en dépôts totalisant 75 milliards de dirhams et des fonds sous mandat de 15 milliards de dirhams.

De 2017 à juin 2020, Mme MECHAHOURI a occupé le poste de Directrice des risques opérationnels et conformité où elle a piloté la mise en place du dispositif de gestion des risques au sein du groupe CDG et la gestion de la Fonction Conformité.

Mme. MECHAHOURI a été nommée Directrice Générale de JAIDA depuis le 1^{er} juillet 2020.

Mme. MECHAHOURI siège dans les conseils d'administration du CIH, Finéa, Fipar Holding, Medz et la Société de Gestion de la Loterie Nationale (SGLN).

Depuis juillet 2021, Mme. MECHAHOURI cumule le poste de Directrice du Pôle Risk Management du Groupe CDG et Directrice Générale de JAIDA.

Rémunération attribuée à la direction de JAIDA :

JAIDA a mis en place pour la direction générale une structure de rémunération basée sur une rémunération fixe et une rémunération variable. La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis par le Comité de Nomination et de Rémunération. Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

La rémunération annuelle de la direction générale s'élève à 209 KDH en 2022.

Tableau 10: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA

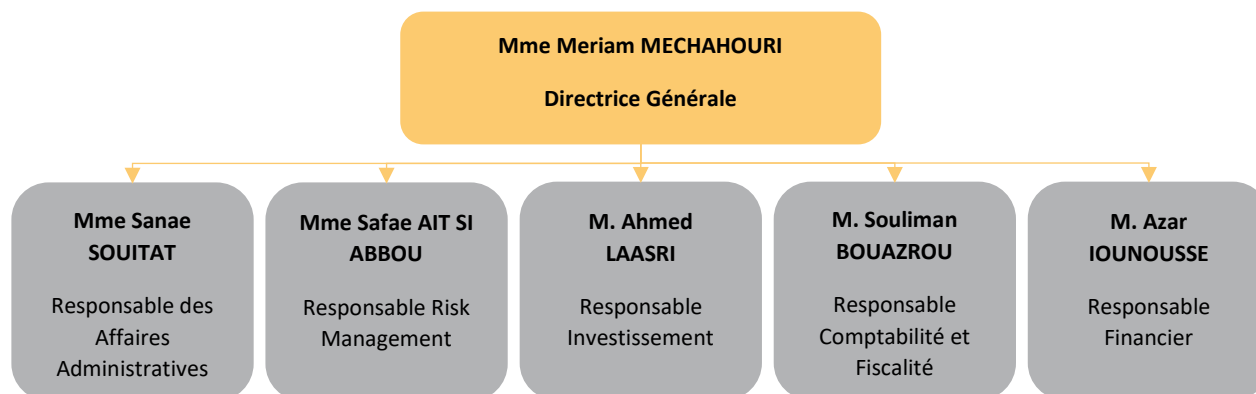
En KDH	2020	2021	2022
Rémunération	562	03	209

Source : JAIDA

JAIDA ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel.

III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA

Au 30/06/2023 L'organigramme fonctionnel de JAIDA se présente comme suit :



Source : JAIDA

JAIDA est structurée en cinq entités dont les attributions sont décrites ci-après :

- Entité Portefeuille et Investissements qui gère les relations avec les AMC, la gestion des investissements, le suivi des financements en cours, le conseil en financement et assure la veille sectorielle et le suivi de la performance sociale ;
- Entité Risk Management qui assure le contrôle et la gestion des risques (prévention des risques, renforcement de la culture du risque), la gestion des engagements et le contrôle interne ;

Entité Finances & Comptabilité qui gère et optimise les opérations de refinancement et de trésorerie, gère la tarification, le décaissement des investissements, le reporting et la planification ainsi que le suivi des recouvrements ;

Entité Partenariat et Assistance Technique qui a pour mission l'identification, la concrétisation et la gestion des partenariats, la gestion des projets d'Assistance technique, la réalisation des études sectorielles ainsi que la communication institutionnelle ;

- Entité Support et Logistique qui est en charge des Achats, de la gestion des organes de gouvernance, de la Communication interne et externe, des Ressources Humaines et de l'administration de la fonction support.

PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA

IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA

Créée en 2007 avec la volonté de grandes institutions de soutenir efficacement et durablement le secteur de la microfinance, la société JAIDA a pour mission de mobiliser les ressources, apporter les moyens et accompagner les programmes destinés à accroître les opportunités de développement économique au Maroc au profit des activités génératrices de revenu.

JAIDA traduit ainsi l'engagement de contribuer à la structuration du secteur de la microfinance grâce au soutien de la CDG, fondateur et actionnaire de référence, et de développer des synergies entre les institutionnels grâce à l'appui des autres actionnaires fondateurs, la KfW, la CDC, l'AFD et Barid Al Maghrib,

JAIDA est devenue un partenaire de référence pour les institutions de microfinance, drainant de nouveaux capitaux privés vers le secteur du microcrédit, améliorant la coordination des bailleurs de fonds et renforçant le partenariat public privé.

2003 – 2004	Lancement des études de faisabilité pour la création d'un fonds d'investissement de microfinance par la KfW, la FNAM et la CDG avec l'appui du ministère des Finances.
2005	Signature d'un accord de Co-investissement intégrant le projet de fonds d'investissement de microfinance par la CDG et la Caisse des dépôts et consignations française.
2006	Signature du pacte d'actionariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA.
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib en tant que société de financement spécialisée dans le financement des AMC, et démarrage de l'activité du fonds JAIDA ; ▪ Désignation des membres des comités de gouvernance ; ▪ Signature des premières conventions de prêt avec AL KARAMA et INMAA pour un montant total de 11 MDH ; ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 200 MDH.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de garantie avec IFC pour un montant de 170 MDH, en couverture de crédits octroyés à JAIDA par un consortium de banques marocaines ; ▪ Signature d'une convention de prêt avec la BMCE et la BCP, l'accord porte sur un financement de 100 MDH de chaque banque ; ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 300 MDH.
2009	L'Agence de Partenariat pour le Progrès (créée par la loi n° 35-07 en 2008 en tant qu'établissement public pour la mise en œuvre du programme objet de l'accord « Millenium Challenge Compact ») accorde à JAIDA un prêt subordonné pour un montant de 25 millions de dollars.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement du tour de table avec l'entrée du Groupe Barid Al Maghrib dans le capital de JAIDA (suite à la cession par CDG en faveur de Barid Al Maghrib de 10% du capital de JAIDA) ; ▪ Signature d'une convention de prêt entre le Ministère de l'Economie et des Finances et JAIDA portant sur un montant de 6 millions d'euros destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. <p>La signature de cette convention a été mobilisée dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Italienne (conformément au Protocole d'accord relatif à « Assistance Technique et financière au profit de cinq AMC » et à l'avenant au mémorandum d'entente relatif à la ligne de crédit pour le soutien du secteur privé, signés par les deux gouvernements) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des relations avec le groupe CAM par la signature avec SFDA et ARDI de contrats de prêts senior et subordonné pour une enveloppe globale de 300 MDH.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW) pour le porter à 328 MDH ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention de l'autorisation Bank Al Maghrib pour le financement de la société de financement pour le développement agricole « SFDA¹ » ; ▪ Signature de l'avenant N° 1 à l'accord de prêt du 31 mars 2009 entre l'APP et JAIDA permettant d'augmenter le montant initial de l'engagement ; ▪ Validation de la nouvelle stratégie de JAIDA.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de prêt entre SILATECH² et JAIDA pour un montant de 1 million de dollars pour développer les produits de microcrédit destinés aux jeunes ; ▪ Développement de la plateforme technologique JAIDA.
2015	Première levée obligataire de JAIDA par placement privée.
2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création juridique de la filiale MBS (spécialisée en SI). ▪ Prise de participation minoritaire dans l'acteur de la microfinance participative tunisien Zitouna Tamkeen, à hauteur de 5% du capital social de celui-ci ; ▪ Nouvelle émission obligataire par appel public à l'épargne de 300 MDH.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de contrat de prêts séniors avec 3 AMC pour un montant total de 214 MDH ; ▪ Signature de contrat de prêts thématiques pour un montant de 5 MDH.
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclenchement et déclinaison du Plan de Continuité d'Activité en mars 2020 suite à la déclaration de l'état d'urgence par les autorités du Royaume afin d'assurer la continuité des activités de JAIDA et la sécurité de ses collaborateurs ; ▪ Signature de 7 nouvelles conventions d'ouverture de crédit avec 5 AMC pour un montant global de 480 MDH ; ▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ; ▪ Validation de la nouvelle feuille de route de JAIDA déclinée de la stratégie arrêtée par le CA et qui intègre le lancement des nouveaux fonds thématiques et fonds régionaux en partenariat avec les écosystèmes ; ▪ Signature d'une convention de prêt avec la Banque Européenne d'investissement (BEI) destinée au financement des institutions de microfinance pour un montant de près de 10 millions d'euros.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) ; ▪ Encaissement des fonds de la ligne subordonnée du Millennium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF ; ▪ Nouvelle émission obligataire privée de 200 MDH sur une maturité de 6 ans amortissable.
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'agrément de JAIDA auprès de la BAM pour obtenir l'approbation d'émettre des bons de sociétés de financement (BSF). ▪ Approbation du dossier de financement de JAIDA par les comités de gouvernance de l'Agence de Coopération Espagnole (AECID) pour un financement de 20 Millions Euros sur 4ans. ▪ Acceptation par l'AECID d'une demande de mise en place d'une ligne d'assistance technique en faveur de JAIDA, pour un budget de 1 million d'Euro, en vue de soutenir le développement de son portefeuille et la création de nouveaux produits avec ses AMC clientes. ▪ Sortie de JAIDA de l'actionariat de ZT ainsi que son départ du Conseil d'Administration suite à sa dilution due à l'absorption totale des pertes et à l'annulation totale des actions initiales. ▪ Mise en place d'un fonds de garantie par Tamwilcom au profit des bailleurs de fonds locaux y compris JAIDA. Le fonds de garantie couvre les nouvelles lignes de financement ainsi que les programmes de restructuration des créances accordées aux petites et moyennes AMC en difficulté.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BAM donne un nouvel agrément à JAIDA pour recevoir du public des fonds supérieurs à 1an, dans le cadre de l'émission des bons de sociétés de financement (BSF).

fd

² SILATECH est une organisation sociale régionale (région Moyen Orient et Afrique du Nord) qui œuvre pour la création d'emplois et pour l'expansion des opportunités économiques pour les jeunes des pays Arabes ; elle favorise la création d'emplois à grande échelle, l'esprit d'entreprise, l'accès au capital et les marchés, ainsi que la participation et l'engagement des jeunes dans le développement économique et social.

IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA

Au 30 juin 2023, le capital social de JAIDA est détenu par la CDG à hauteur de 32,0%.

IV.2.1. PRESENTATION DU GROUPE CDG

La Caisse de Dépôt et Gestion (CDG) est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'établissement a pour vocation de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne institutionnelle requérant (de par leur nature ou leur origine) une protection spéciale, et cherche à ainsi la convertir en investissements à long terme.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Épargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure également la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Les statuts et les missions de la CDG en font le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés, contribuant notamment à la dynamisation et au développement des marchés financiers au Maroc.

Le développement des ressources de la CDG depuis sa création s'est accompagné d'un élargissement de ses missions ainsi que d'une modernisation continue tant de ses modes de fonctionnement que de son organisation.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne réglementée collectée, tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

IV.2.2. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL SUR LA CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : <ul style="list-style-type: none"> • D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ; • De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ; • De gérer les caisses ou services spéciaux qui peuvent lui être confiés.

Textes législatifs applicables

Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants :

- Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ;
- La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- La loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

Source : CDG

IV.2.3. FLUX FINANCIERS ENTRE JAIDA ET SES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Il n'y a eu aucun flux financiers (ni dividendes, ni commissions, ni emprunt bancaire) entre JAIDA et ses actionnaires au titre des trois derniers exercices.

IV.2.4. SYNERGIES ENTRE JAIDA ET SES ACTIONNAIRES

De par leur dimension internationale et la portée de leurs projets dans le domaine du développement social en particulier, les actionnaires de JAIDA apportent, au sein du Conseil d'Administration de la Société, un échange et un partage de point de vue précieux, et sont notamment considérés comme de vraies forces de proposition. La présence d'institutionnels de renom dans le tour de table de la Société et leur engagement permanent, notamment pour le développement de partenariats, peuvent être considérés comme un avantage et un atout de taille pour la société.

Le retour d'expérience que procure JAIDA à ces mêmes actionnaires est apprécié par ces derniers, leur fournissant, entre autres, des benchmarks pour certains de leurs autres projets, au Maroc ou dans d'autres pays.

Par ailleurs, rien n'interdit aux actionnaires de JAIDA de développer ou soutenir d'autres actions dans le micro-crédit au Maroc, que ce soit le financement d'AMC ou de projets spécifiques.

IV.2.5. FLUX ENTRE JAIDA ET LES ENTITES DU GROUPE CDG

Tableau 11: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2020

2020					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH)	Sortant (KDH)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	101	• Maintenance préventive et corrective des installations techniques ; • Le nettoyage et l'hygiène.
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	537	Location de bureaux.

Source : JAIDA

Tableau 12: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2021

2021					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH)	Sortant (KDH)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	117	• Maintenance préventive et corrective des installations techniques ; • Le nettoyage et l'hygiène.
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	571	Location de bureaux.

Source : JAIDA

Tableau 13: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2022

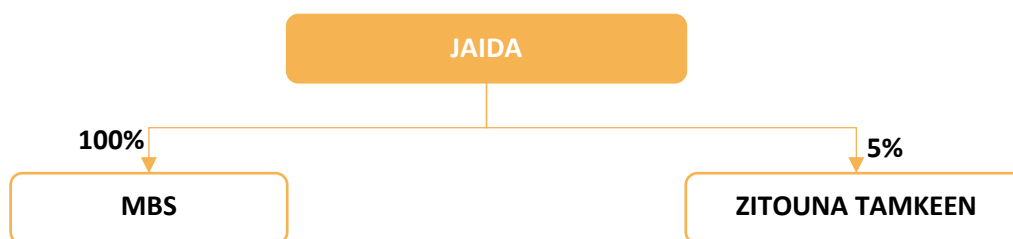
2022					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH)	Sortant (KDH)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	108	• Maintenance préventive et corrective des installations techniques ; Le nettoyage et l'hygiène.
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	588	Location de bureaux.

Source : JAIDA

Les flux présentés représentent l'ensemble des flux entre JAIDA et les filiales du Groupe CDG.

IV.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS DE JAIDA

Au 30/06/2023 les filiales de Jaida se présentent comme suit :



IV.3.1. MICRO BANKING SOFTWARE (MBS)

Dénomination sociale	Micro Banking Software
Siège social	Immeuble HIGH TECH, 5ème étage, Avenue Ennakhil, Hay Riad, Rabat
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	Avril 2016
Durée de vie	99 ans, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par la loi et les statuts
N° de registre de commerce	117375
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil en stratégie, en organisation et en système d'information ; • L'audit informatique, organisationnel et de gestion ; • La conception, la réalisation, l'implémentation et la commercialisation de logiciels ou matériels informatiques ; • La prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; • Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son activité ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 31/12/2022	Trois cent mille (300.000,00) Dirhams, divisé trois mille (3.000) actions de cent (100,00) Dirhams chacune représentant des apports en numéraires et numérotées de 1 à 3.000, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
% du capital et des droits de vote détenu par JAIDA (31/12/2022)	100%
Textes législatifs applicables	La Société est régie par le droit marocain, en particulier la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Source : JAIDA

JAIDA détient 100% de la société Micro Banking Software (MBS) qui est une société anonyme au capital de 300 KDH. Il s'agit d'une filiale dont l'activité est suspendue sans chiffre d'affaires préalable.

Le Conseil d'Administration de JAIDA tenu en date du 24 septembre 2019, a décidé de faire appel à un cabinet externe, sous la responsabilité du Comité d'Audit et des Risques, pour mener une Due Diligence afin d'évaluer les risques fiscal, juridique et financier liés à la cession de MBS.

Suite à la présentation des résultats de la due diligence au Conseil d'Administration tenu le 22 décembre 2021, ce dernier a pris acte des conclusions de la mission conduite par le cabinet juridique et a donné accord au management pour liquider la société MBS et faire appel à un accompagnement juridique dans le cadre de cette liquidation. Les comptes 2022 de JAIDA incluent un provisionnement de 100% du capital investi dans MBS. Le processus de liquidation de la filiale MBS est actuellement en cours.

Activité de MBS :

MBS a pour objet d'apporter son conseil en matière d'organisation et de système d'information, d'effectuer des audits informatiques organisationnels et de gestion, mais également de concevoir des logiciels et d'assurer des services de traitement informatiques en mode Software As A Service (SAAS).

Les prestations de MBS comprennent :

- L'automatisation des processus ;
- La standardisation des traitements ;
- L'accessibilité des services ;
- La diversification et dématérialisation des offres ;
- Le contrôle et la traçabilité ;
- Le pilotage et gouvernance.

Principaux indicateurs financiers de MBS :

Tableau 14: Principaux indicateurs financiers de MBS 2020-2022

En DH	2020	2021	Var 21/20	2022	Va' 22/21
Chiffre d'affaires	-	-	NA	NA	NA
Résultat Net	-37 325	-79 391	-113%	NA	NA
Fonds Propres	163 700	84 309	-48%	NA	NA
Total bilan	302 410	118 759	61%	NA	NA

Source : JAIDA

Le résultat net marque passe de -37 325 DH en 2020 à -79 391 DH en 2021, les fonds propres par conséquent marquent une baisse de 48% entre 2020 et 2021 ainsi que le total bilan qui marque une baisse de 61%.

La succursale de MBS basée au Sénégal a été fermée et la structure est actuellement en cours de liquidation. La filiale MBS n'a enregistré aucun résultat en 2022 en raison de l'arrêt de ses activités.

La procédure de liquidation de la filiale MBS au niveau du tribunal de commerce s'est achevée. Cela a abouti à la radiation de MBS du registre de commerce, marquant ainsi la cessation de ses activités 'égales en tant qu'entité commerciale.

Cependant, il convient de noter que la radiation auprès de la Direction Générale des Impôts est toujours en cours. Cette étape est tout aussi essentielle, car elle garantit que MBS est officiellement retirée des registres fiscaux et que toutes les obligations fiscales sont correctement réglées. Une fois cette étape accomplie, JAIDA aura complété le processus de liquidation de MBS dans son intégralité.

IV.3.2. ZITOUNA TAMKEEN (ZT)

Dénomination sociale	Zitouna Tamkeen-I.M.F
Siège social	Immeuble Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest, Les berges du lac Nord 1053, Tunis, Tunisie
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	2016
N° de registre de commerce	BO3246912015 - Tunis
Capital social	20 000 000 Dinar Tunisien (équivalent de 66 400 000 DH)
% du capital et des droits de vote détenu par JAIDA	5%

Source : JAIDA

JAIDA a acquis en juin 2017 une part minoritaire de 5% du capital de Zitouna Tamkeen (ZT), acteur de la microfinance participative en Tunisie. La mission de Zitouna Tamkeen est alignée avec celle de JAIDA, notamment participer à l'inclusion financière et économique des populations défavorisées dans chacun des pays respectifs.

Les prestations de ZT sont énumérées comme suit :

- Le microfinancement (deux modes de finance islamique la Mourabaha et le quard hassen) ;
- La micro-assurance (contrat au nom et pour le compte de la société d'assurance Zitouna Takaful) ;
- La formation et l'accompagnement (l'encadrement des initiatives de la clientèle et la mise en place des programmes de formation appropriés) ;
- Le montage de projet et la capacitation économique : cela englobe le diagnostic des secteurs d'intervention, la définition des programmes et des projets à mettre en place, l'élaboration de schémas d'intervention, et le choix des partenaires.

La situation financière de ZT s'est dégradée au fil des exercices passés. Les résultats négatifs importants ont détérioré la capacité réglementaire des fonds propres de l'institutions. Ce qui a amené le Conseil d'Administration de ZT a décidé d'une opération d'accordéon par une réduction/annulation des actions initiales à 0 TND et une augmentation parallèle de 3,7 millions TND. L'AGE de ZT tenue le 30 septembre 2021, a approuvé cette décision.

JAIDA n'ayant pas participé à cette augmentation du capital, ses actions se sont vu diluer de 100% par l'opération d'accordéon.

Le Conseil d'administration de Zitouna Tamkeen tenu le 30 mars 2022, a acté la sortie de JAIDA du capital social de Zitouna Tamkeen. Par la suite, l'AGE du 6 mai 2022 a acté la fin du mandat d'administrateur de JAIDA au sein du Conseil d'administration de Zitouna Tamkeen.

Les comptes de JAIDA au 31 décembre 2022 tiennent compte des ajustements comptables des provisions comme suit :

- Reprise de la provision historique dotée sur le montant de la participation soit 4,3 MDH ;
- Reprise de la provision complémentaire de 1 MDH constituée au 31 décembre 2021 ;
- Constatation d'une perte irrécouvrable et non courante sur le titre de participation ZT à hauteur de 4,3 MDH.

Flux entre JAIDA et ses filiales

Il est à noter que sur la période 2020-2022 aucune augmentation de capital n'a été accordée par JAIDA à ses filiales et aucun dividende n'a été versé de la part de MBS ou ZT.

IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.1. DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A JAIDA

IV.4.1.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE JAIDA :

Les sociétés de crédit (de type société de financement, plus précisément, société de financement d'associations de micro-crédit) sont soumises à un cadre réglementaire régi par loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103- 12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille. JAIDA fait partie de la catégorie des sociétés de financement.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

IV.4.1.2. AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit:

- Les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- Les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- Les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- Selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - 50 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;
 - 40 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - 30 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - 10 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - 1 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
- Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

IV.4.1.3. CONTROLE

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maxima des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés »

IV.4.1.4. AUTRES ORGANISMES DE CONTROLE :

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC joue un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF)

L'APSF a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

IV.4.1.5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CAC)

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al Maghrib.

Les modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les sociétés de financement sont fixés par circulaire du Wali de Bank Al-Maghreb selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- De contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- De s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- De vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- À affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- À mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- À entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

IV.4.1.6. REGLES DE GESTION

Ratios prudentiels

La loi bancaire a édicté des règles prudentielles permettant de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou un ensemble de bénéficiaires ayant entre eux des liens juridiques ou financiers, en définissant des ratios prudentiels et en leur fixant des seuils limites. Les règles prudentielles sont les suivantes :

- i. Ratio des fonds propres CET1 : le montant des fonds propres de base doit à tout moment être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- ii. Ratio des fonds propres T1 : le montant des fonds propres de catégorie 1 doit à tout moment être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- iii. Ratio des fonds propres total: le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés
- iv. Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres. Le taux de pondération est fixé par la circulaire n° 8/G/2012 de Bank Al Maghrib.

Les fonds propres de base et les fonds propres de catégorie 1 et 2 sont définis par les dispositions des circulaires de Bank Al Maghrib.

Provisionnement des créances en souffrances

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

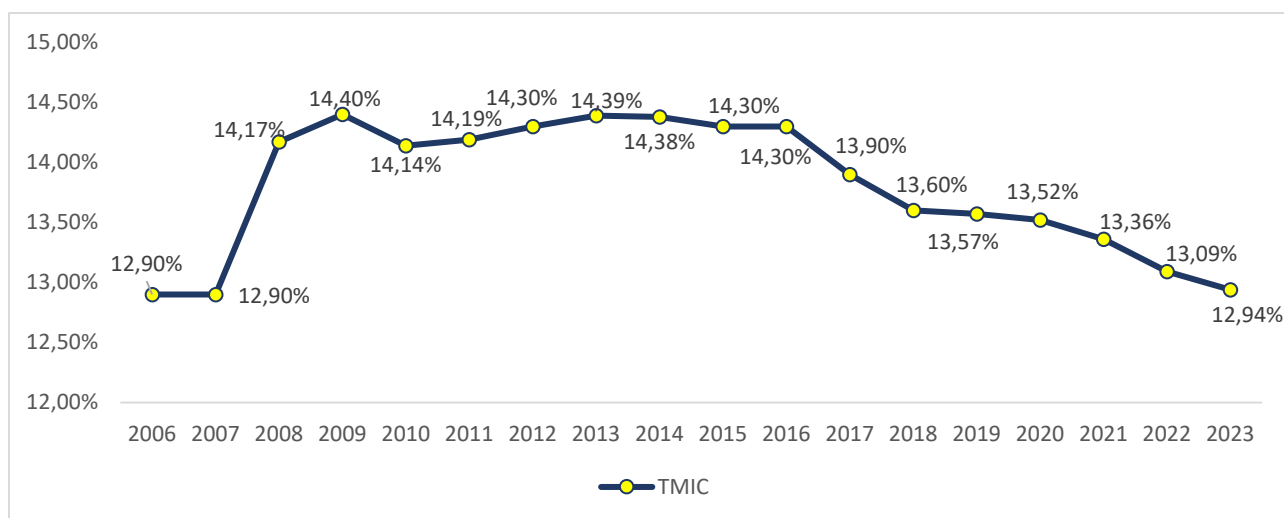
Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 du 23 décembre 2003 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, et est applicable depuis le 30 juin 2003. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Protection de la clientèle

Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 12,94%.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre 2006 et 2023 :



Source : Bank Al Maghrib

IV.4.2. PANORAMA DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.2.1. APERÇU GENERAL³ :

Les activités de microcrédit au Maroc ont commencé au début des années 1990, avec la création de plusieurs fondations et associations (octroi du premier prêt en 1993). Le secteur a bénéficié du soutien du gouvernement et des organismes internationaux à la fin des années 1990, notamment avec une subvention de 100 MDH du fonds Hassan II pour le Développement économique et social, et l'assistance financière et technique du PNUD et de l'USAID.

Entre 2007 et 2011, l'encours global a connu une baisse de 17%, pour passer de 5,5 Mrd DH à fin décembre 2007 à 4,8 Mrd DH à fin décembre 2011 ; le nombre de clients actifs a baissé de 39% en raison des dysfonctionnements qui ont touché le secteur.

En effet, après une croissance spectaculaire entre 2005 et 2007, le secteur du micro-crédit a connu une crise au Maroc à partir de l'automne 2008, suite à la hausse des défauts de paiement dont le déclenchement est dû au ralentissement de la croissance économique et de la production agricole en 2007, et dont les causes sont liées à deux facteurs de vulnérabilité du secteur : la compétition agressive favorisant l'endettement multiple des clients (« prêts croisés », estimés à 30% entre 2008 et 2009 et ramené à 15% à partir de 2010) et la limite des systèmes de contrôle des AMC dépassés par la croissance du secteur.

Le début du redressement du secteur a coïncidé avec l'établissement d'une centrale des risques par les principales AMC, permettant de réduire en 2009 les prêts croisés de 37 % à 20%. La fusion de l'AMC Zakoura avec la Fondation Banque Populaire (ultérieurement renommée Attawfiq) a permis d'éviter une crise du secteur potentiellement plus longue et d'ampleur plus grande.

Pendant la période 2009-2011, et sous l'impulsion des autorités de tutelle, à savoir Bank Al Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances, les AMC ont activement révisé leurs politiques d'octroi de prêt, renforcé les contrôles internes et déployé des méthodes de recouvrement des prêts en souffrance pour redevenir ainsi rentables en 2010.

Ainsi, l'encours des micro-crédits a connu une progression continue de 2011 à 2016, enregistrant un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 6,3% sur cette période (et un TCAM de 3% pour le nombre de clients).

Le nombre des clients actifs servis par la microfinance nationale en 2017 a atteint 937.599 (+2% par rapport à 2016) pour un encours des micro-crédits de 6,7 milliards DH.

³ Sources : CMS, FNAM, APSF, JAIDA

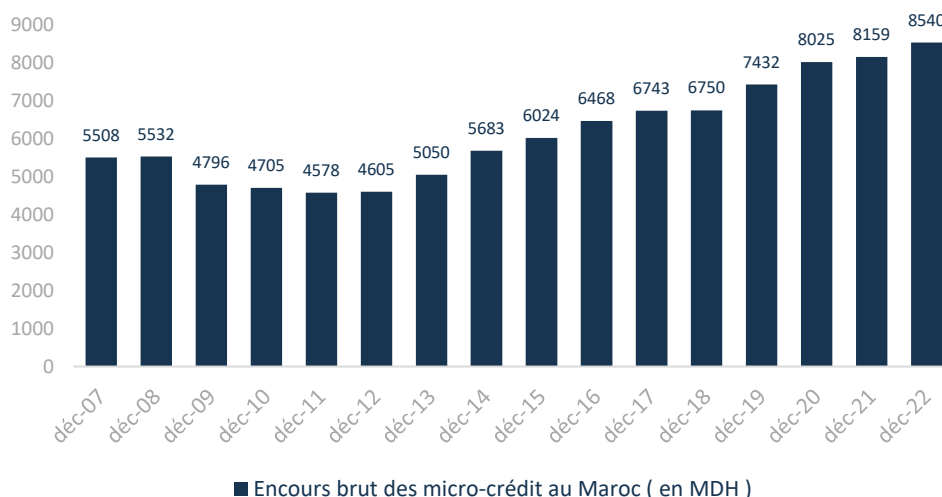
L'année 2019 a été caractérisée par la poursuite du processus de professionnalisation et de renforcement des Institutions de Microfinance (IMF) dans le monde, par l'utilisation croissante et innovante des nouvelles technologies, ainsi que par la multiplication des produits financiers et des services non financiers offerts.

Au Maroc, le nombre de clients actifs servis par la microfinance nationale a atteint environ 936.000 en 2019 contre 922.000 en 2018, soit une hausse de 1,5%. L'encours des micro-crédits est passé à 7,4 milliards de DH, contre 6,7 milliards DH une année auparavant, soit un accroissement d'environ 10%. L'encours moyen des prêts par client actif a connu une évolution de 8%, en atteignant 7.940 dirhams en 2019, contre 7.321 dirhams en 2018.

En 2020, à l'instar d'autres secteurs d'activités économiques du Royaume, la microfinance marocaine a subi les effets nuisibles de la crise sanitaire et socio-économique de 2020, due à la propagation de la pandémie mondiale du covid-19.

A fin 2022, la microfinance nationale a servi 840.070 clients actifs. Ces derniers sont constitués majoritairement par des emprunteurs individuels, soit 589.539 (70,2% du total), devant les emprunteurs solidaires (174.927 ou 20,8%) et les TPE (32.567 ou 3,%). La répartition des clients par zone géographique démontre une prépondérance au niveau urbain, soit 518.752 ou 61,8% contre 278.281 ou 33,1%.

Ainsi, à fin 2022, l'encours global des micro-crédits a atteint 8,54 Milliard de Dirhams contre 8,2 milliards de dirhams fin 2021. Le graphique suivant présente l'évolution des encours de micro-crédits sur la période 2008 mars – décembre 2022 :



Source : CMS

Pour leur part, les bailleurs de fonds internationaux ont multiplié cette dernière décennie leurs actions visant à soutenir le secteur de la micro finance au Maroc, que ce soit dans le cadre d'accord bilatéraux entre des gouvernements étrangers et le gouvernement marocain, ou par l'intermédiaire d'agences de développement international, ou même d'Organisations Non-Gouvernementales.

Ce soutien a pris diverses formes, notamment à travers les programmes d'assistance technique d'AMC, ou de financement de celle-ci en fonds propres ou en dette. Ainsi, le financement des AMC par des bailleurs de fonds internationaux a fortement baissé ces dernières années, passant d'une moyenne annuelle d'environ 350 MDH pendant la période 2009-2013, à une moyenne annuelle de près de 120 MDH pendant la période récente 2019-2022, la part de marché des bailleurs de fonds internationaux a été absorbée par les banques locales.

IV.4.2.2. SOURCES DE FINANCEMENTS DES AMC :

Les différentes sources de financement sont les bailleurs de fonds étrangers, les banques locales et JAIDA :

Tableau 15 : Sources des financements des AMC





Sources de financement des AMC (MDH)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
JAIDA	430	206	52,1%	250	21,4%
Baillleurs de fonds internationaux	48	190	>100%	105	44,7%
Banques locales	662	592	10,6%	720	21.6%

Source : JAIDA & CMS




IV.4.2.3. PRINCIPAUX INTERVENANTS DU MICRO-CREDIT :

A fin 2022, le secteur du micro-crédit au Maroc compte douze AMC et une société anonyme (Tamwil El Fellah ou SFDA) décrites ci-dessous et classées par ordre alphabétique :

Les AMC de taille nationale :

	Al Amana Microfinance : Association de microcrédit de taille nationale (partenaire de l'ONG Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, ou « SIDI »), créée en 1997, disposant, à fin décembre 2021, de 650 agences et 340.000 clients actifs ; son encours de crédit à fin avril 2022 est de plus de 2,7 milliards de dirhams.
	ARDI : La Fondation ARDI a été créée en 2001 sous forme d'association d'intérêt économique et social, sans but lucratif. Elle a pour mission de lutter contre l'exclusion financière et de promouvoir la microentreprise particulièrement en milieu rural, à travers l'exercice et la promotion du microcrédit. Créée par le Crédit Agricole du Maroc et opérant sur tout le territoire national à travers ses 174 agences (fin 2021). L'association ARDI compte 50 789 clients actifs à fin 2021.
	Arrawaj (ex-FONDEP) : Organisme de microcrédit créé en 1996 par un ex-Président-Directeur-Général de l'Omnium Nord-Africain disposant de 211 agences à fin Décembre 2022 et de plus de 126 000 clients actifs en 2022.
	Attawfiq Microfinance : Association de microcrédit créée par le groupe Banque Populaire en 2000, dotée, à fin 2022, d'un réseau de 500 points de vente répartis en 11 directions régionales. Au 31/12/2021, l'encours global de crédit de l'association était de 3 539 MDH. A fin 2022 Attawfiq compte à son actif 264.000 clients.

Les AMC de taille régionale :

	Al Karama-mc est issue de l'Association Marocaine pour l'Appui au développement Local ; elle a évolué d'une AMC locale en 2000 à une AMC de dimension régionale en 2006, disposant aujourd'hui de plus de 60 agences et plus de 26.020 clients à fin 2021. Depuis sa création, Al Karama-mc s'est donnée pour mission de répondre aux besoins de financement des populations les plus vulnérables de la région de l'oriental et des autres régions du Maroc, qui sont exclues du système de financement classique
	Attadamoune microfinance (ex-Association Marocaine Solidarité Sans Frontière/Microcrédit ou « AMSFF/MC ») : est une association de taille régionale, opérant principalement dans la région Centre Nord Marocain, avec un portefeuille de 11.641 clients actifs et un encours de 99 MDH et 48 antennes réparties sur 9 régions.
	INMAA : Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise, ayant démarré ses activités à Ouarzazate, se fixe comme mission l'appui à la micro-entreprise marocaine par l'offre des services financiers et l'accompagnement de proximité (plus de 5.904 clients à fin 2018). Son intervention s'étale sur tout le territoire marocain notamment dans les zones rurales. INMAA dispose de 31 agences à fin 2018.

Les AMC de taille locale :

AMOS	Association de Microfinance Oued Srou créée en vue d'apporter une réponse locale aux problèmes de l'accès au financement pour les populations les plus démunies notamment pour le milieu rural.
Ismaïlia	L'Association Ismaïlia pour le Micro-Crédit, créée en 1998, a pour mission d'aider les femmes démunies dans le milieu urbain et rural (ville de Meknès et sa région).
Fondation du Nord	Créée à l'initiative des membres du ROTARY CLUB de Tanger et qui lutte contre la pauvreté et contribue à l'éradication de l'immigration clandestine (ville de Tanger et sa région).
Bab Rizq Jameel	Association de microcrédit créée en 2011 et basée principalement à Casablanca et Mohammedia. « Bab Rizq Jameel » s'est donnée pour mission de fournir à ses clients des produits financiers et services favorisant leur intégration dans le tissu économique.

es autres institutions de microfinance :



Tamwil El Fellah TEF (ex-Société de Financement du Développement Agricole, SFDA) : est une société de financement de droit privé créée par le groupe Crédit Agricole du Maroc en partenariat avec l'Etat en 2008, avec pour mission, entre autres, l'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du Plan Maroc Vert ; elle dispose, à fin décembre 2021, de plus de 43 agences dédiées, étendues sur l'ensemble du royaume, de plus 100.086 clients.

Source : CMS (Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance)

IV.4.2.4. CATEGORIE DE PRODUITS :

Produits classiques

Les produits proposés par les intervenants du micro-crédit peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

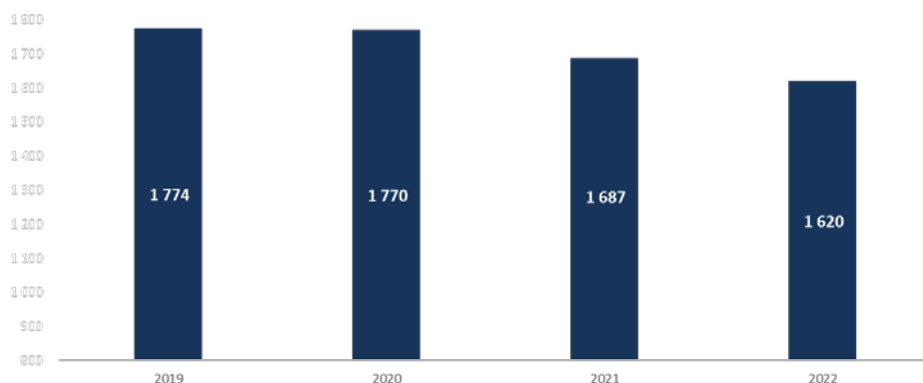
- **Le prêt solidaire** : s'adresse à un groupe de plusieurs personnes ou micro-entrepreneurs majeurs ou aux adhérents des coopératives ; Il repose sur la responsabilité conjointe des membres du groupe ;
- **Le prêt individuel** : destiné aux porteurs de microprojets qui exercent des activités génératrices de revenus ;
- **Le prêt individuel au logement** : ce produit est destiné essentiellement à l'amélioration des conditions d'habitation (rénover son logement, construction partielle ou totale d'un logement, financement partiel pour l'acquisition d'un logement et/ou les frais d'enregistrement et les honoraires du notaire) ;
- **Micro-assurance** : plusieurs types d'assurance sont proposées aux clients, les AMC sont considérées comme des intermédiaires entre les clients et les compagnies d'assurance, il s'agit notamment :
 - ✓ Décès emprunteurs, frais d'obsèques : assurer, en cas de décès de l'assuré ou d'invalidité absolue et définitive, les engagements financiers de l'assuré (capital restant dû), la sécurité financière des proches de l'assuré et participer au financement des obsèques de l'assuré décédé ;
 - ✓ Hospitalisation (indemnités journalières) : couvrant l'assuré contre sa perte de revenu en cas de maladie ou d'accident ;
 - ✓ Incendie – Explosion et Inondation : couvrant les dommages matériels résultant de l'un des événements : incendie, explosion, fumée consécutive à l'incendie ou à l'explosion, dommages matériels causés par des inondations, frais et préjudices subis résultant d'un sinistre garanti ;
 - ✓ Multirisque habitation / Multirisque professionnelle : combinaison de garanties offrant une couverture complète tant pour les biens que pour les responsabilités de l'assuré (la multirisque englobe : la garantie Incendie Explosion ; le vol et actes de vandalisme et la responsabilité civile chef de famille et la responsabilité Civile Exploitation).

Notons que la micro-assurance et les activités de microfinance autres que le micro-crédit (micro-transfert d'argent, micro-banking en association avec des banques, etc.) sont considérés comme des produits de diversification par les AMC, les indicateurs de ces activités sont peu significatifs.

Réseaux de distribution

Les AMC sont pratiquement présentes sur toutes les régions du pays et notamment là où le taux de pauvreté est élevé, et sont typiquement constitués d'agences (ou antennes) fixes ou mobiles couvrant des zones rurales ou urbaines ; certaines AMC possèdent un grand parc de véhicules mobiles pour desservir les zones (rurales) enclavées.

L'évolution du réseau fixe des associations de micro-crédit entre 2019 et 2022 se présente comme suit :



Source : FNAM

A fin 2022, le Maroc compte un réseau global de 1.620 agences fixes, dont 40% sont dans le milieu rural et le rural enclavé et plus de 110 agences mobiles (véhicule guichet de types VAN ou 4x4 aménagé pour faire toutes les opérations de micro-crédit) dédiées exclusivement au rural et rural enclavé.

IV.4.2.5. PERFORMANCES DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le tableau suivant présente l'évolution sur la période décembre 2020 à 2022 des encours des micro-crédits, de la production annuelle, des clients actifs et de l'encours moyen par client actif des AMC au Maroc :

Tableau 16 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2020-2022

Indicateurs micro-crédit	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Encours bruts micro-crédits (en MDH)	8 025	8 159	1,7%	8 587	5,2%
Production brute annuelle (en MDH)	6 205	8 159	31,5%	6 054	-25,8
Clients Actifs (en Milliers)	868	840	-3,2%	840	0,0%
Encours moyen par client (DH)	9 245	9 713	5,1%	10 223	5,2%
Encours net du secteur	7 849	7 662	-2,4%	7 963	3,9%
Durée moyenne des prêts	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans

Source : JAIDA et FNA

Sur la période 2020-2022, la tendance est haussière au niveau des encours bruts micro-crédits et l'encours moyen par client, toutefois la tendance est baissière au niveau de la production brute annuelle et des clients actifs.

Les encours :

L'évolution des encours bruts des associations de micro-crédit, sur la période décembre 2020 –2022, ressort comme suit :

Tableau 17: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2020-2022

En MDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Encours Microcrédit	8 025	8 159	1,7%	8 587	5,2%

Source : FNAM

Revue Analytique 2020 – 2021 :

L'encours des prêts octroyés par les AMC a connu une légère hausse en 2021 s'établissant à 8,2 milliards DH, contre 8,0 milliards DH en 2020, soit une hausse de 1,7% après celle de 8,0% il y a un an, liée aux crédits additionnels octroyés dans le cadre de la crise.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

L'encours de microcrédit a évolué de 5,2% entre décembre 2021 et décembre 2022. Il est passé de 8,2 milliards de DH à 8,6 milliards de DH. Cet encours évolue par le biais des financements débloqués et non par l'évolution de la production brute annuelle.

La production :

L'évolution de la production brute des AMC, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

Tableau 18: Evolution de la production brute annuelle 2020-2022

En MDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Production brute annuelle	6 205	8 159	31,5%	6 054	-25,8%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

La production de 2021 a affiché une évolution de 31,5% par rapport à l'année 2020. Cette reprise progressive constatée est due à l'amélioration de la situation épidémiologique et à l'allègement des restrictions sanitaires.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

La production brute annuelle au 31/12/2022 a enregistré une baisse de 25,8% par rapport à l'année 2021. Cette baisse est justifiée principalement par le contexte d'accélération de l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat des ménages et des institutions en phase de relance.

Encours moyen de la clientèle :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours moyen par client :

Tableau 19: Evolution de l'encours moyen par client 2020-2022

En DH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Encours moyen par client	9 245	9 713	5,1%	10 223	5,2%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin décembre 2021, l'encours moyen des crédits par client ressort à 9,7 DH, en hausse de 5,1% par rapport à fin 2020.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin décembre 2022, l'encours moyen des crédits par client a augmenté de 5,2% pour atteindre 10 223 DH contre 9 713 DH un an auparavant.

Encours net du secteur :

Tableau 20 : Evolution de l'encours nette du secteur

En MDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Encours net du secteur	7 849	7 662	-2,4%	7 963	3,9%

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin décembre 2021, l'encours net du secteur ressort à 7,6 milliards de DHs en baisse de -2,4% par rapport à fin 2020.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

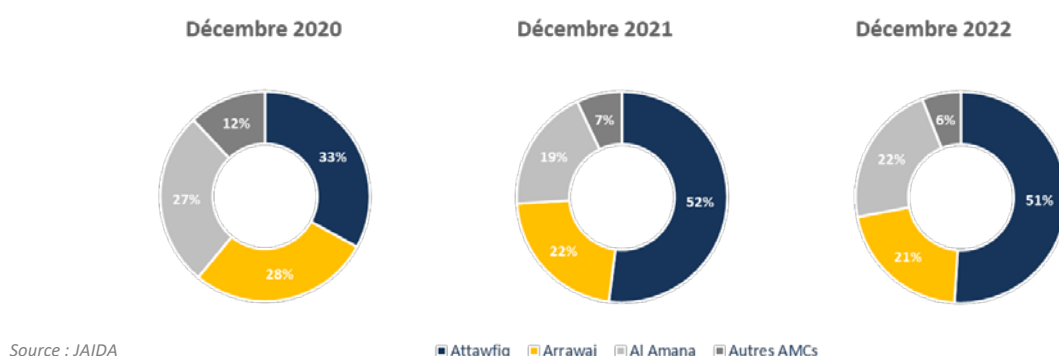
A fin décembre 2022, l'encours net du secteur a augmenté de 3,9% pour atteindre 7,9 milliards de DHs contre 7,6 milliards de DHs un an auparavant.

IV.4.2.6. CONCENTRATION DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le secteur du micro-crédit est caractérisé par une forte concentration. En effet, à fin 2022, les trois grandes IMFs à savoir Attawfiq, Al Amana et Arrawaj cumulent 94% de parts de marché sachant que Attawfiq concentre 51% de l'endettement du secteur.

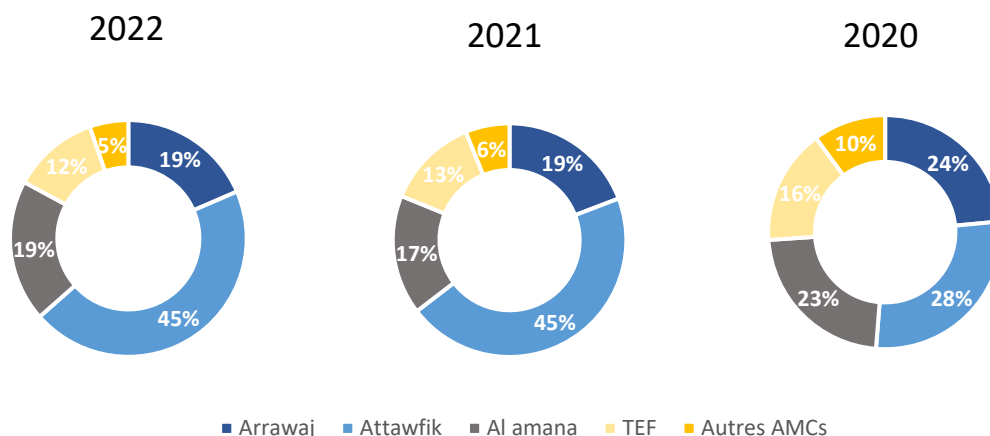
Les grandes AMC du secteur ont réussi à adopter des règles et des pratiques aux standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion des risques, leur donnant une assise financière solide, des moyens adéquats ainsi qu'un soutien constant de leur partenaire de référence.

L'évolution de la concentration de la dette relative au secteur entre les principales AMC, sur la période décembre 2020 – décembre 2022 se présente comme suit :



Les données du graphique ne comprennent pas les statistiques de Tamwil El Fellah

L'évolution de la concentration de la dette relative au secteur entre les principales AMC incluant Tamwil El Fellah, sur la période décembre 2020 – décembre 2022 se présente comme suit :



IV.4.2.7. CREANCES EN SOUFFRANCE

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou

future de la contrepartie. Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 du 23 décembre 2003 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, et est applicable depuis le 30 juin 2003. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de suivi des créances en souffrance entre décembre 2020 et décembre 2022, des clients actifs, et l'évolution du taux de créances en souffrance :

Tableau 21: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 et PAR180 sur 2020-2022

Indicateurs micro-crédit	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Encours micro-crédits (en MDH)	8 025	8 159	1,7%	8 587	5,2%
Clients Actifs (en Milliers)	868	840	-3,2%	840	0,0%
Taux de PAR 30j Brut	8,01%	10,02%	2,1 points	7,01%	-3 points
Taux de PAR 30j Net	7,61%	10,29%	2,7 points	3,74%	-6,5 points
Taux de PAR 180j Brut	2,16%	3,48%	1,3 points	2,36%	-1,1 points
Taux de PAR 180j Net	1,63%	3,10%	1,5 points	1,96%	-1,1 points

Source : JAIDA, BAM & CMS

En 2022, le taux de créances en souffrance du secteur affiche une baisse de 3 points pour s'établir à 7,2% contre 10,3% en 2020.

IV.5. ACTIVITE DE JAIDA

IV.5.1. METIERS DE JAIDA

JAIDA, est une société de financement des institutions de micro finance (IMF) du Maroc, instituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit Marocain, et agréée par la banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) comme une société de financement.

JAIDA œuvre depuis sa création en 2007 pour accomplir sa mission de lutte contre l'exclusion financière et sociale et pour promouvoir le développement des micros et petites entreprises créatrices d'emploi en apportant l'appui financier et technique aux associations de micro finance.

La société a ainsi acquis une expertise et un savoir-faire reconnus dans le financement du secteur du micro-crédit.

Conformément à ses missions statutaires, JAIDA porte intrinsèquement la mission d'inclusion financière et de développement responsable notamment en permettant, par le biais du financement des AMC, à des ménages dans des situations souvent précaires, disposant de faibles ressources, d'entreprendre une activité génératrice de revenu, un rôle socialement responsable conforté par une présence active de ses actionnaires sur ce volet.

JAIDA sert de plateforme pour drainer de nouveaux capitaux privés vers le secteur du microcrédit, d'améliorer la coordination des bailleurs de fonds et de renforcer le partenariat public privé dans le cadre d'une stratégie de développement social et de protection de l'environnement.

En outre, JAIDA souhaite offrir aux AMC un service d'accompagnement et un programme de développement socio-économique basé sur l'assistance technique afin de renforcer leur solvabilité, de pérenniser financièrement leurs activités, et d'accroître leurs impacts économiques et sociaux.

JAIDA s'est fixé des objectifs qui constituent des axes majeurs de sa stratégie, à savoir :

- Consolider le positionnement d'acteur de référence du secteur de la micro finance ;
- Contribuer activement à assurer un financement optimal pour les institutions du secteur ;
- Enrichir l'offre de produits et services et nouer des partenariats fructueux pour le secteur ;

- Renforcer davantage le partenariat public & privé et en assurer la pérennité.

En plus du financement des associations de micro-crédit, JAIDA offre, dans le cadre de ses partenariats avec les différents acteurs du secteur, des services non financiers destinés aux AMC qui comprennent :

- Le renforcement de capacité pour l'amélioration des processus métiers et financiers des AMC ;
- Le développement avec les AMC de nouvelles offres pour le secteur ;
- Et le conseil en refinancement ;

Dans son métier classique de financement des AMC, JAIDA est concurrencée principalement par les bailleurs de fonds internationaux et par les banques marocaines. Les premiers sont en général des acteurs internationaux de taille importante (agences développement de pays développés, organismes multilatéraux) ouverts sur des partenariats avec des acteurs locaux comme JAIDA mais également directement avec les AMC ou les acteurs du micro-crédit qu'ils financent.

Les banques locales (marocaines) sont également des concurrents de JAIDA.

Ainsi, consciente de l'étroitesse du marché du micro-crédit (nombre limité d'AMC et taux de croissance limité du secteur), et dans le cadre de son développement stratégique, JAIDA étudie toutes les possibilités pour élargir ses actions à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif afin de continuer à mieux servir le secteur de la microfinance et par conséquent promouvoir l'intervention des AMC sur le plus grand nombre de populations en besoin de services de microfinance de qualité.

IV.5.2. PRODUITS DE JAIDA

JAIDA offre un panel de produits financiers adapté aux besoins spécifiques des AMC.

Le montant minimum et maximum du prêt JAIDA dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- 1) Les critères d'éligibilité de l'AMC client ;
- 2) Les limites réglementaires de concentration par bénéficiaire ;
- 3) Les limites internes à JAIDA, tel que le ratio d'exposition de l'encours de crédit de JAIDA par rapport à ses fonds propres ou les fonds propres de l'AMC, etc. ;
- 4) Les limites pouvant être exigées par les covenants du bailleur dans le cas d'un prêt spécial.

Cette gamme de prêts est actuellement déclinée en deux catégories :

- Prêts génériques ;
- Prêts spécifiques.

Prêts génériques :

Prêt Sénior

Destiné aux grandes AMC et aux AMC de taille intermédiaire qui souhaitent financer leur croissance, il est de maturité pouvant aller de 3 mois à 7 ans.

Prêt Subordonné

Destiné aux grandes AMC ayant besoin de renforcer leur structure de bilan en vue d'améliorer leur aptitude à se financer directement via le secteur privé.

La maturité d'un prêt subordonné octroyé par JAIDA est en général entre 7 ans et 10 ans.

Prêts spécifiques :

Les prêts spécifiques concernent principalement les lignes du programme « coopération italienne » d'une durée moyenne de 5ans. Ces lignes de financement sont destinées exclusivement au monde rural.

Le prêt spécial porte sur un financement affecté par JAIDA à un des segments de produits suivants :

Le produit régional

Destiné à être développé sur une région en particulier pour tenir compte des spécifications singulières de la région.

Le produit laboratoire

Destiné à être testé sur le marché avec de petits volumes et à être reproduit sur grande échelle dès qu'il prouvera sa rentabilité.

Le Produit thématique

Encourage les AMC à financer des activités spécifiques, ces prêts sont destinés à financer des activités particulières ou peuvent avoir une approche genrée.

Assistance technique :

JAIDA dispose de plusieurs solutions en termes de financement et accompagne son offre de financement par une assistance technique : les clients bénéficient d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs processus de gestion, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles, maîtriser le risque et mieux exploiter les ressources.

IV.5.3. STRUCTURE DE LA PRODUCTION

L'évolution de la production de JAIDA, sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 22: Structure de la production de JAIDA 2020-2022

Indicateurs micro-crédit de JAIDA	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var 22/21
Prêts Seniors (en MDH)	463	356	-23,1%	200	-44%
Prêts Subordonnés (en MDH)	-	50	NA	50	NA
Prêts Spéciaux (en MDH)	17	-	-100%	-	NA
Production annuelle brute (en MDH)	480	406	-15,3%	250	-38,4%
Production annuelle nette (en MDH)	124	3	-97,6%	-3	< -100%
Production brute cumulée depuis la création de JAIDA (en MDH)	3 350	3 756	12,1%	4 006	6,7%
Part de marché JAIDA	19%	13%	-6%	13,4%	0,4%
Nombre de clients servis indirectement par des prêts JAIDA	99 538	94 207	-5,4%	89 148	-5,4%
Nombre d'AMC financées	5	5	-	5	-

Source : JAIDA

La production brute cumulée depuis la création de JAIDA correspond à la somme de l'ensemble des prêts consentis par JAIDA à ses clients (y compris Tamwil El Fellah) depuis la création de la Société. La production demeure fortement liée aux prêts accordés aux clients dont le nombre marque une baisse sur la période.

Le nombre de client est une estimation déterminée par JAIDA sur la base de l'exposition détenue auprès des AMC divisée par l'encours moyen par prêt du secteur.

L'encours des prêts au 31 décembre 2022 s'est établi à 911 millions de dirhams, enregistrant une légère diminution par rapport à décembre 2021. Cette diminution est le résultat d'une production nette négative de -3 millions de dirhams, où les remboursements clients d'un montant de 253 millions de dirhams ont dépassé les débloques de crédits d'un montant de 250 millions de dirhams.

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin décembre 2021, la production annuelle brute ressort à 406 MDH, en baisse de 15% par rapport à fin 2020. La production cumulée de JAIDA, quant à elle, ressort à 3,8 milliards de DH marquant une hausse de 12% par rapport à 2020.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, la production annuelle brute de JAIDA affiche une baisse de 38,4% pour s'établir à 250 MDH contre 406 MDH en 2021. Cette nouvelle production s'est concentrée sur deux AMC (200 MDH et 50 MDH).

IV.5.4. STRUCTURE DES ENCOURS

L'évolution sur les trois derniers exercices, des encours des crédits aux AMC de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 23: Structure des encours des crédits aux AMC de JAIDA 2020-2022

Type de crédit (en MDH)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var 22/21
Encours Senior	822	830	1,0%	781	-6%
Encours Subordonnés	61	59	-2,8%	109	85%
Encours Spéciaux	29	25	-12,8%	21	-16%
Total	912	915	0,3%	911	-0,4%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin décembre 2021, l'encours brut des prêts aux AMC ressort à 915 MDH, en quasi-stagnation (+0,3%) comparativement à fin décembre 2020.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

L'encours des prêts arrêté au 31 décembre 2022 de 911 MDH est en légère baisse par rapport à décembre 2021 suite à une évolution nette négative de -3 MDH. Forte demande au niveau des encours subordonnés et baisse de l'encours senior entre 2021 et 2022.

IV.5.4.1. ENCOURS PAR CLIENT :

L'évolution sur les trois derniers exercices de la répartition de l'encours de JAIDA (tableau 21) par client, y compris TEF, se présente comme suit :

Tableau 24: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2020-2022

Entité	2020	2021	2022
AMC 1 : taille nationale	39,8%	42,3%	54,7%
AMC 2 : taille nationale	31,8%	27,2%	16,4%
AMC 3 : taille nationale	16,7%	21,9%	21,9%
AMC 4 : taille régionale	4,3%	3,3%	2,1%
AMC 5 : taille régionale	6,0%	4,2%	3,8%
AMC 6 : taille régionale	1,3%	1,1%	1,0%

Encours brut par client

Source : JAIDA

Ainsi, à fin 2022, trois AMC se partagent environ 93% de l'encours de prêts de JAIDA, contre 91% à fin 2021. Les AMC 1, AMC 2 et AMC 3 absorbent à elles seules presque la totalité de la production de JAIDA.

La part de l'AMC 1 dans l'encours global de JAIDA a augmenté en 2022, passant de 42,3% en 2021 à 54,7% en 2022 grâce à une nouvelle production supérieure à l'amortissement des encours avec cette AMC.

Concernant l'AMC 2, sa part dans l'encours global de JAIDA a reculé en 2022, passant de 27,2% en 2021 à 16,4% en 2022. Ce repli est expliqué par la nouvelle production inférieure à l'amortissement des encours avec cette AMC.

La part de l'AMC 3 dans l'encours global de JAIDA est restée stable en 2022 et s'élève à 21,9%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur la période 2020-2022 de la part de marché de JAIDA dans la dette de chacune des AMC clients:

Tableau 25: Evolution de la part de marché de JAIDA par AMC 2020-2022

Part de marché JAIDA dans le financement des AMC*, y compris SFDA	2020	2021	2022
AMC 1 : taille nationale	29,4%	33,1%	38,8%
AMC 2 : taille nationale	32,2%	23,0%	11,9%
AMC 3 : taille nationale	18,8%	24,0%	23,9%
AMC 4 : taille régionale	43,9%	39,9%	26,6%
AMC 5 : taille régionale	41,9%	47,7%	57,8%
AMC 6 : taille régionale	66,3%	69,4%	86,1%

Source : JAIDA

(*) : la part de marché JAIDA dans le financement d'une AMC est définie par le rapport Encours client brut JAIDA_AMC/Endettement total de l'AMC.

La part de marché de JAIDA dans les refinancements de l'AMC 1 a augmenté durant la période 2020-2022 en raison du maintien de la production avec cet AMC de taille importante.

L'AMC 3, qui est de taille importante, n'a procédé à aucun tirage en 2020 d'où le recul de la part de marché de JAIDA dans son financement. Le passage de cette part à 24% en 2021 contre 18,8% en 2020 est lié au remboursement anticipé, opéré le 30 septembre 2021 par ladite AMC, de son encours restant dû, soit 102 MDH, en contrepartie du déblocage d'un nouveau prêt de 200 MDH.

Notons que l'AMC 6 est de taille régionale et son endettement global est d'environ 11 MDH à fin 2022, financé majoritairement par JAIDA.

La part de marché globale de JAIDA est passé de 19% en 2020 à 13% en 2021 pour s'établir à 13,4% en 2022.

IV.5.4.2. CREANCES EN SOUFFRANCE :

L'évolution sur les trois derniers exercices des créances en souffrance de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 26: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
ATIL	1 934	1 934	0%	1 934	0%
2 AMC de taille régionale				44 083	
Total	1 934	1 934	0%	46 017	>100%

Source : JAIDA

Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

La créance en souffrance enregistrée en 2020 de 1,9 MDH correspond au prêt sénior octroyé par JAIDA à l'AMC ATIL⁴. Ce risque a été couvert par une provision de 100% (soit 1,8 MDH) constatée dans les comptes de JAIDA de 2020. L'AMC est en cours de liquidation judiciaire.

Deux AMC de taille moyenne et petite sont en difficulté de remboursement. Afin de les aider à surmonter ces difficultés, le comité de Grand Risque de JAIDA, tenu en décembre 2022, a accordé un plan de restructuration et de financement a été soumis à TAMWILCOM dans le cadre du fonds de garantie mis en place en profit de ces institutions. Dans l'attente de la résolution de ce processus avec TAMWILCOM, il est nécessaire d'effectuer un ajustement comptable en réaffectant les montants en souffrance au niveau du bilan.

Le risque de contrepartie encouru sur les créances en souffrance des deux AMC fait l'objet d'un provisionnement par JAIDA de 16 millions DH y compris provisions pour risques et charges.

⁴ ATIL s'est vu retirer son agrément par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 108. L'institution est en phase de liquidation judiciaire.

Les règles relatives aux provisions et à la gestion du risque sont établies en tenant compte de l'évaluation du risque spécifique à chaque AMC, ainsi que de l'état d'avancement des négociations avec Tamwilcom. Au 31 décembre 2022, le portefeuille à risque est réparti comme suit :

- 90 jours → Provision CES : 2,4 MDH
- 180 jours → Provision CES : 13,5 MDH
- 360 jours → Provision CES : 1,9 MDH

Procédure de remboursement :

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, JAIDA a mis en place, en décembre 2020, une nouvelle procédure de gestion des crédits incluant une procédure de recouvrement.

La procédure de suivi des remboursements des prêts prévoit l'envoi des lettres de rappel de paiement aux AMC clientes avant chaque échéance, ainsi que le suivi des encaissements et les rapprochements.

En cas de constatation d'impayé, JAIDA procède aux actions suivantes :

- Envoi d'une lettre de relance dans un délai de 3 jours après la constatation et la confirmation de l'impayé ;
- Suivi de la situation de l'AMC cliente en défaut et l'évolution de son dossier ;
- Application des pénalités de retard après extinction de la période de remédiation convenue selon les conditions prévues par le contrat signé avec l'AMC ;
- Recours en justice suite à la non-récupération de la créance auprès du client après de vaines tentatives de recouvrement.

IV.5.5. POSITIONNEMENT DE JAIDA

L'évolution des parts de marchés de JAIDA sur la période 2020 à 2022 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 27: Evolution des parts de marché de JAIDA 2020-2022

En %	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Parts de marché JAIDA y compris TEF	19,0%	14,7%	-4,3 pts	13,4%	-1,3 pts
Parts de marché JAIDA hors TEF	19,0%	13,3%	-5,7 pts	11,9%	-1,4 pts

Source : JAIDA

(*) JAIDA a été autorisée par BAM pour financer Tamwil elfellah (TEF) constituée sous forme d'une société anonyme.

JAIDA affiche une part de marché moyenne, y compris TEF de 16% sur la période 2020-2022. Hors TFE, la part de marché moyenne de JAIDA est de 15%.

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Durant l'exercice 2021, la part de marché de JAIDA (avec TEF) ressort à 14,7% contre 19,0% en 2020. La part de marché des bailleurs étrangers a également chuté de moitié et ne représente plus que 11,0%.

Le reste du marché est adressé par les banques locales notamment le groupe banque populaire qui augmente son exposition à travers l'AMC Attawfiq.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin décembre 2022, la part du marché global de JAIDA, y compris TEF, s'élève à 13,4% contre 12,0% pour le financement international direct, 45,5% pour le groupe Banques populaires (Principal bailleur de Attawfiq, la plus grande AMC au Maroc), 9,4% pour la BMCE et 8,9% pour Crédit Agricole du Maroc.

Par ailleurs, les parts de marché des banques locales continuent d’augmenter en remplacement notamment des bailleurs internationaux.

IV.5.6. POLITIQUE DE TARIFICATION

La tarification de JAIDA est déterminée sur la base du coût de la ressource disponible (fonds propres ou endettement) à laquelle le prêt AMC sera adossé. Une prime de risque est appliquée suivant la situation financière de chaque AMC ainsi que les perspectives d’évolution des taux des bons du trésor et des banques locales.

En matière de taux d’intérêt maximum, JAIDA est soumise à la réglementation, notamment la circulaire de Bank Al Maghrib n° 16/G/2006 du 23 octobre 2006, concernant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédits, telle que modifiée par la circulaire n° 18/G/2013 du 19 août 2013.

Pour la période 2020-2022, le taux de rendement de l’encours de JAIDA (y compris les placements effectués par JAIDA notamment en DAT et OPCVM) a baissé de 63 points de base en lien avec l’amélioration du risque chez les AMC.

L’évolution du taux de rendement des emplois de JAIDA, y compris les placements, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

Tableau 28: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2020-2022

En %	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Taux de rendement des emplois y compris les placements	4,7%	4,5%	-18 pbs	4,1%	-45 pbs

Source : JAIDA

Rappelons que le coût moyen des ressources de JAIDA a également baissé sur cette période de 28 points de base. Cette amélioration est due en partie à la levée obligataire privée de 2021 de 200 MDH à 2,79% sur 6 ans. Cette opération a permis une baisse plus importante du coût de refinancement par rapport à la baisse des rendements sur les prêts au AMC.

IV.5.7. POLITIQUE DE REFINANCEMENT

La politique de refinancement de JAIDA sur les trois dernières années s’est basée sur la diversification de ses ressources et l’optimisation de leur répartition et de leurs coûts ; le financement de JAIDA a été assuré par ses fonds propres, des ressources bancaires ponctuelles, des dettes subordonnées et des émissions d’emprunts obligataires.

Les emprunts bancaires que JAIDA a contracté à ses débuts (en 2007 et 2008) étaient de type long terme et de rang senior.

Aujourd’hui les emprunts bancaires de JAIDA sont uniquement de maturités courtes (entre 3 mois et 2 ans). Ils sont utilisés comme solution d’appoint et de relais pour couvrir les nouvelles demandes de tirages des clients en attendant le déblocage de fonds en cours d’instruction conformément au plan budgétaire.

Au 31 décembre 2022, les ressources de JAIDA totalisent un montant de 968 MDH constitué à hauteur de 50% par une combinaison d’endettement bancaire et obligataire (encours de 167 MDH à fin 2022, lié à l’émission obligataire de JAIDA de 200 MDH émise en 2021).

En 2020, le contexte de crise sanitaire a accéléré les demandes des AMC. Durant cette année particulière, et pour faire face à cette forte demande, JAIDA a recouru aux banques locales pour se doter de fonds en SPOT sur 6 mois puis en ligne sur 24 mois au même coût du SPOT.

L’année 2021 a connu la réalisation de la mission sur la structuration du passif de JAIDA. Cette même mission a permis de dresser une feuille de route refinancement pour l’optimisation du coût de la dette de la société.

En application des directives de la feuille de route, JAIDA a levé 200 MDH sur une opération d'émission obligataire privée réalisée en novembre 2021. Les conditions favorables des bons du trésor ont permis d'améliorer la maturité et de sortir avec un taux en parfaite concordance avec les objectifs d'optimisation fixés par le Conseil d'Administration de JAIDA.

L'année 2021 est caractérisée aussi par l'encaissement des fonds du programme Millenium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF. Cet emprunt à caractère subordonné permet à JAIDA de renforcer sa capacité à financer le secteur.

En 2022, JAIDA a sécurisé son besoin en refinancement du 2ème semestre 2022 à travers la mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales : 150 MDH sur 24 mois au taux de 3,4% et 50 MDH Spot de 3 mois au taux de 3,35%.

Afin de diversifier davantage ses ressources de financement, JAIDA a déposé une demande d'agrément auprès de BAM le 10 juin 2022 pour recevoir des fonds du public supérieur à 1an. Il s'agit d'une obligation réglementaire imposée par le régulateur afin de remplir les prérequis juridiques nécessaires à l'émission de BSF.

BAM donne nouvel agrément à JAIDA pour recevoir du public des fonds supérieurs à 1an, dans le cadre de l'émission des bons de sociétés de financement (BSF).

La politique de refinancement de JAIDA vise à établir un juste équilibre entre les ressources propres (fonds propres), les ressources bancaires et le marché des capitaux qu'elle a sollicité pour la première fois en 2015 dans le cadre d'un emprunt obligataire par placement privée.

IV.5.8. POLITIQUE D'OCTROI DE CREDIT

Le processus d'octroi de crédit par JAIDA reflète les attentes des actionnaires de JAIDA, ses créanciers, son organisme de supervision (Bank Al Maghrib), ainsi que celles des clients de JAIDA.

Il implique plusieurs acteurs : Comité de Management, le Comité de Crédit pour les montants inférieurs à 10 MDH et le Comité des Grands Risques -émanant du Conseil d'Administration- pour les montants de plus de 10 MDH.

Les critères généraux d'éligibilité à un crédit JAIDA sont :

- Être une personne morale opérant dans le secteur du micro-crédit depuis au moins deux ans ;
- Disposer d'un agrément autorisant à exercer son activité ;
- Disposer de comptes audités pour les deux derniers exercices précédant la demande de crédit ;
- Facultatif : Rating financier.

A ces critères se rajoutent des limites d'exposition (en lien avec les fonds propres de l'AMC et également ceux de JAIDA) qui doivent être respectées. Cela dit comme illustre les tableaux 22 et 23,2 AMC de taille importante représente 91% du portefeuille, toutefois pour les petites et les moyennes IMF, l'exposition est moins élevée en raison du niveau faible des fonds propres.

Après analyse de l'éligibilité d'une AMC, JAIDA décide du montant et des caractéristiques du produit le plus approprié pour ladite AMC pour entamer les négociations (sur le montant, la maturité, le délai de grâce, le taux, conditions de déblocages, période de tirage, les reportings et les engagements attendus de l'emprunteur, etc.) formalisées par l'envoi d'un « term sheet ».

La tarification indiquée dans le term sheet est réputée à titre indicatif jusqu'à la production par JAIDA d'un rapport de due diligence (revue financière et institutionnelle) sur le client ; les modalités de cette due diligence (durée, planning etc.) sont communiquées par écrit au client. Le dossier de crédit dont fait partie le rapport de due diligence est transmis aux membres du Comité de Crédit (ou Comité des Grands Risques si le montant du crédit dépasse 10 MDH) pour étude avant la prise de la décision lors d'une réunion dudit comité.

En cas d'avis favorable, JAIDA établit un contrat définitif, dont la pièce centrale est la convention de crédit, devant être signé par les deux parties (JAIDA et le client). JAIDA peut appliquer certains covenants (engagements) dans la cadre du contrat de prêt, et ce en fonction de la taille de l'institution client et le montant dudit prêt ; ces covenants sont exprimés par des seuils limites pour un certain nombre d'indicateurs ou de ratios.

IV.5.9. RESEAU DE DISTRIBUTION

JAIDA couvre sa clientèle à partir de son siège social à Rabat.

IV.5.10. RESSOURCES MATERIELLES

JAIDA dispose d'un système d'information intégré (SAGE1000) contenant deux modules interconnectés : un module financement/refinancement et un module comptabilité. Ce système permet d'effectuer les opérations suivantes : saisie des lignes de crédit accordés, saisies des débloquages effectués, saisies des remboursements des échéances, calcul automatique et recalcul des tableaux d'amortissement en cas de modifications apportées aux contrats.

Elle dispose également d'outils distincts pour le traitement de la paie « AGIRH » et des solutions développées en interne pour la préparation des impôts et la transmission des reporting réglementaires.

Un suivi extra-comptable est assuré sur Excel pour contrôle.

IV.5.11. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT CES TROIS DERNIERES ANNEES

La politique de développement de JAIDA durant les trois dernières années s'est basée sur la consolidation de son positionnement stratégique de Financier / Expert auprès des AMC avec un mode d'intervention plus ciblé :

- Permettre aux petites AMC d'augmenter leur compétitivité sur le marché notamment à travers le lancement du fonds de garantie pour le soutien des petites et moyennes AMC et en mettant à disposition de ces acteurs l'expertise de JAIDA;
- Encourager les AMC à se positionner sur des segments inexploités ;
- Accompagnement des services d'assistance technique permettant aux AMC de former les agents sur les nouveaux segments / produits et d'améliorer la gestion des risques en interne

En 2020, JAIDA a joué un rôle central pour la continuité du refinancement de l'activité des institutions de microfinance durant la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 à travers la mise en place de diverses mesures pour soutenir et accompagner les AMC en vue d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur leur situation, il s'agit du :

- Report des échéances des prêts pour permettre aux IMF d'accorder les reports des échéances à leurs clients ;
- Financement de la continuité d'activité pour permettre aux IMF d'assurer la continuité des services d'inclusion financière proposés par leurs réseaux de distribution au niveau territorial ;

L'année 2021 a été marquée par la reprise d'activité des institutions de microfinance, JAIDA a augmenté son encours moyen par AMC pour soutenir les opérations de restructuration et de consolidation des financements des AGR auprès des AMC entreprises par les acteurs de la microfinance au Maroc.

L'année 2022 a été marquée par des programmes de restructuration des créances et de mobilisation de nouvelles lignes de financement et une introduction par JAIDA dans le cadre du fonds de garantie de TAMWILCOM pour aider les institutions en difficultés à retrouver leur situation stable d'avant la crise sanitaire.

La politique de partenariat de JAIDA repose sur le partage des objectifs en termes de développement social conformément à la mission de la Société. Celle-ci est par conséquent partenaires de plusieurs opérateurs : locaux ou étrangers, Organisations Non-Gouvernementales, entreprises publique ou privées, administrations ... etc.

Depuis sa création, JAIDA a signé des conventions de partenariats avec des parties prenantes multiples nationales et internationales. Les partenariats se font en général autour d'un ou de plusieurs projets, les critères les plus importants pour JAIDA sont l'intérêt dudit projet et ses objectifs en termes de développement social, et l'utilité ainsi que la capacité du partenaire de répondre à ses engagements.

Durant ces dernières années, JAIDA a réussi à concrétiser 3 partenariats majeurs :

La Banque européenne d'investissement (BEI)

Le 21 décembre 2020, JAIDA et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé un accord de prêt d'un montant de 10 millions d'euros (soit plus de 108 millions de dirhams) pour soutenir les activités génératrices de revenus (AGR) au Maroc.

Cet appui vient renforcer la capacité de JAIDA à financer les institutions de microfinance (IMFs) dans le pays, et soutenir son action sur l'inclusion financière et le développement social.

L'accord de coopération entre JAIDA et la BEI s'inscrit dans le cadre du « Programme d'assistance technique au profit des institutions financières et actions en faveur de l'inclusion financière dans le voisinage sud de l'Union Européenne ». Cet accord a pour objectif de réaliser deux études :

- L'identification des opportunités pour JAIDA en matière d'appui technique des institutions de microfinance marocaines, et de renforcement des standards de reporting environnemental et social des IMF marocaines à JAIDA ;
- Etude de marché des coopératives au Maroc en vue de la mise en place des nouveaux produits de financement et d'accompagnement des coopératives.

La Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM)

Le 24 décembre 2020, la FNAM et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à :

- Financer la croissance des AMC ;
- Apporter une assistance technique au profit des IMF ;
- Renforcer la capacité de la FNAM ;
- Développer des espaces de veille, d'information, d'échange et de diffusion des meilleures pratiques de la microfinance ;
- Développer des moyens et outils à mettre à la disposition des acteurs pour faciliter la prise de décision ;

Organiser de manière périodique des actions et des événements liés au secteur de la Microfinance.

Le partenariat de JAIDA avec la FNAM se concentre sur le suivi régulier de la situation du secteur du microcrédit au Maroc. L'horizon de ce partenariat est axé sur une collaboration continue pour comprendre les besoins sectoriels, discuter des défis rencontrés et du potentiel de croissance du secteur. L'objectif est de contribuer de manière significative au développement durable du secteur en partageant des informations, en favorisant le dialogue et en explorant des moyens de renforcer la microfinance au Maroc.

Le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS)

Le 18 mars 2021, le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à renforcer la relation stratégique entre les deux institutions et à développer des actions communes en matière d'accompagnement du secteur de la microfinance au Maroc.

JAIDA travaille en étroite collaboration avec le CMS pour fournir un accompagnement et un soutien technique au secteur de la microfinance. L'horizon de ce partenariat est axé sur la mise en place d'actions concrètes, telles que le parrainage de projets et la création de programmes de formation en partenariat avec d'autres acteurs. Ces actions visent à renforcer les compétences du personnel et la gouvernance des Associations de Microcrédit Marocaines. Le partenariat est conçu pour être à long terme, offrant un soutien continu au secteur.

La Fondation CDG

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes qui s'inscrit dans une volonté collective de mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale des groupes de jeunes défavorisés, la Fondation CDG, JAIDA, le CMS et la FNAM, ont conclu, le 24 juin 2020, une convention de partenariat visant à contribuer collectivement à apporter des solutions adaptées aux besoins des jeunes confrontés à des difficultés d'accéder au financement de leur microprojet. Ce programme annuel se caractérise, chaque année, par un appel à candidature lancé auprès des AMC en vue d'identifier des projets en cours de création ou de création récente éligibles au soutien du programme.

Le partenariat entre JAIDA et la Fondation CDG a pour objectif la promotion de l'impact socio-économique de la microfinance. L'horizon de ce partenariat vise à mettre en place des ateliers pour explorer les opportunités de collaboration. L'accent est mis sur la manière dont les deux entités du Groupe CDG peuvent travailler ensemble pour répondre aux besoins des activités génératrices de revenu à l'échelle nationale. Ce partenariat stratégique a une portée à long terme, avec un engagement continu pour améliorer les conditions socio-économiques à travers la microfinance.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE

JAIDA a été créée par des partenaires nationaux et internationaux, engagés dans l'action sociale et le développement durable : la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la Banque Allemande d'aide au développement (KfW), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD). Barid Al Maghrib (Poste Maroc) a rejoint le tour table en 2010.

A travers son action, JAIDA contribue à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires directs et indirects du secteur de la microfinance. Aussi, ses actions ont pour but d'atteindre d'améliorer les chiffres en termes d'inclusion financière nationale.

La mission de JAIDA consiste à financer les associations de microcrédit en vue de promouvoir le financement des activités génératrices de revenu de manière à lutter activement contre la pauvreté. JAIDA, depuis 2007, remplit cette mission en apportant les concours financiers et techniques aux institutions de microfinance qui développent, elles, une offre de microcrédit adaptée au profil de ses clients.

En outre, JAIDA met toute son expertise au service de ses partenaires à travers la mise en œuvre de programmes d'assistance technique pour appuyer le développement des AMC et améliorer leur efficacité opérationnelle. Convaincu que la microfinance est un outil puissant de développement social et de réduction de la pauvreté, JAIDA contribue également au développement structurel du secteur par la coordination et l'harmonisation des activités des bailleurs de fonds internationaux.

JAIDA combine ainsi le financement et l'accompagnement conformément à son plan stratégique et intervient en complémentarité avec les autres acteurs du secteur (système bancaire, capitaux privés...) pour accompagner le développement structurel du secteur. En réalisant ses missions et sa raison d'être JAIDA prône par le simple fait de ses activités l'inclusion financière et endosse de fait un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

Le dialogue régulier initié par JAIDA avec ses parties prenantes a permis de formaliser, dans une cartographie appelée « matrice de matérialité », les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) les plus importants pour les principales parties prenantes de JAIDA et pour l'organisation, et de les hiérarchiser en fonction des objectifs et des attentes de ceux-ci.

Cette analyse de matérialité permet de hiérarchiser les enjeux les plus importants au regard des activités de JAIDA et de son impact. Les enjeux identifiés ont nourri la réflexion stratégique autour de la démarche RSE. Ils contribuent aux engagements pris par JAIDA et sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les 193 États qui composent l'ONU.

Les enjeux sélectionnés répondent aux risques et enjeux sociétaux majeurs, identifiés et hiérarchisés via une enquête de matérialité menée auprès des parties prenantes identifiées à partir des impacts des activités de JAIDA et son contexte, en interne et en externe. 7 catégories de parties prenantes ont émergé et 17 consultations ont été faites pour la matérialité.

Cette liste des enjeux RSE s'est basée sur une matrice de matérialité qui a permis par la suite de définir les principaux enjeux RSE pour JAIDA. La matrice est présentée ci-après :



À partir de cette matrice et des risques extra-financiers inhérents à l'activité de l'entreprise, JAIDA a classé les enjeux selon le résultat de la matrice (du plus important au moins important) et a élaboré son rapport selon dix priorités identifiées et regroupées dans les quatre engagements ESG qui guident les actions de JAIDA

ÊTRE CATALYSEUR D'UN DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET INCLUSIF (priorités sociétales et économiques)		ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE RESPONSABLE (priorités en matière de gouvernance)	
1	Favoriser et généraliser l'accès de tous aux services de microcrédit	9	Être exemplaire en matière de conformité réglementaire
2	Supporter la création d'activités génératrices de revenus durables	8	Assurer une bonne gouvernance
5	Développer des offres diversifiées à nos clients	11	Organisation de la gestion des risques
3	Capacité de JAIDA à s'inscrire dans un programme de développement multi-acteurs, multi-pays, secteur public /privé	13	Etablir un environnement des affaires éthique et transparent dans les pratiques
6	Mesurer l'impact économique et social de la microfinance sur la société	10	Coopération avec des organisations nationales, internationales et milieu associatif
4	Contribuer à l'autonomisation de la femme	12	Sécurité informatique et protection des données
7	Soutenir la digitalisation et l'innovation dans le secteur		
OFFRIR À NOS COLLABORATEURS UN CADRE IDOINE POUR UNE PERFORMANCE INCLUSIVE (priorités sociales)		AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT (priorités environnementales)	
16	Egalité Hommes-Femmes et égalité des chances	21	Soutenir les populations rurales et agricoles face au changement climatique
17	Offrir une qualité de vie au travail des collaborateurs	19	Financer des projets à impact positif sur l'environnement
15	Développer les compétences et l'employabilité	20	Politique interne en matière de responsabilité environnementale
14	Attractivité et fidélisation des rémunérations		
18	Assurer la santé et la sécurité au travail des collaborateurs		

V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUES DE JAIDA

La microfinance est un axe stratégique défini par les Nations Unis comme étant un outil d'inclusion financière favorisant l'accès aux services de base comme la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'énergie et l'habitat. Ce secteur confère à JAIDA un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

JAIDA est ainsi engagée à contribuer à l'effort mondial pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, et ce, pour un monde économiquement stable et viable pour les générations futures.

Sur un encours de 911 millions de dirhams à fin 2022, plus de la moitié du portefeuille JAIDA est destiné au financement des activités génératrices de revenus (AGR) dans le monde rural, le reste (46%) est destiné aux zones urbaines.

L'inclusion financière pour laquelle prône JAIDA, concerne une diversité de secteurs comme le commerce et l'agriculture qui représentent 76% des activités financées ou comme les secteurs de l'artisanat et autres (24%).

JAIDA s'engage dans la réalisation des ODD à travers 3 priorités sociétales et économiques essentielles :

- Diversifier ses offres aux clients
- Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables ;
- Agir pour le milieu rural.

Diversifier ses offres aux clients

JAIDA offre un panel de produits et de services diversifiés et innovants tout en accompagnant l'ensemble du secteur de la microfinance au Maroc par son implication auprès de parties prenantes de la société civile nationale et internationale. L'objectif principal de JAIDA est d'offrir des lignes de financements selon des thématiques régionales et diversifiées.

JAIDA accompagne son offre de financement par une assistance technique : les clients bénéficient d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs processus de gestion, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles, maîtriser le risque et mieux exploiter les ressources.

Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables

JAIDA participe depuis 2014 au programme national d'appui aux activités génératrices de revenus (AGRs) via le microcrédit organisé par la Fondation CDG en partenariat avec le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

Il a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes par la promotion de l'auto-emploi, contribuant ainsi à leur insertion et autonomie économique. Cette initiative volontariste permet l'identification et le soutien financier d'initiatives en matière d'AGRs portées par des micro-entrepreneurs, femmes et hommes, accompagnés par les Associations de Microcrédit (AMC), et dont la viabilité et la pertinence ont valu à ces projets un préfinancement de la part de ces dernières.

Agir pour le milieu rural.

Le milieu rural a toujours été un axe stratégique d'intervention pour JAIDA. Dès 2010, soit 3 ans après sa création, JAIDA a signé une convention de prêt avec le Ministère de l'Economie et des Finances portant sur un montant de 6 millions d'euros accordé par la République italienne à travers son instance de Coopération Internationale et exclusivement destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural à travers le soutien au secteur du micro-crédit.

JAIDA a le rôle central d'opérateur de financement afin d'optimiser l'affectation des fonds aux 2 programmes suivants :

- 1) Le premier programme consiste en l'affectation d'un million d'euro au profit de cinq AMC destiné à doter ces associations des moyens nécessaires pour développer de nouveaux produits de microcrédits en zone rurale ;
- 2) Le deuxième programme est destiné à toutes les associations marocaines qui auront besoin d'un appui financier pour octroyer des microcrédits en milieu rural avec une priorité donnée aux entrepreneurs des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, avec à la clé un montant de 5 millions d'euro.

Depuis son démarrage, 7 IMFs ont bénéficié de la ligne (Al Amana, Attawfiq, Arrawaj, Attadamoune, Al Karama, Inmaa et Atil⁵) et JAIDA continue de promouvoir le programme de coopération italienne auprès des IMFs qui interviennent dans le rural.

Signature d'un engagement de financement de 9 millions de DH dans le cadre du fonds de garantie mis en place par Tamwilcom au profit des petites et moyennes IMF.

JAIDA a effectué un premier déblocage de 6 millions DH en juin 2023, le reliquat de cette ligne sera servi au client durant le 3^{ème} trimestre 2023. L'encours total au 30 juin 2023 est de 803 539 KDH dont la partie rurale représente environ 52%.

Depuis 2013, JAIDA finance un acteur de référence en matière de financement de la petite agriculture, TAMWIL EL FELLAH. A travers cette relation, JAIDA et TEF réitèrent leurs engagements dans le cadre du soutien au Plan MAROC VERT en promouvant des petites et moyennes exploitations agricoles présentant des projets rentables et viables mais exclues du financement bancaire classique.

Tableau 29: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Part des AGRs financées féminines	38%	37%	-1%	39%	2%
Part des AGRs financées dans le milieu rural	52%	54%	2%	46%	-8%
Encours (en millions de DH)	912	915	0%	911	0%

Source : JAIDA

Encours quasi-stables sur la période 2020-2022. La part des AGRs financées féminines passe de 38% en 2020 à 37% en 2021 et de 37% en 2021 à 39% en 2022. La part des AGRs financées dans le milieu rural passe de 52% en 2020 à 54% en 2021 et de 54% en 2021 à 46% en 2022.

V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA

Conformité aux bonnes pratiques en matière de responsabilité environnementale :

Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain de 8 collaborateurs dénote d'une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

Un certain nombre de mesures sont également prises pour éviter le gaspillage des ressources comme par exemple :

- La réduction de la consommation de papier grâce au recours à la digitalisation des documents internes et la dématérialisation, autant que possible, des réunions des comités internes de JAIDA ainsi que celles de ses instances de gouvernance ;
- Les économies d'énergie et la limitation du matériel jetable grâce à la mise à disposition d'équipements réutilisables (cuisine, ustensiles) et ce, afin de réduire la production de déchets.

Financer des projets à impact positif sur l'environnement :

⁵ Retrait d'agrément à l'institution ATIL par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 108. L'institution est en phase de liquidation judiciaire.

JAIDA a inclus dans sa convention d'ouverture de crédit plusieurs axes portant sur la promotion des pratiques pour le respect de l'environnement, par lesquels l'emprunteur s'engage à adopter des pratiques qui contribuent positivement à la planète.

En effet, une clause environnementale impose à l'emprunteur de s'engager à communiquer au prêteur l'ensemble des procédures et diligences qu'il conduit en matière de protection de l'environnement et à effectuer ses propres diligences et analyses sur les projets aux fins de s'assurer que ceux-ci n'aient pas un impact négatif fort et irréversible sur l'environnement. Les fonds de JAIDA ne peuvent pas être utilisés pour financer les projets pouvant induire un danger pour l'environnement, la santé ou la sécurité. Ainsi, les financements ne peuvent concerner la production, la passation de marché ou une décharge intentionnelle de polluants organiques persistants (POP) identifiés comme étant de grande préoccupation pour la communauté mondiale, tout pesticide ou produit chimique industriel ou du consommateur qui est classé comme « interdit » ou « strictement réglementé » dans le cadre du « Programme Avant le Consentement Informé » ; ou un produit (y compris une émission ou un effluent) qui est interdit ou strictement contrôlé parce que ses effets toxiques sur l'environnement créent un risque sérieux pour la santé publique.

Soutenir les populations rurales et agricoles face au changement climatique :

Depuis des années, dans le monde entier, une agriculture nouvelle se développe combinant les nouvelles pratiques, plus respectueuses pour l'environnement, répondant bien aux besoins de la population rurale et favorisant une alimentation saine. JAIDA contribue au développement des nouvelles pratiques agricoles et ne demandant pas un investissement financier lourd. Le microcrédit accompagné de JAIDA est adapté pour soutenir le démarrage de ces nouvelles filières. La stratégie adoptée par JAIDA concernant le domaine de l'agriculture a pour ambition de combiner la poursuite de la sécurité alimentaire (ODD 2) avec le développement économique et social (ODD 8), tout en respectant l'environnement.

Un nouveau modèle est en phase de réflexion en interne et avec des partenaires externes pour monter en puissance sur les sujets de lutte contre les défis climatiques que JAIDA ambitionne de mettre en place à l'avenir à travers des lignes de crédits spécialisés et des produits verts.

Tableau 30: Evolution des indicateurs environnementaux de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Nombre de papiers de ramettes utilisés (en unité)	33	40	21%	30	-25%
Consommation en électricité et en eau (en DH)	36 731	21 744	-41%	12 000	-45%

Source : JAIDA

Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain réduit de 8 collaborateurs dénote d'une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

Un certain nombre de mesures sont également prises pour éviter le gaspillage inutile des ressources comme par exemple :

- La réduction de la consommation de papier grâce au recours à la digitalisation des documents internes et la dématérialisation, autant que possible, des réunions des comités internes de JAIDA ainsi que celles de ses instances de gouvernance.
- Les économies d'énergie et la limitation du matériel jetable grâce à la mise à disposition d'équipements réutilisables (cuisine, ustensiles) et ce, afin de réduire la production de déchets.

V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA

La politique de ressources humaines :

Le capital humain porte le cœur de la mission de JAIDA qui est de mettre toute son expertise au service de ses clients que sont les institutions de microfinance, de renforcer ses accompagnements et son rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif. Pour cela, JAIDA veille à renforcer les compétences métiers et développer les compétences transverses de ses collaborateurs par un robuste système de ressources humaines.

Par ses politiques de recrutement, de formation et de gestion des carrières, JAIDA se donne les moyens de créer un environnement propice au développement individuel.

La politique de ressources humaines de JAIDA englobe des directives qui constituent une base saine pour une gestion efficace de son capital humain. Ces directives inspirent tous les collaborateurs dans leurs actions et leurs relations aux autres.

La première responsabilité des ressources humaines est de contribuer à la qualité de la gestion des ressources humaines en proposant des politiques appropriées et en veillant avec équité à la cohérence de leur application. Les collaborateurs sont donc au centre de l'intention, ils ont pour objectifs d'apporter à JAIDA la performance nécessaire à son bon fonctionnement ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs :

Les piliers de cette politiques RH sont les suivants :



La structure organisationnelle :



JAIDA est structurée en en cinq entités dont les attributions sont décrites ci-après :

- Entité Portefeuille et Investissements qui gère les relations avec les AMC, la gestion des investissements, le suivi des financements en cours, le conseil en financement et assure la veille sectorielle et le suivi de la performance Sociale ;
- Entité Risk Management qui assure le contrôle et la gestion des risques (prévention des risques, renforcement de la culture du risque), la gestion des engagements et le contrôle interne ;

- Entité Finances & Comptabilité qui gère et optimise les opérations de refinancement et de trésorerie, gère la tarification, le décaissement des investissements, le reporting et la planification ainsi que le suivi des recouvrements ;
- Entité Partenariat et Assistance Technique qui a pour mission l'identification, la concrétisation et la gestion des partenariats, la gestion des projets d'Assistance technique, la réalisation des études sectorielles ainsi que la communication institutionnelle ;
- Entité Support et Logistique qui est en charge des Achats, de la gestion des organes de gouvernance, de la Communication interne et externe, des Ressources Humaines et de l'administration de la fonction support.

Priorités sociales :

JAIDA veille à améliorer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs et les accompagner dans leur évolution professionnelle à travers :

- **Le renforcement de son attractivité par une politique de recrutement et d'intégration efficace ;**
- **La mise en place d'un plan de formation pour le développement des compétences :** Le plan de formation 2022 s'est articulé à la fois autour de formation métiers prévu pour répondre à un besoin lié à la maîtrise du poste et à la progression professionnelle, mais aussi autour de la formation de compétences transverses pour développer les compétences comportementales et de leadership des collaborateurs de JAIDA.

Le budget de formation 2022 s'est élevé à 250 KDH. Les collaborateurs ont bénéficié à la fois de sessions d'apprentissage interne au Groupe CDG via l'Académie CDG ou dans des académies spécialisées dans le domaine d'étude sélectionné.

Les formations qui ont eu lieu entre 2020 et 2022 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	2022
Budget de formation (En KDH)	150	200	250
Part de l'effectif formé	0%	63%	63%

Source : JAIDA

- **Valoriser la performance et l'individualisation des parcours ;**
- **Offrir des conditions favorables pour un meilleur développement des salariés.**

L'inclusion, la diversité et l'égalité des chances sont essentielles pour créer un milieu de travail enrichissant pour tous, mais aussi pour favoriser une variété de points de vue qui stimule l'innovation au sein des équipes et la performance de l'entreprise. JAIDA privilégie ainsi l'égalité des chances en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle.

Pour ce faire, et pour lutter contre les stéréotypes, JAIDA se base sur des critères objectifs, comme les compétences, l'expérience et la qualification professionnelle des candidats et des collaborateurs et s'applique au quotidien à demeurer fidèles à ces valeurs.

L'inclusion, la diversité et l'égalité des chances sont définis au sein de JAIDA comme suit :

- **Inclusion :** JAIDA propose à ses collaborateurs un environnement de travail excluant toute forme de discrimination (genre, handicap, religion, âge, l'apparence physique, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques etc.). La politique des ressources humaines s'appuie sur le Code du Travail

Marocain ainsi que les décrets d'application afférents en matière de non-discrimination pour définir ses orientations en la matière ;

- **Diversité** : JAIDA mise sur des équipes diversifiées par leur expérience, leur histoire et leurs points de vue et leur genre. La richesse des équipes repose sur leurs différences, qui sont des sources de complémentarités. Depuis juillet 2020, la direction générale de JAIDA est menée par une femme et près de 40% de l'effectif est féminin ;
- **Égalité des chances** : JAIDA fait la promotion de l'égalité des chances et favorise l'inclusion dans tout le cycle de vie des collaborateurs (de leur recrutement à leur départ de l'entreprise) et des projets. Ce faisant, l'entreprise mise sur l'équité salariale et propose de nombreuses possibilités de perfectionnement, de développement et de formation. Afin d'offrir les mêmes possibilités aux personnes qui ont des responsabilités familiales, personnelles ou autres, JAIDA encourage la flexibilité des horaires de travail, et favorise le télétravail quand cela est possible.

Evolution de l'effectif de JAIDA

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif par genre de JAIDA sur la période 2020-2022 :

Tableau 32: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	2022
Effectif global	8	8	8
Dont Femmes	3	3	3
Dont Hommes	5	5	5

Source : JAIDA

L'effectif de JAIDA reste stable entre 2020 et 2022 et s'élève à 8. Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain réduit de 8 collaborateurs dénote d'une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

La répartition par catégorie professionnelle sur la période 2020 - 2022 se présente comme suit :

Tableau 33: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2020-2022

En KDH	2020	2021	2022
Effectif	8	8	8
Part des responsables	5	5	5
Dont Femmes	2	2	2
Part des cadres	1	1	1
Dont Femmes	-	-	-
Part des employés	2	2	2
Dont Femmes	1	1	1

Source : JAIDA

La répartition par type de contrat sur la période 2020 - 2022 se présente comme suit :

Tableau 34: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2020-2022

En KDH	2020	2021	2022
Effectif	8	8	8
Nature de contrat CDI	100%	100%	100%

Source : JAIDA

Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

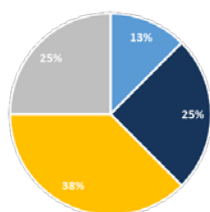
Tableau 35: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2020-2022

En KDH	2020	2021	2022
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	1	2	1

Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 2 et 5 ans	2	1	1
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 6 et 10 ans	3	2	2
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 10 ans	2	3	4

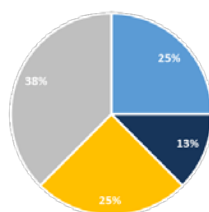
Source : JAIDA

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2020



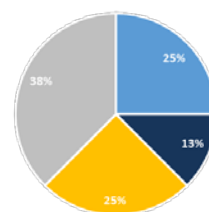
< 2 ans Entre 2 et 5 ans Entre 6 et 10 ans 10 ans et +

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2021



< 2 ans Entre 2 et 5 ans Entre 6 et 10 ans 10 ans et +

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2022



< 2 ans Entre 2 et 5 ans Entre 6 et 10 ans 10 ans et +

L'évolution des principaux indicateurs concernant les ressources humaines de JAIDA sur la période 2020- 2022 se présente comme suit :

Pour avoir des représentants de personnel la société doit avoir un nombre minimal d'effectif. Tenant compte de son l'effectif (8 personnes) JAIDA n'a pas de représentants de personnel.

Grèves	2020	2021	2022
Nombre de jours de grèves	0	0	0

Source : JAIDA

Accidents de Travail	2020	2021	2022
Nombre accidents de travail	0	0	0

Source : JAIDA

Licenciements	2020	2021	2022
Nombre de licenciements	0	1	0

Source : JAIDA

Démissions	2020	2021	2022
Nombre de démissions	0	0	0

Source : JAIDA

Recrutements	2020	2021	2022
Nombre de recrutements	1	1	0

Source : JAIDA

Litiges sociaux	2020	2021	2022
Nombre de litiges sociaux	0	0	0

Source : JAIDA

En prenant en considération son effectif actuel, qui est de 8 personnes, JAIDA ne remplit pas les conditions pour avoir des représentants de personnel.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE

L'évolution des investissements effectués par JAIDA, durant la période 2020-2022 se présente comme suit :

Tableau 36: Evolution des investissements de JAIDA 2020-2022

En Dh	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Mobilier de bureau	18 500	32 500	75,7%	14 597	-55%
Matériel Informatique	32 390	264 594	716,9%	17 598	-93%
Divers aménagements des locaux	-	-	NA	105 065	-%
Logiciel et étude	29 350	277 796	846,5%	432 391	56%
Investissement financier	-	-	NA	-	-%
Total	80 240	574 890	< +100%	569 651	-1%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2020, les investissements nets réalisés se sont élevés à 80 KDH, constitué principalement de matériel informatique à hauteur de 40,4% et de logiciels & études à hauteur de 36,6%.

En 2021, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 575 KDH. L'essentiel des investissements nets (48,3%) concerne les logiciels & études et (46%) le matériel informatique.

En 2022, JAIDA a investi 432 KDH pour la mise à niveau du SI SAGE (nouvelle version) ainsi que la mise à niveau de son site web. L'investissement global de l'année 2022 est de 569 KDH.

Sur la période 2020-2022, l'investissement financier de JAIDA était nul.

En 2023 aucun investissements en immobilisations n'est en cours, toutefois au niveau des investissements liés aux financements clients un dossier de financement est en cours de préparation, d'un montant de 200 millions de DH, actuellement en phase de négociation.

Au 30 juin 2023, il y avait des engagements de financement signés mais non encore débloqués, d'un montant total de 3 millions de DH.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA

VI.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte des produits et charges de JAIDA sur la période sous revue se présentent comme suit :

Tableau 37: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2020- 2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Produit net bancaire	26 280	23 545	-10,4%	24 259	3,0%
Résultat brut d'exploitation	16 853	15 459	-8,3%	16 284	5,3%
Résultat net	6 998	1 075	-84,6%	10 407	>100%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2021 :

- Le Produit Net Bancaire a baissé de 10,4% pour s'établir à 23,5 MDH contre 26,3 MDH à fin 2020. Cette baisse s'explique principalement par le volume moyen de l'endettement qui passe de 433 MDH en 2020 à 539 MDH en 2021. La réception de la ligne subordonnée MCC suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF et le déblocage du prêt - a relevé le niveau des charges d'exploitation bancaires 2021 de 25% non compensé par la hausse des produits;
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'élève à 15,5 MDH en 2021 contre 16,8 MDH en 2020, enregistrant une baisse de 8,3% sur la période ; une évolution qui s'explique essentiellement par :
 - o La baisse de 10,4% du Produit Net Bancaire, qui passe de 26,3 MDH en 2020 à 23,5 MDH en 2021 ;
 - o La baisse des charges générales d'exploitation qui passent de 8,4 MDH en 2020 à 8,1 MDH en 2021.

Le résultat net de JAIDA s'établit à 1,1 MDH contre 7 MDH en 2020, soit une baisse de 84,6% sur la période. Cette variation est principalement expliquée par le renforcement du niveau de provisionnement par une dotation exceptionnelle de 8,3 millions DH et qui répond à une volonté prudente et conservatrice dans le contexte de crise sanitaire.

Au titre de l'exercice 2022 :

- Le Produit Net Bancaire a augmenté de 3% pour s'établir à 24,3 MDH en 2022 contre 23,5 MDH en 2021. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des charges d'exploitation bancaires de 15% due aux opérations d'ingénierie financière, à l'instar du remplacement de la dette publique par de la dette bancaire contractée avant la hausse des taux à fin 2022, mises en place par JAIDA dans le but de renforcer son passif et d'optimiser son coût de refinancement. La baisse des produits d'exploitation bancaires de 5% est justifiée par la baisse des intérêts et produits assimilés sur titres de créance qui passent de 1,4 MDH en 2021 à 3,2 MDH en 2022.
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA a enregistré une croissance modérée de 5,3% pour s'établir à 16,3 MDH en 2022 contre 15,4 MDH un an auparavant. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet conjugué de :
 - o La hausse de 3% du Produit Net Bancaire, qui passe de 23,5 MDH à fin décembre 2021 à 24,3 MDH à fin décembre 2022 ;
 - o La légère baisse de 1,4% des charges générales d'exploitation qui passent de 8,1 MDH à fin décembre 2021 à 8,0 MDH à fin décembre 2022.
- Le Résultat net de JAIDA ressort positif de + 10,4 MDH au titre de 2022, soit une hausse comparé à 2021 avec 1 MDH. Cette évolution notable, est principalement due à une augmentation significative des reprises de provisions grâce à la reprise de l'intégralité des provisions constatées sur le titre de participation de Zitouna Tamkeen ainsi qu'à la provision sur les créances sensibles et en souffrance auprès des AMC de taille régionale au 31 Décembre 2022.

Les principaux indicateurs bilantiels de JAIDA sur la période sous revue se présentent comme suit :

Tableau 38: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2020 - 2022

En KDH	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	996 181	923 911	-7,3%	967 964	4,8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	308 689	-	-100%	200 613	NA
Total bilan	1 010 056	1 045 162	3%	996 729	-5%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2021 :

- Les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élevaient à 924 MDH contre 996 MDH en 2020, soit une baisse de 7,3% principalement expliquée par la baisse enregistrée de 92,4% des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 77,5 MDH en 2020 à 5,9 MDH en 2021 ;

JAIDA a procédé au remboursement des dettes bancaires qui totalisaient 308,7 MDH à fin 2020. Le total dettes envers les établissements de crédit et assimilés au titre de l'exercice 2021 est nul.

Au titre de de l'exercice 2022 :

Les créances sur les établissements de crédit et assimilées, s'établissent à 968 MDH contre 924 MDH à la fin de 2021, soit une hausse de 4,8% principalement expliquée par l'effet combiné de :

- La hausse des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 5,9 MDH au terme de 2021 à 60,4 MDH au terme de 2022 ;
- La baisse des créances à terme qui sont passés de 918,0 MDH au 31 Décembre 2021 à 907,6 MDH au 31 Décembre 2022.

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 200,6 MDH correspondant aux deux lignes de refinancement relais mises en place par JAIDA avec les banques locales afin de refinancer son activité au 2ème semestre 2022.

-

VI.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 602.092 KMAD (y compris des dettes subordonnées pour 118.569 KMAD) dont un bénéfice net de 10.407 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<ul style="list-style-type: none"> - L'identification des créances en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 11 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 907.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

DELOITTE AUDIT

Faiçal MEKOUAR
Associé

Sakina BENSOU DA KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de **JAIDA S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 651.646 KMAD (y compris des dettes subordonnées pour 178.529 KMAD) dont un bénéfice net de 1.075 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des créances en souffrance ;	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<p>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 918.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

DELOITTE AUDIT

Faiçal MEKOUAR
Associé

Sakina BENSOU DA KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **JAIDA S.A**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 509.529 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 37.488) dont un bénéfice net de KMAD 6.998.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disomblés à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société JAIDA S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des créances en souffrance ;	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<p>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 919.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

DELOITTE AUDIT

Faiçal MEKOUAR
Associé

Sakina BENSOU DA KORACHI
Associée

VI.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2022

VI.3.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET DES CHARGES (CPC)

Le compte d'exploitation de JAIDA, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Tableau 39: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Produits d'exploitation bancaire	41 468	42 530	2,6%	40 424	-5,0%
Charges d'exploitation bancaire	15 188	18 985	25,0%	16 165	-14,9%
Produit Net Bancaire (PNB)	26 280	23 545	-10,4%	24 259	3,0%
Produits d'exploitation non bancaire	-	-	NA	NA	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	NA	NA	-
Charges générales d'exploitation	8 412	8 087	-3,9%	7 975	-1,4%
Résultat brut d'exploitation	16 853	15 459	-8,3%	16 284	5,3%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	4 928	8 320	68,8%	11 744	41,2%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	149	147	-1,0%	13 087	> 100%
Résultat courant	13 089	7 286	-44,3%	17 628	> 100%
Résultat non courant	110	-390	<-100%	-6 015	<-100%
Résultat avant impôt	13 198	6 896	-47,7%	11 613	68,4%
Impôts sur les résultats	6 200	5 821	-6,1%	1 206	-79,3%
Résultat net	6 998	1 075	-84,6%	10 407	> 100%

Source : JAIDA

VI.3.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 40: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Intérêts et produits assimilés des opérations avec les établissements de crédit	38 909	39 303	1,0%	39 022	-0,7%
Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et produits assimilés des titres de créance	2 558	3 227	26,2%	1 392	-56,9%
Produits des titres de propriété	-	-	NA	-	NA
Produits des immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Commissions sur prestations de service	-	-	NA	10	NA
Autres produits bancaires	1	-	-100,0%	-	NA
Produits d'exploitation bancaire	41 468	42 530	2,6%	40 424	-5,0%

Source : JAIDA

La répartition des produits d'exploitation bancaire par origine est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 41: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Prêts aux AMC	38 909	39 303	1,0%	39 021	-0,7%
Placements	2 558	3 227	26,2%	1 392	-56,9%
DAT	-	-	NA	-	NA
OPCVM	2 558	3 227	26,2%	1 392	-56,9%
Autres produits bancaires	1	-	-100,0%	10	NA
Produits d'exploitation bancaire	41 468	42 530	2,6%	40 423	-5,0%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 41,5 MDH à fin 2020 à 42,5 MDH à fin 2021, soit une hausse de 2,6%. Sachant que les produits relatifs à l'activité prêts aux AMC représentent 92% du produit réalisé durant l'exercice 2021, cette hausse est principalement expliquée par :

- La hausse de l'encours moyen⁶ des prêts AMC qui est passé de 815 MDH en 2020 à un encours moyen de 859 MDH en 2021 ;
- La hausse de l'encours moyen des placements qui est passé de 84 MDH à fin 2020 à 165 MDH à fin 2021 ;
- Les placements au niveau des OPCVM marquent une évolution de 26,2% justifiée par la hausse de l'encours moyen des placements.

Revue Analytique 2021 – 2022

Les produits d'exploitation bancaire en repli de -5% sont passés de 42,5 MDH fin décembre 2021 à 40,4 MDH fin décembre 2022. Les produits issus de l'activité de prêts AMC, qui représentent 97% du produit réalisé durant 2022, ont baissé de -0,7%. Cette variation à la baisse des produits d'exploitation bancaire s'explique principalement par :

- Une baisse de rendement et du volume moyen des placements de trésorerie ;
- Une baisse des intérêts compensée par l'augmentation du volume moyen des encours de prêts AMC qui passent de 859 MDH en 2021 à 891 MDH en 2022.

VI.3.1.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 42: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Intérêts et charges assimilés des opérations avec les établissements de crédit	4 846	12 121	>100%	5 569	-54,1%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	10 228	6 439	-37,0%	10 579	64,3%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Autres charges bancaires	114	425	>100%	17	-96,0%
Charges d'exploitation bancaire	15 188	18 985	25,0%	16 165	-14,9%

Source : JAIDA

La répartition des charges d'exploitation bancaire par type est présentée dans le tableau ci-après :

⁶ Calculé en prenant en compte l'évolution moyenne de l'encours (capital restant dû) courant de l'année.

Tableau 43: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Emprunts séniors	199	5 668	>100%	534	-90,6%
Emprunts subordonnés	1 019	5 679	>100%	4 956	-12,7%
Emprunt obligataire	10 228	6 439	-37,0%	10 579	64,3%
Emprunt SPOT	3 627	774	-78,7%	79	-89,8%
Autres charges bancaires	114	425	>100%	17	-96,0%
Charges d'exploitation bancaire	15 188	18 985	25,0%	16 165	-14,9%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 25% en passant de 15,2 MDH à fin 2020 à 19,0 MDH à fin 2021. Cette variation est principalement due à la hausse de l'encours moyen de l'endettement qui passe de 432 MDH à fin 2020 à 539 MDH à fin 2021 suite à la réception de la ligne MCC non prévue par le budget 2021 sous forme d'une dette subordonnée de l'ordre de 198 MDH, visant à renforcer la capacité de financement de JAÏDA.

Par prudence, et dans le contexte incertain de la crise sanitaire, JAIDA a opté pour le maintien des lignes bancaires qui ont été partiellement transformées d'une dette SPOT à une dette amortissable sur 24 mois à compter de janvier 2021.

Le remboursement de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne en novembre 2020 a réduit le volume moyen de la dette obligataire qui passe de 285 MDH à fin 2020 à 180 MDH à fin 2021. Les charges relatives à l'émission obligataire par placement privé n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2021 vu qu'elles n'interviennent qu'en fin d'année.

Le TMP de refinancement affiche une légère amélioration de 4 pbs entre 2020 et 2021.

Revue Analytique 2021– 2022 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 15% passant de 19,0 MDH à fin décembre 2021 à 16,2 MDH à fin décembre 2022.

Cette variation est principalement due à :

- La baisse du TMP de refinancement de 24 points de base sur la période 2021-2022 ;
- La corrélation du volume d'endettement à l'évolution du niveau des encours prêts clients. Le remboursement total de la dette bancaire en décembre 2021 après l'émission obligataire privée a réduit l'encours moyen dettes conservée en 2022, qui passe de 539 MDH en 2021 à 506 MDH en 2022.

VI.3.1.3. PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 44: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 21/21
Produits d'exploitation bancaire (1)	41 468	42 530	2,6%	40 424	-5,0%
Charges d'exploitation bancaire (2)	15 188	18 985	25,0%	16 165	-14,9%
Produit Net Bancaire (1) - (2)	26 280	23 545	-10,4%	24 259	3,0%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Le produit Net Bancaire a baissé de 26,3 MDH en 2020 à 23,5 MDH en 2021, soit une baisse de 10,4%. Cette évolution est expliquée par la hausse importante de 25% des charges d'exploitation bancaire face à une légère hausse de 2,6% des produits d'exploitation bancaire.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Le produit Net Bancaire a enregistré une hausse de 24,3 MDH en 2022 contre 23,6 MDH en 2021, soit une hausse de 3,0%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné d'une baisse modérée de 14,9% des charges d'exploitation bancaires et d'une baisse de 5,0% des produits d'exploitation bancaires.

VI.3.1.4. MARGE D'INTERET

La marge d'intérêt, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 45: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC (hors intérêts sur placements)	38 909	39 303	1,0%	39 022	-0,7%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les EC	15 074	18 560	23,1%	16 148	-13,0%
Marge d'intérêt	23 835	20 744	-13,0%	22 874	10,3%
<i>Taux de marge d'intérêt*</i>	<i>61,30%</i>	<i>52,80%</i>	<i>-8,5 pts</i>	<i>58,6%</i>	<i>5,8 pts</i>

Source : JAIDA

(*) Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC (hors intérêts sur placement)

Revue Analytique 2020 – 2021 :

En 2021, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 20,7 MDH contre 23,8 MDH en 2020, soit une baisse de 13% expliquée par :

- La légère hausse de 1% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 38,9 MDH en 2020 à 39,3 MDH en 2021 ;
- La hausse importante de 23,1% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 15,1 MDH en 2020 à 18,6 MDH en 2021.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 22,9 MDH contre 20,7 MDH en 2021, soit une hausse de 10,3% expliquée par :

- La légère baisse de 0,7% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 39,3 MDH en 2021 à 39,0 MDH en 2022 ;
- La baisse de 13% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 18,6 MDH en 2021 à 16,1 MDH en 2022.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution, sur la période 2020-2022, des taux moyens des emplois (y inclus les placements) et de refinancement :

Tableau 46: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Rendement des emplois*	4,5%	4,6%	10 pts	4,5%	-10 pts
Coût des ressources**	3,5%	3,4%	-4 pts	3%	-24 pts
Taux de marges	1%	1,2%	NA	1,5%	NA

Source : JAIDA

(*) Rendement moyen des emplois = intérêts et produits assimilés perçus sur une année / encours client brut
 (**) Coût des ressources = intérêts et produits assimilés payés sur une année / encours annuel moyen des ressources

VI.3.1.5. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation évoluent comme suit sur la période 2020 - 2022 :

Tableau 47: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 21/22
Charges de personnel	3 295	3 639	10,4%	3 531	-3,0%
Impôts et taxes	19	8	-58,3%	51	> 100%
Charges externes	3 318	3 632	9,5%	3 537	-2,6%
Loyer	583	672	15,2%	699	3,9%
Entretien et réparations	543	539	-0,9%	543	0,9%
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	590	682	15,6%	486	-28,7%
Transport et déplacements	37	30	-19,4%	54	84,0%
Mission et réception	25	35	40%	62	77%
Publicité et publications	78	94	20,4%	121	28,9%
Autres charges externes	1 463	1 581	8,1%	1 572	-0,5%
Autres charges générales d'exploitation	554	565	1,9%	534	-5,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 225	243	-80,2%	322	32,6%
Charges générales d'exploitation	8 412	8 087	-3,9%	7 975	-1,4%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Les charges générales d'exploitation bancaire ont connu une baisse de 3,9% en passant de 8,4 MDH à fin 2020 à 8,1 MDH à fin 2021. Cette baisse s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La baisse des dotations aux amortissements de 1 MDH due à la provision exceptionnelle constatée en 2020 sur les immobilisations en cours ;
- La hausse des charges de personnel de 0,3 MDH suite à l'évolution annuelle de la masse salariale de 2,8% et la mise en place d'un programme de formation pour les collaborateurs ;
- La hausse des charges externes de 0,3 MDH suite à la contribution de JAIDA dans le cadre du partenariat avec la FNAM et l'accompagnement juridique de JAIDA sur les dossiers Zitouna Tamkeen et MBS.

Pour le dossier de Zitouna Tamkeen, Cet accompagnement juridique visait à s'assurer de la bonne démarche à entreprendre dans le cadre de l'opération d'accordéon entreprise par ZT, ce qui a conduit à la dilution de 100% des actions de JAÏDA en raison de la non-participation à l'augmentation du capital de ZT après réduction à 0 TND.

Quant au dossier MBS, l'accompagnement juridique visait à dissoudre la société suivant les dispositions légales et réglementation en vigueur.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8 MDH au 31 décembre 2022 contre 8,1 MDH au 31 décembre 2021, soit une baisse légère de 1,4%. Ce léger repli des charges générales d'exploitation par rapport à 2021, s'explique principalement par :

- La baisse des charges du personnel, qui représentent plus que 44% des charges générales d'exploitation, suite à l'absence de la rémunération mensuelle allouée à la direction générale en 2022 compensée partiellement par les augmentations annuelles des équipes et des retraitements comptables de la provision congés payés et primes annuelles ;

- La baisse de 2,6% des charges externes expliquée par la diminution des charges sur les honoraires et rémunérations des intermédiaires à caractère juridique ;
- L'augmentation des dotations aux amortissements de 32,6% suite à la place en place d'une nouvelle version de l'outil de comptabilité SAGE ainsi que l'acquisition de matériels informatiques.

VI.3.1.6. COEFFICIENT D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA évolue comme suit sur période 2020 – 2022 :

Tableau 48: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Produit Net Bancaire (1)	26 280	23 545	-10,4%	24 259	3,0%
Charges générales d'exploitation (2)	8 412	8 087	-3,9%	7 975	-1,4%
Résultat courant (3)	13 089	7 286	-44,3%	17 628	> 100%
Coefficient d'exploitation (4) = (2)/(1)	32,0%	34,3%	2,3 pts	32,9%	-1,5 pts
Marge d'exploitation (5) = (3)/(1)	49,8%	30,9%	-18,9 pts	72,7%	41,7 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, le coefficient d'exploitation a enregistré une hausse de 2,3 points à 34,3% sous l'effet de la baisse du PNB de 10,4% et des charges générales d'exploitation de 3,9%.

La marge d'exploitation passe, quant à elle, de 49,8% en 2020 à 30,9% à 2021, soit une baisse de 18,9 points sur la période.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au titre de l'exercice 2022, le coefficient d'exploitation a enregistré une légère baisse de 1,5 points passant de 34,3% à fin 2021 à 32,9% à fin 2022 sous l'effet combiné de la hausse du PNB de 3,0% et la baisse des charges d'exploitation de 1,4%.

La marge d'exploitation ressort à 72,7% contre 30,9% enregistrée en 2021. Cette hausse notable est principalement expliquée par la hausse de 3% du PNB, et du résultat courant qui est passé de 7,3 MDH en 2021 à 17,6 MDH.

VI.3.1.7. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut évolue comme suit sur les trois derniers exercices :

Tableau 49: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Produit Net Bancaire	26 280	23 545	-10,4%	24 259	3,0%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 016	-	NA	-	NA
+ Autres produits divers d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Autres charges diverses d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Charges générales d'exploitation	8 412	8 087	-3,9%	7 975	-1,4%
Résultat brut d'exploitation	16 853	15 459	-8,3%	16 284	5,3%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'élève à 15,5 MDH en 2021 contre 16,8 MDH en 2020, enregistrant une baisse de 8,3% sur la période, une évolution qui s'explique essentiellement par :

- La baisse de 10,4% du Produit Net Bancaire, qui passe de 26,3 MDH en 2020 à 23,5 MDH en 2021 ;
- La baisse des charges générales d'exploitation bancaire qui passent de 8,4 MDH en 2020 à 8,1 MDH en 2021.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'établit à 16,3 MDH en 2022 en progression de 5,3% comparé à 15,5 MDH réalisé en 2021. Cette évolution explique principalement par :

- La hausse de 3% du Produit Net Bancaire, qui passe de 23,5 MDH en 2021 à 24,3 MDH en 2022 ;
- La baisse légère des charges générales d'exploitation qui passent de 8,1 MDH en 2021 à 8,0 MDH en 2022.

VI.3.1.8. RESULTAT COURANT

Le résultat courant se présente comme suit sur la période 2020 - 2022 :

Tableau 50: Evolution du résultat courant de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Résultat brut d'exploitation	16 853	15 459	-8,3%	16 284	5,3%
- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	4 928	8 320	68,8%	11 744	41,2%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 814	-	NA	8 817	NA
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	NA	-	NA
Autres dotations aux provisions	3 114	8 320	>100%	2 927	-64,8%
+ Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	149	147	-1,3%	13 087	>100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-	NA	-	NA
Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
Autres reprises de provisions	149	147	-1,3%	13 087	>100%
Résultat courant	13 089	7 286	-44,3%	17 628	>100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Entre 2020 et 2021, le résultat courant est passé de 13,1 MDH à 7,3 MDH soit une baisse de 44,3%. Cette évolution est principalement expliquée par :

- La baisse du résultat brut d'exploitation de 8,3% passant de 16,8 MDH en 2020 à 15,5 MDH en 2021 ;
- Le renforcement du stock de provisions pour risques généraux afin de couvrir les risques latents pouvant survenir durant l'exercice 2022 en dotant un montant de 8,3 MDH réparti comme suit :
 - o Une dotation d'un montant de 1 MDH pour couvrir la détérioration de la situation nette de Zitouna Tamkeen en 2021 ;

- Une dotation forfaitaire de 7,3 MDH permettant de couvrir les impacts de la crise sanitaire sur le secteur.

Revue Analytique 2021 – 2022

Entre 2021 et 2022, le résultat courant est passé de 7,3 MDH à 17,6 MDH soit une hausse de plus 100%. Cette évolution est principalement expliquée par :

- La hausse du résultat brut d'exploitation de 5,3% passant de 15,5 MDH en 2021 à 16,3 MDH en 2022 ;
- Les reprises sur les provisions constatées auparavant notamment la reprise de la totalité des provisions constatées sur le titre de participation de Zitouna Tamkeen ainsi que la reprise des provisions pour risques sur créances sensibles.
- Constatation des dotations aux provisions réglementaires suite au reclassement du capital restant dû de deux AMC en créances en souffrances après la détérioration de leurs situations financières, ce qui a augmenté le montant des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance. Cette perte est liée à une opération exceptionnelle qui ne relève pas des opérations courantes de JAIDA, ce qui justifie le solde nul du compte du compte « pertes sur créances irrécouvrables ».

VI.3.1.9. RESULTAT NON COURANT

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat non courant de JAIDA sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 51: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 21/21
Produits non courants	526	76	-85,5%	52	-32,5%
Charges non courantes	417	466	11,9%	6 066	> 100, %
Résultat non courant	110	- 390	<-100%	-6 015	> 100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Entre 2020 et 2021, le résultat non courant est passé de 110 KDH à -390 KDH, cette baisse est principalement expliquée par la constatation, au niveau des charges non courantes, de la contribution sociale et de solidarité des sociétés d'un montant de 466 KDH.

Revue Analytique 2021-2022

Entre 2021 et 2022, le résultat non courant est passé de -390 KDH à -6 MDH, cette variation est principalement expliquée par la constatation, au niveau des charges non courantes, d'une perte irrécouvrable et non courante sur le titre de participation ZT à hauteur de 4,3 MDH (cette perte résulte d'une provision déjà constatée en 2020 sur le titre ZT) ainsi que la variation du poste « Autres charges non-courantes » avec un montant de 1,2 MDH en 2022 justifiée par la régularisation et assainissement des factures de prestation de services débiteurs. Les charges non-courantes comportent également la contribution sociale et de solidarité qui est de l'ordre de 0,6 MDH.

VI.3.1.10. RESULTAT NET

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat net de JAIDA sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 52: Evolution du résultat net de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Résultat courant	13 089	7 286	-44,3%	17 628	> 100%
Résultat non courant	110	-390	< -100%	-6 015	> 100%

Résultat avant impôts	13 198	6 896	-47,7%	11 613	68,4%
Impôts sur les résultats	6 200	5 821	-6,1%	1 206	-79,3%
Résultat net	6 998	1 075	-84,6%	10 407	> 100%
Marge nette (RN/PNB)	26,6%	4,6%	-22,1 pts	42,9%	38,3 pts
- Bénéfices distribués	-	-	NA	-	NA
Autofinancement	11 189	9 491	-15,2%	568	-94,0%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, le résultat net de JAIDA s'établit à 1,1 MDH contre 7,0 MDH en 2020, soit une baisse de 84,6% sur la période. La marge nette est également en baisse de 22,1 points à 4,6% en 2021 contre 26,6% au titre de l'exercice 2020. Cette baisse s'explique par le renforcement du coût du risque de JAIDA conformément à sa stratégie prudente et conservatrice dans le contexte de crise du Covid-19. Le retraitement des éléments de provisionnement porte le niveau du résultat net de JAIDA à fin 2021 à 9,5 MDH.

Baisse de l'impôts sur les résultats due à un ensemble d'éléments exceptionnelles qui impactent le résultat comptable (reprises sur provisions).

L'autofinancement de l'exercice demeure positif à 9,5 MDH en 2021 contre 11,2 MDH en 2020, soit une baisse de 15,2%.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2021.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net de JAIDA s'établit à 10,4 MDH contre 1,1 MDH en 2021, soit une hausse de plus de 100% sur la période. La marge nette est également en hausse de plus de 38 points passant de 4,6% à fin 2021 à 42,9% à fin 2022. Cette variation à la hausse s'explique par la hausse marquée du niveau des reprises de provisions qui a grandement impacté le résultat courant et par conséquent le résultat net. .

L'autofinancement de l'exercice demeure positif à 0,6 MDH en 2022 contre 9,5 MDH en 2021, soit une baisse de 94%.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2022.

VI.3.2. ANALYSE BILANTIELLE

Le bilan de JAIDA sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Tableau 53: Evolution du bilan de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	1	>100%	1	-0,9%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	996 181	923 911	-7,3%	967 964	4,8%
Créances sur la clientèle	388	244	-37,2%	173	-29,2%
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA
Titres de transaction et de placement	1 718	111 921	>100%	20 244	-81,9%
Autres actifs	10 497	7 101	-32,4%	6 939	-2,3%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	150	150	0,0%	-	-100,0%
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	559	1 378	>100%	734	-46,8%
Immobilisations corporelles	564	457	-19,0%	675	47,8%

Total Actif	1 010 056	1 045 163	3,5%	996 729	-4,6%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	NA	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	308 689	-	-100,0%	200 613	NA
Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créance émis	163 879	355 817	>100%	167 074	-53,0%
Autres passifs	8 986	10 406	15,8%	4 196	-59,7%
Provisions pour risque et charges	18 974	27 294	43,8%	22 754	-16,6%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	NA	-	NA
Dettes subordonnées	37 488	178 529	>100%	118 569	-33,6%
Ecarts de réévaluation	-	-	NA	-	NA
Réserves et primes liées au capital	9 513	9 863	3,7%	9 917	0,5%
Capital	328 028	328 028	0,0%	328 028	0,0%
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-	NA	-	NA
Report à nouveau (+/-)	127 501	134 150	5,2%	135 171	0,8%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	NA	-	NA
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 998	1 075	-84,6%	10 407	>100%
Total Passif	1 010 056	1 045 163	3,5%	996 729	-4,6%

Source : JAIDA

Au 31 décembre 2022 le total bilan de JAIDA s'élève à 997 MDH contre 1 045 MDH à fin décembre 2021 en baisse de 48 MDH (-4,6%).

VI.3.2.1. CREDITS

L'encours des crédits par catégorie a évolué comme suit sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 54: Evolution de l'encours des crédits de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	1	>100%	1	-0,9%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (1)	996 181	923 911	-7,3%	967 964	4,8%
A vue	77 516	5 904	-92,4%	60 362	>100%
A terme	918 665	918 007	-0,1%	907 602	-1,1%
Créances sur la clientèle (2)	388	244	-37,2%	173	-29,2%
Total crédits (1) + (2)	996 569	924 155	-7,3%	968 137	4,8%

Source : JAIDA

Le tableau suivant présente le détail des créances sur les établissements de crédit et assimilés pendant la période 2020 – 2022 :

Tableau 55: Evolution des créances de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Créances sur les établissements de crédit et assimilés, Dont :	996 181	923 911	-7,3%	967 964	4,8%
A vue	77 516	5 904	-92,4%	60 362	>100%
Dépôts à termes (DAT)	112	112	0,0%	112	-0,1%
Intérêts courus à recevoir sur DAT	-	-	NA	-	NA
Prêts aux AMC	911 846	914 641	0,3%	867 456	-5,2%
Intérêts courus à recevoir sur prêts aux AMC	6 706	3 254	-51,5%	4 768	46,5%
Créances en souffrance	-	-	NA	35 267	NA

Source : JAIDA

Sur la période 2020-2022, les créances sur les établissements de crédit et assimilés représentent quasiment 100% des crédits.

Revue Analytique 2020 – 2021 :

En 2021, le total crédits, dont la quasi-totalité (99,97%) sont des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établit à 924 MDH contre 996 MDH en 2020, soit une baisse de 7,3% principalement expliquée par la baisse enregistrée de 92,4% des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 77,5 MDH en 2020 à 5,9 MDH en 2021.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, le total crédits, dont la quasi-totalité (99,98%) sont des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établit à 968,1 MDH contre 924 MDH en 2021, soit une hausse de 4,8% principalement expliquée par la hausse enregistrée de plus de 100% des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 5,9 MDH en 2021 à 60,3 MDH en 2022.

VI.3.2.2. ACTIFS DIVERS

Les actifs divers de JAIDA ont évolué comme suit sur la période 2020-2022 :

Tableau 56: Evolution des actifs divers de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA

Titres de transaction et de placement	1 718	111 921	>100%	20 244	-81,9%
Autres actifs	10 497	7 101	-32,4%	6 939	-2,3%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	150	150	0,0%	-	-100,0%
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	559	1 378	>100%	734	-46,8%
Immobilisations corporelles	564	457	-19,0%	675	47,8%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

- Entre 2020 et 2021, les titres de transaction et de placement sont passés de 1,7 MDH à 111,9 MDH. Cette évolution s'explique par le placement de l'excédent de trésorerie de JAIDA en OPCVM.
- Entre 2020 et 2021, les autres actifs sont passés de 10,5 MDH à 7,1 MDH, soit une baisse de 32,4%. Cette baisse est due à la baisse de l'impôt sur les sociétés entre 2019 et 2020 ; la constatation des acomptes s'est basée sur un impôt de 6,2 MDH en 2021 contre 9 MDH en 2020.
- Entre 2020 et 2021, les immobilisations incorporelles sont passées de 0,6 MDH à 1,4 MDH. Cette augmentation est expliquée par la constatation de provisions sur factures non parvenues relatives à :
 - o Un accompagnement-revue stratégique de JAIDA pour 0,5 MDH ;
 - o Un accompagnement dans le cadre d'une émission obligatoire par placement privé pour 0,2 MDH ;
 - o Une mise à jour du logiciel SAGE pour 0,1 MDH.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Entre 2021 et 2022, les titres de transaction et de placement sont passés de 111,9 MDH à 20,2 MDH, soit une baisse de 81,9%. Cette variation à la baisse s'explique par le rachat de l'excédent de trésorerie initialement placé en OPCVM pour alimenter la trésorerie de JAIDA.

Entre 2021 et 2022, les immobilisations incorporelles sont passées de 1,4 MDH à 0,7 MDH, soit une baisse de 46,8% justifiée par le reclassement de l'accompagnement stratégique des immobilisations en cours vers les charges à répartir une fois la mission terminée.

Entre 2021 et 2022, les immobilisations corporelles sont passées de 0,5 MDH à 0,7 MDH, soit une hausse de 47,8% justifiée par la réalisation d'un aménagement des locaux, mise à niveau du SI et acquisition de matériel informatique.

Entre 2021 et 2022, les autres actifs sont passés de 7,1 MDH à 6,9 MDH, soit une légère baisse de 2,3%.

VI.3.2.3. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont évolué comme suit sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 57: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
A vue	-	-	NA	-	NA
A terme	308 689	-	-100,0%	200 613	>100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	308 689	-	-100,0%	200 613	>100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

En 2021, JAIDA a procédé au remboursement total des dettes bancaires qui totalisaient 308,7 MDH à fin 2020. Le total dettes bancaires au titre de cet exercice est nul.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés totalisent 200 MDH suite à la mise en place, par JAIDA, de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales pour alimenter sa trésorerie.

VI.3.2.4. TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution des titres des créances émis sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Tableau 58: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Titres de créance émis	163 240	354 720	>100%	166 667	-53%
Certificats de dépôt émis	-	-	NA	-	NA
Bons de sociétés de financement émis	-	-	NA	-	NA
Emprunts obligataires émis	163 240	354 720	>100%	166 667	-53%
Autres titres de créance émis	-	-	NA	-	NA
Intérêts courus à payer	639	1 097	72%	408	-63%
Total Titres de créance émis	163 879	355 817	>100%	167 074	-53%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Au terme de l'exercice 2021, les titres de créances émis, composés exclusivement des emprunts obligataires, s'élèvent à 355,8 MDH contre 163,9 MDH à fin 2020, soit une hausse de plus de 100%. Cette variation s'explique par l'émission, en novembre 2021, d'un emprunt obligataire par placement privé à hauteur de 200 MDH.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les titres de créances émis, composés exclusivement des emprunts obligataires, s'élèvent à 167,1 MDH contre 355,8 MDH à fin 2021, soit une baisse de 53%. Cette variation s'explique par :

- ✓ Le remboursement total de l'émission obligataire par appel public à l'épargne de 2017 arrivée à échéance finale en novembre 2022 (155 MDH) ;
- ✓ L'amortissement de l'émission obligataire privée de 2022 (33 MDH).

VI.3.2.5. PASSIFS DIVERS

L'évolution des passifs divers sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Tableau 59: Evolution des passifs divers de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Autres passifs	8 986	10 406	15,8%	4 196	-59,7%
Provisions pour risque et charges	18 974	27 294	43,8%	22 754	-16,6%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

- Entre 2020 et 2021, les autres passifs sont passés de 9,0 MDH à 10,4 MDH, soit une hausse de 15,8%. Cette évolution s'explique principalement par la constatation des factures non parvenues.
- Entre 2020 et 2021, les provisions pour risque et charges sont passées de 19,0 MDH à 27,3 MDH, soit une hausse de 43,8%. Cette évolution s'explique par :

- La dotation d'un montant de 1 MDH pour couvrir la détérioration de la situation nette de Zitouna Tamkeen en 2021 ;
- La dotation d'un montant forfaitaire de 7,3 MDH pour couvrir les impacts de la crise sanitaire sur le secteur.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin 2022, les autres passifs s'élevèrent à 4,2 MDH contre 10,4 à fin 2021, soit une baisse de 59,7%. Cette baisse est justifiée principalement par une baisse au niveau des créanciers divers.

Les provisions pour risque et charges ont enregistré une baisse de 16,6% passant de 27,3 MDH à fin 2021 à 22,7 MDH à fin 2022. Cette baisse s'explique principalement suite au retraitement des provisions opéré sur les créances en souffrance, par la reprise de la provision sur créances sensibles au passif en contrepartie d'une constatation directe au niveau des encours en souffrance à l'actif.

VI.3.2.6. STRUCTURE DES RESSOURCES DE JAIDA

La structure des ressources de JAIDA sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Tableau 60: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Capitaux propres, dont :	472 041	473 116	0,2%	483 523	2,2%
Capital	328 028	328 028	0,0%	328 028	0,0%
Réserves et primes liées au capital	9 513	9 863	3,7%	9 917	0,5%
Résultat net de l'exercice	6 998	1 075	-84,6%	10 407	>100%
Report à nouveau	127 501	134 150	5,2%	135 171	0,8%
Ressources, dont :	510 056	534 346	4,8%	486 256	-9,0%
Etablissements de crédit	308 689	-	NA	200 613	NA
<i>A vue</i>	-	-	NA	-	NA
<i>A terme</i>	308 689	-	NA	200 613	NA
Clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créances émises	163 879	355 817	>100%	167 074	-53,0%
Dettes subordonnées	37 488	178 529	>100%	118 569	-33,6%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, les capitaux propres s'établissent à 473 MDH contre 472 MDH à fin 2020, en légère hausse de 0,2% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par le résultat net enregistré en 2021 de 1 MDH.

Les ressources de JAIDA s'élevèrent, quant à elles, à 534 MDH contre 510 MDH à fin 2020, soit une hausse de plus de 4,8% expliquée par :

- L'émission d'un emprunt obligataire par placement privé à hauteur de 200 MDH.
- L'encaissement de la ligne subordonnée MCC de 198 MDH non prévue dans le budget.
- Le remboursement total de la dette bancaire SPOT et CT.

JAIDA a reçu de la part du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration « MEFRA » les fonds du Millennium Challenge Corporation « MCC » sous forme de dette subordonnée d'un montant de 198 millions DH.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les capitaux propres totalisent 483 MDH, marquant une hausse de 10 MDH par rapport à 2021. Cette hausse est relative au résultat net enregistré en 2022.

Les ressources de JAIDA s'établissent à 486 MDH à fin 2022 contre 534 MDH à fin 2021, en baisse de 9,0% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par :

- La mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales (200 MDH) ;
- Le remboursement total de l'émission obligataire par APE 2017 (155 MDH) ;
- L'amortissement de l'émission obligataire privée de 2022 (33 MDH) ;
- L'amortissement de la dette subordonnée MCC (56 MDH) ;
- L'amortissement de la dette subordonnée Coopération Italienne (3,5 MDH).

VI.3.3. MAITRISE DU RISQUE

VI.3.3.1. RATIOS PRUDENTIELS

Le tableau suivant détaille l'évolution, sur la période 2020-2022, des différents ratios prudentiels et réglementaires, illustrant le respect par JAIDA des limites imposées pour ces ratios :

Tableau 61: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2020-2022

Ratio	Définition	Limite	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Coefficient maximum de division des risques CMDR	Risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire $\leq 20\%$ du total des fonds propres, y inclut les fonds propres de base, de catégorie 1 et de catégorie 2	$\leq 20\%$	15%	24% (*)	21%
Ratio de solvabilité CET1	Les fonds propres de base / Actifs pondérés $\geq 8\%$	$\geq 8\%$	212%	133%	218%
Ratio de solvabilité Tier1	Total des capitaux propres / Actifs pondérés (encours pondéré risqué à 100%)	$\geq 12\%$	47%	45%	49%
Ratio de solvabilité Total	Total des fonds propres, y inclut les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 / Actifs pondérés $\geq 12\%$	$\geq 12\%$	213%	134%	219%

Source : JAIDA

(*) JAIDA a obtenu la dérogation de BAM jusqu'au mois d'avril 2023 sur le dépassement du ratio de division des risques sur une unique contrepartie

Revue analytique 2020 – 2021

En 2021, le coefficient de division des risques maximal (CDMR) a enregistré une augmentation de 9 points par rapport au ratio observé en 2020, dépassant ainsi la limite réglementaire de 20% pour une unique contrepartie. Dans ce contexte, JAIDA a obtenu la dérogation de BAM jusqu'au mois mars 2023 sur le dépassement du ratio des divisions des risques.

En 2021, le ratio de solvabilité CET 1 a chuté de 79 points pour se situer à 133 % à fin 2021 contre 212% à fin 2020. Parallèlement, le ratio de solvabilité total a également connu une baisse de 78 points, atteignant 134 % à fin 2021 au-dessus de la limite réglementaire fixée à 12%.

Revue analytique 2021 – 2022

En 2022 le coefficient de division des risques maximal (CMDR) a baissé de 3 points par rapport à 2021 soit un ratio de 21%. Un retour à la norme est prévu lors du reporting du mois de mars 2023 conformément à dérogation accordée par BAM.

En 2022 les ratios de solvabilité CET 1 et solvabilité totale se sont améliorés respectivement de 85 et 84 points. Les deux ratios se situent largement au-dessus de la limite réglementaire respectivement de 8% et de 12%. Cette variation est justifiée par le renforcement des fonds propres dans le cadre du financement par le biais du marché des capitaux.

VI.3.3.2. COUT DU RISQUE

Les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance appliquées par JAIDA sont conformes aux dispositions régissant les établissements de crédit.

Le tableau suivant retrace l'évolution du coût du risque sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 62: Evolution du coût du risque de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Charges de provisions (1)*	4 928	8 320	68,8%	11 744	41,2%
Encours des crédits (2)**	911 846	914 641	0,3%	867 455	-5,2%
Coût du risque (1)/(2)	0,5%	0,9%	0,4 pts	1,4%	0,4 pts

Source : JAIDA

(*) Charges de provisions = dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance + pertes sur créances irrécouvrables + autres dotations aux provisions - reprises de provision pour créances et engagements par signature en souffrance – récupérations sur créances amorties.

(**) Prêts financiers aux AMC (encours nets hors créances en souffrance).

Entre 2020 et 2022, le coût de risque de JAIDA reste faible et s'établit à des niveaux inférieurs à 2%.

VI.3.3.3. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2020– 2022 :

Tableau 63: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Encours brut	913 780	916 575	0,3%	914 017	-0,28%
Créances en souffrance	1 934	1 934	0,0%	46 561	>100%
Créances en souffrance (en % de l'encours brut)	0,2%	0,2%	0,0%	5%	

Source : JAIDA

Entre 2020 et 2022, les créances en souffrance de JAIDA restent faibles et s'établissent à des niveaux inférieurs à 6% de l'encours brut.

En 2020, une créance en souffrance de 1,8 MDH a été comptabilisée pour couvrir un risque de recouvrement de la créance ATIL qui s'est vu retirer son agrément par décision du Wali de Bank Al-Maghrib, l'institution est en phase de liquidation judiciaire.

En 2022, la situation financière des AMC de taille régionale a été fortement impacté par les répercussions de la crise sanitaire. La hausse du portefeuille à risque a impacté d'autres indicateurs de l'équilibre financier de ces AMC limitant ainsi leur possibilité de levée de fonds et de gestion de la trésorerie.

JAIDA a comptabilisé en 2022 des impayés auprès de deux AMC de taille régionale ce qui implique une hausse de son portefeuille à risque qui se situe au 31 décembre 2022 à 5% de l'encours de crédit brut.

VI.3.4. ANALYSE DE LA RENTABILITE

VI.3.4.1. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

L'évolution de la rentabilité des fonds propres sur la période 2020 – 2022 est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 64: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
--------	------	------	-----------	------	-----------

Résultat net (1)	6 998	1 075	-84,6%	10 407	>100%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	465 043	472 041	1,5%	473 116	0,2%
ROE = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	1,5%	0,2%	-1,3 pts	2,2%	2,0 pts

Fonds propres 2019 : 461 935 KDH

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin 2021, la rentabilité des fonds propres s'établit à 0,2% contre 1,5% à fin 2020, soit une baisse de 1,3 points. Cette variation s'explique par le renforcement de la provision pour risque et charges à travers une dotation de 8,3 millions DH ce qui réduit le résultat net de l'exercice à 1 MDH en 2021.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, la rentabilité des fonds propres s'établit à 2,2% en progression de 2,0 points par rapport à 2021. Cette hausse est principalement due au résultat net impacté par le niveau important de reprises sur provisions de l'ordre de 13 MDH réalisé à fin 2022.

VI.3.4.2. RENTABILITE DES ACTIFS

L'évolution de la rentabilité des actifs sur la période 2020 – 2022 est décrite sur le tableau suivant :

Tableau 65: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Résultat net (1)	6 998	1 075	-84,6%	10 407	>100%
Total Actif (2)	1 010 056	1 045 163	3,5%	996 729	-4,6%
ROA = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	0,7%	0,1%	-0,6 pts	1%	0,9 pts

Total Actif 2019 : 1 026 724 KDH

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin 2021, la rentabilité des actifs s'établit à 0,1% contre 0,7% à fin 2020, soit une baisse de 0,6 point. Cette variation s'explique par le renforcement de la Provision pour risque et charges à travers une dotation de 8,3 millions DH ce qui réduit le résultat net de l'exercice à 1 MDH en 2021.

Revue Analytique 2022 – 2021 :

A fin 2022, la rentabilité des actifs s'établit à 1% contre 0,1% à fin 2021, soit une hausse de 2 points. Cette variation s'explique par le niveau des reprises de provision suite à l'assainissement des provisions constatées sur les créances dues par les AMC débitrices.

VI.3.5. ANALYSE DU TABLEAU DU FLUX DE TRESORERIE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 66: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	41 468	42 530	2,6%	40 424	-5,0%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
+ Produits d'exploitation non bancaires perçus	526	224	-57,5%	13 139	>100%
- Charges d'exploitation bancaire versées	15 188	18 985	25,0%	16 165	-14,9%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	417	466	11,9%	6 066	>100%
- Charges générales d'exploitation versées	7 187	7 844	9,1%	19 397	>100%
- Impôts sur les résultats versés	6 200	5 821	-6,1%	1 206	-79,3%
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	13 003	9 638	-25,9%	10 728	11,3%
Variation des actifs d'exploitation	12 728	-34 392	<-100%	48 007	>100%
+ Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-138 635	72 270	>100%	-44 053	<-100%
+ Créances sur la clientèle	83	144	73,6%	71	-50,6%
+ Titres de transaction et de placement	152 303	-110 203	<-100%	91 677	>100%
+ Autres actifs	-1 022	3 397	>100%	312	-90,8%
+ Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Variation des passifs d'exploitation	-22 100	-115 331	>100%	1 120	>100%
+ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	308 689	-308 689	<-100%	200 613	>100%
+ Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
+ Titres de créance émis	-327 513	191 938	>100%	-188 743	<-100%
+ Autres passifs	-3 276	1 420	>100%	-10 750	<-100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	-9 372	-149 723	>100%	49 128	>100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III) = (I) + (II)	3 631	-140 085	<-100%	59 856	>100%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
+ Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	80	955	>100%	-104	<-100%
+ Intérêts perçus	-	-	NA	-	NA
+ Dividendes perçus	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	-80	-955	<-100%	104	>100%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	NA	-	NA
+ Emission de dettes subordonnées	-3 566	141 042	>100%	-59 960	<-100%
+ Emission d'actions	-	-	NA	-	NA
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	NA	-	NA
- Intérêts versés	-	-	NA	-	NA
- Dividendes versés	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	-3 566	141 042	>100%	-59 960	<-100%
Variation nette de trésorerie (VI) = (III)+(IV)+(V)	-15	1	-109,0%	-0	<-100%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (VII)	15	0	-99,9%	1	>100%
Trésorerie à la fin de l'exercice (IIX) = (VI) + (VII)	0	1	>100%	1	-0,9%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

A fin 2021, la trésorerie de JAIDA s'établit à 1,35 KDH contre 0,01 KDH à fin 2020, soit une hausse de plus de 100%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 13 MDH à fin 2020 à 9,6 MDH à fin 2021, soit une baisse de 25,9% fortement liée à l'augmentation des charges d'exploitation bancaires versées ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de 3,6 MDH à fin 2020 à -140,1 MDH à fin 2021 principalement liée à la variation des passifs d'exploitation ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de -80 KDH à fin 2020 à -955 KDH à fin 2021 fortement liée à l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de -3,6 MDH à fin 2020 à 141,0 MDH à fin 2021. Cette hausse est principalement due à l'émission de dettes subordonnées en 2021 principalement liée à l'émission de dettes subordonnées.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin 2022, la trésorerie de JAIDA a légèrement baissé de 0,9% pour s'établir à 1,33 KDH contre 1,35 KDH à fin 2021. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 9,6 MDH à fin 2021 à 10,7 MDH à fin 2022, soit une hausse de 11,3% fortement liée à l'augmentation des produits d'exploitation non bancaires perçus ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de -140,1 MDH à fin 2021 à 59,9 MDH à fin 2022, soit une baisse de plus 100% principalement liée à la variation des passifs d'exploitation ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de 955 KDH à fin 2021 à 104 KDH à fin 2022 liée à l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de 141 MDH à fin 2021 à -60 MDH à fin 2022 cette baisse est justifiée par l'émission des dettes subordonnées.

VI.3.6. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par JAIDA sur la période 2020 – 2022 :

Tableau 67: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2020-2022

En KDH	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Engagements donnés	51 000	250 000	>100%	-	-100,0%
Engagements reçus	307 378	105 165	-65,8%	105 631	0,4%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2020 – 2021 :

Au terme de l'exercice 2021, les engagements donnés par JAIDA s'élèvent à 250 MDH contre 51 MDH en 2020, en hausse de plus de 100% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 105,2 MDH contre 307,4 MDH en 2020, en baisse de 65,8% sur la période. Cette baisse s'explique par le déblocage d'une dette subordonnée d'un montant de 198 MDH reçu de la part du Ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre du programme Millennium Challenge Corporation « MCC ».

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les engagements donnés par JAIDA sont nuls, en contraste avec le montant de 250 MDH consigné en 2021 cela est justifié par la variation du poste « engagement de financement données en faveur d'établissements de crédit et assimilés ». En outre, les engagements reçus s'élèvent à 105,6 MDH, enregistrant une légère croissance de 0,4% par rapport à l'exercice 2020, où le montant s'établissait à 105,2 MDH.

III.3.4. INDICATEURS FINANCIERS 1^{ER} TRIMESTRE 2023

En KDH	T1-2022	T1-2023	Var T1-23/T1-22
Emprunt Obligataire	354 720	166 667	-53%
Crédit bancaire	0	150 000	-
Emprunt Subordonné	177 701	118 063	-34%
Total dettes	532 421	434 730	-18%

Source : JAIDA

L'encours endettement a reculé de 98 millions MAD soit -18% par rapport à mars 2022. Cette variation est expliquée principalement par :

- -155 millions DH : Remboursement total de l'émission obligataire par APE 2017
- -60 millions DH : Remboursement des dettes subordonnées
- -50 millions DH : Remboursement de dettes bancaires
- 33 millions DH : Amortissement de l'émission obligataire privée de 2022
- +200 millions DH : Levée de dettes bancaires.

En KDH	T1-2022	T1-2023	Var T1-23/T1-22
Production brute	50 000	-	-100%
Encours clients	904 671	859 023	-5%

Source : JAIDA

La production de JAIDA est généralement concentrée au 2^{ème} semestre de l'année. L'encours clients à baisser de 46 millions MAD à fin mars 2023.

En KDH	T1-2022	T1-2023	Var T1-23/T1-22
Produits d'exploitation bancaires	10 577	9 573	-9%
Charges d'exploitation bancaires	4 226	3 709	-12%
PNB	6 351	5 864	-8%

Source : JAIDA

Les produits d'exploitations bancaires ont connu une diminution de 9% justifiée principalement par la baisse du volume moyen des crédits. La maîtrise des charges d'exploitation bancaires s'explique par une diminution de -12% par rapport à la même période de l'année précédente. La baisse de l'encours et du taux moyen des dettes permet à JAIDA de compenser une partie de la baisse sur les produits d'exploitation bancaires. Les comptes de JAIDA au 31 mars 2023 affichent un produit nette bancaire de 5,9 millions MAD.

III.3.5. INDICATEURS FINANCIERS 2^{EME} TRIMESTRE 2023

En KDH	T2-2022	T2-2023	Var T2-23/T2-22
Emprunt Obligataire	354 720	166 667	-53%

Crédit bancaire	0	112 500	-
Emprunt Subordonné	148 120	87 524	-41%
Total dettes	502 840	366 690	-27%

Source : JAIDA

L'endettement a diminué de 136 millions DH, représentant une baisse de -27% par rapport à juin 2022. Cette évolution découle principalement du remboursement intégral de l'émission obligataire APE en novembre 2022, ainsi que l'absence de nouvelles levées de dettes au cours du 1er semestre 2023.

En KDH	T2-2022	T2-2023	Var T2-23/T2-22
Production brute	100 000	6 000	-94%
Encours clients	882 871	803 539	-9%

Source : JAIDA

Le portefeuille prêt présente un encours total de 803 millions DH en baisse de -9% par rapport à juin 2022. La production de JAIDA est principalement concentrée sur le dernier trimestre de l'année. Durant le 1er semestre 2023, les nouveaux débloqués se sont élevés à 6 millions de DH.

En KDH	T2-2022	T2-2023	Var T2-23/T2-22
Produits d'exploitation bancaires	20 994	17 781	-15%
Charges d'exploitation bancaires	8 363	6 792	-19%
PNB	12 631	10 988	-13%

Source : JAIDA

Le produit net bancaire est anticipé à 11 millions DH en baisse de -13% par rapport à juin 2022. En revanche, le résultat net prévoit une progression de +2% par rapport au 30 juin 2022 pour atteindre 4,6 millions DH au 30 juin 2023.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS

Zitouna Tamkeen (ZT)

L'assemblée générale de ZT du 06 mai 2022 a acté la sortie de JAIDA du capital social de la société Tunisienne ZT après une absorption totale des pertes et annulation de la totalité des actions initiales.

Reprise des provisions et constatation de la perte sur le titre de participation Zitouna Tamkeen pour 4,3 millions DH.

Micro banking Software (MBS)

JAIDA détient 100% du capital sociale de MBS. Il s'agit d'une filiale dont l'activité est suspendue sans chiffre d'affaires. La société est en cours de liquidation.

Dotation d'une provision 150 KDH soit 50% du capital social de MBS ce qui porte la provision totale à 100%.

PARTIE IX. Litiges et affaires contentieuses

JAIDA poursuit sa seule et unique action en justice envers l'IMF ATIL pour réclamer l'exigibilité totale de sa créance sous forme de prêt sénior soit un encours de 1,8 MDH.

Notons que, le 25 octobre 2021, ATIL s'est vu retirer son agrément par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 108. L'institution est en phase de liquidation judiciaire. Ce risque a été couvert par une provision de 100% constatée dans les comptes de JAIDA.

PARTIE X. FACTEURS DE RISQUE

VIII.1. RISQUES STRATEGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de l'établissement à moyen et long terme. Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

L'activité de financement des associations de micro-crédit au Maroc est relativement concurrentielle, notamment du fait de :

- La forte concurrence et agressivité commerciale des banques suite au ralentissement des crédits bancaires ces dernières années ;
- Les avantages concurrentiels de ces mêmes banques avec des réseaux denses et des coûts de ressources faibles ;
- Les offres de refinancement des bailleurs de fonds internationaux.

L'émergence de par le monde du « Crowdfunding », ou « financement collaboratif », visant à mettre en lien via internet les jeunes porteurs de projets avec un large public dans le but du financement de la jeune entreprise, pourrait constituer à terme un risque concurrentiel pour les AMC et donc indirectement pour JAIDA, notamment une fois le cadre légal régissant les activités de financement collaboratif est mis en place par les autorités au Maroc.

La guerre en Ukraine a fortement impacté la conjoncture économique à l'échelle internationale et nationale notamment par le biais de la baisse du pouvoir d'achat à cause de l'inflation sur le secteur de JAIDA également en 2022.

Pour faire face à ces risques concurrentiels, JAIDA capitalise sur sa proximité et sa connaissance de ses clients (les AMC), son accompagnement et ses partenariats tant avec les AMC qu'avec les bailleurs de fonds et organismes internationaux.

VIII.2. RISQUE DE CREDIT ET DE CONCENTRATION

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir des pertes en raison de la défaillance d'un emprunteur dans le remboursement de ses obligations envers JAIDA, qu'il s'agisse de la totalité du montant ou du non-respect des délais convenus.

La gestion et la surveillance du risque de crédit sont encadrées par des limites internes qui ont été approuvées par le Comité Grands Risques. Le Responsable Risk Management s'assure de la conformité en vérifiant que les engagements financiers contractuels (covenants) sont respectés conformément aux contrats signés avec les AMC.

Au 31 décembre 2022, JAIDA a établi une provision pour risques d'un montant total de 22,7 millions de DH, consacrée à la couverture de divers risques potentiels, y compris les risques de contrepartie associés aux petites et moyennes AMC.

Les principaux indicateurs mesurant le risque de crédit au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Taux de portefeuille à risque : 5%
- Taux de couverture des créances impayées par les provisions : 52%

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de l'établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

La gestion du risque de concentration s'appuie sur le respect du dispositif prudentiel réglementaire, notamment à travers le calcul et le suivi du Coefficient de Division des Risques (CMDR). Conformément aux exigences réglementaires, le CMDR impose que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Compte tenu de la nature particulière et de la forte concentration de notre secteur, des dépassements temporaires et exceptionnels peuvent parfois survenir.

Dans de tels cas, JAIDA est prête à prendre des mesures immédiates pour rectifier la situation et de fournir auprès de BAM une justification complète et une explication détaillée des circonstances entourant ce dépassement temporaire.

Pour faire face à ces risques, un dispositif encadré par la réglementation est mis en place et s'appuie sur une procédure de gestion de crédit qui définit les décisions d'octroi des prêts et le respect des limites globales arrêtées par les instances de gouvernance de JAIDA ainsi que les niveaux de contrôles à réaliser. Le système de notation interne fait aussi parti du dispositif d'évaluation du risque de crédit.

L'équipe dédiée à la Due Diligence tient une série de réunions avec la Direction Générale, les cadres exécutifs de l'AMC, et avec le président ou un autre membre du CA dans le but de :

- Valider les informations collectées ;
- Obtenir des informations complémentaires ;
- Obtenir les réponses aux questions qui restent en suspens ;
- Effectuer des recoupements pour vérifier la véracité et la pertinence des informations et des explications reçues.

Des visites 'terrain' aux agences sont aussi prévues afin de vérifier l'application pratique des politiques et des procédures et d'avoir une vue extérieure de la culture de l'organisation.

Et en dernier lieu, le Comité de Crédit ou le Comité des Grands Risques, selon le montant du crédit, se réunit pour statuer sur tout dossier de crédit.

VIII.3. RISQUE DE MARCHE ET DU TAUX D'INTERET

De manière générale, le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire du fait de la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, JAIDA procède à :

- L'estimation de l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière, simulant des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des expositions sensibles au taux, pour en mesurer l'impact sur le résultat et les fonds propres ;
- L'analyse de la structure de refinancement et du risque éventuel de taux d'intérêt ;
- Le suivi et analyse du ratio de couverture des emplois par les emprunts.

Il est également important de souligner que JAIDA finance et se refinance avec des taux fixes ce qui réduit considérablement l'effet de la volatilité du marché. La préparation des lignes de refinancement à l'avance sur la base des indicateurs de trésorerie permet d'anticiper des actions d'optimisation et de couverture de la marge. La gestion du risque de taux relève de la responsabilité du Responsable Financier qui assure le suivi des indicateurs de mesure (le taux directeur, la sensibilité des valeurs économiques, les bons du trésor, le volume des levées sur le marché...), l'appréciation du taux et le calcul de la marge sur chaque dossier de financement. L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer également au travers des simulations de stress testing. Des Reportings sur la gestion du risque de taux et la marge couvrant un ensemble d'analyses sont mis en place mensuellement par le Responsable Financier à l'attention de la Direction Générale de JAIDA.

VIII.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

Le responsable financier de JAIDA, en charge de l'ALM (Asset Liability Management ou Gestion Actif-Passif), tient à jour le plan de trésorerie annuel et gère le risque de liquidité en fonction des débloqués clients et des tombées des échéances emprunts.

La société JAIDA dispose d'un suivi de ce risque en établissant régulièrement (au moins une fois par mois) un état des besoins de refinancement avec un suivi très rapproché de la Direction Générale.

VIII.5. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- Fraudes internes et externes ;
- Pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- Pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- Dommages causés aux biens physiques ;
- Interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- Exécution des opérations, livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place un référentiel de gestion des risques opérationnels en fin 2021. Il définit les règles et principes à respecter pour le déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels par les différentes entités. A cet effet, les risques opérationnels sont identifiés et synthétisés à travers :

- Les cartographies de risques portés par les différents processus métiers ;
- Le dispositif de contrôle permanent des processus opérationnels ;
- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des actions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels.

VIII.6. RISQUE DE SECURITE SI

Un risque de sécurité de l'information se définit comme la vraisemblance qu'une menace interne ou externe (cause potentielle d'un incident indésirable) exploite une vulnérabilité afin d'impacter un actif informationnel ou un groupe d'actifs informationnels.

L'exploitation du système d'information par les utilisateurs de JAIDA se fait dans un cadre procédural où chaque utilisateur est régi par des profils définissant les habilitations d'accès aux ressources.

JAIDA dispose d'une infrastructure de sécurité informatique sur plusieurs paliers (pares-feux applicatifs, les sondes anti-intrusion et la supervision active, etc.) et la société s'est dotée d'un plan de continuité d'activité (PCA) tel que préconisé par Bank Al Maghrib, avec une solution de backup intégrant des fonctionnalités clés de vérification régulières des sauvegardes et de reprise après incidents, et une capacité de stockage confortable et sécurisée.

Des procédures régulièrement testées permettent de se rabattre sur un mode de fonctionnement dégradé mais suffisant pour la bonne continuité de l'activité de l'institution.

VIII.7. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont les risques d'exposition à des pertes financières ou des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, ainsi qu'à un risque de réputation en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou à des codes de déontologie.

JAIDA doit en permanence suivre l'évolution du cadre législatif et réglementaire :

- Des métiers de financement (mesures de Bank Al-Maghrib, mesures fiscales de la loi de Finances, etc.);
- Du secteur du micro-crédit, en particulier concernant ses acteurs (actuellement les Associations de Micro-Crédit).

Et doit s'adapter et se conformer auxdits cadres législatif et réglementaire.

VIII.8. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque dû aux fluctuations des taux de change des différentes devises. Les investisseurs étrangers demeurent fortement exposés à ce risque. Les investisseurs doivent suivre les cours des différentes devises, toutefois un ensemble de produits de couverture pourrait être mis en place pour se couvrir contre ce risque.

VIII.9. RISQUE DE CONCENTRATION DES PNB SUR LA MARGE D'INTERET

En 2022 la marge d'intérêt représente 94% du produit net bancaire, cela dit le PNB demeure fortement corrélé à la marge d'intérêt. Cela dit une variation au niveau des intérêts impactera fortement le PNB et impactera en conséquent les autres postes du CPC.

En ce qui concerne la marge générée par l'activité de financement, JAIDA a mis en place une structure financière qui se caractérise par une base solide de fonds propres qui représente la moitié de son bilan financier.

PARTIE XI. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2022	16
Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionariat de JAIDA entre 2018 et 2022	17
Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021	22
Tableau 4 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2020 – 2022	23
Tableau 5 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2020 – 2022	23
Tableau 6 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA	27
Tableau 7: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2020– 2022.....	30
Tableau 8: Comités spécialisés de JAIDA.....	31
Tableau 9:Composition du Comité de Management de JAIDA.....	32
Tableau 10: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA.....	32
Tableau 11: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2020.....	38
Tableau 12: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2021.....	38
Tableau 13: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2022.....	38
Tableau 14: Principaux indicateurs financiers de MBS 2020-2022.....	40
Tableau 15 : Sources des financements des AMC	48
Tableau 16 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2020-2022	50
Tableau 17: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2020-2022.....	50
Tableau 18: Evolution de la production brute annuelle 2020-2022.....	51
Tableau 19: Evolution de l'encours moyen par client 2020-2022	51
Tableau 20 : Evolution de l'encours nette du secteur	51
Tableau 21: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 et PAR180 sur 2020-2022.....	53
Tableau 22: Structure de la production de JAIDA 2020-2022	55
Tableau 23: Structure des encours des crédits aux AMC de JAIDA 2020-2022	56
Tableau 24: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2020-2022.....	56
Tableau 25: Evolution de la part de marché de JAIDA par AMC 2020-2022.....	57
Tableau 26: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2020-2022.....	57
Tableau 27: Evolution des parts de marché de JAIDA 2020-2022	58
Tableau 28: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2020-2022.....	59
Tableau 29: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2020-2022	68
Tableau 30: Evolution des indicateurs environnementaux de JAIDA 2020-2022	69
Tableau 31: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2020-2022	71
Tableau 32: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2020-2022	72
Tableau 33: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2020-2022	72
Tableau 34: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2020-2022.....	72
Tableau 35: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2020-2022.....	72
Tableau 36: Evolution des investissements de JAIDA 2020-2022.....	75
Tableau 37: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2020- 2022	77
Tableau 38: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2020 - 2022	78
Tableau 39: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2020-2022	88
Tableau 40: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022	88
Tableau 41: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2020-2022	89
Tableau 42: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022	89
Tableau 43: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2020-2022	90
Tableau 44: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2020-2022	90
Tableau 45: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2020-2022	91
Tableau 46: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2020-2022	91
Tableau 47: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2020-2022	92
Tableau 48: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2020-2022	93
Tableau 49: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2020-2022	93
Tableau 50: Evolution du résultat courant de JAIDA 2020-2022	94
Tableau 51: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2020-2022	95
Tableau 52: Evolution du résultat net de JAIDA 2020-2022	95
Tableau 53: Evolution du bilan de JAIDA 2020-2022.....	96
Tableau 54: Evolution de l'encours des crédits de JAIDA 2020-2022	98
Tableau 55: Evolution des créances de JAIDA 2020-2022	98
Tableau 56: Evolution des actifs divers de JAIDA 2020-2022	98
Tableau 57: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2020-2022	99
Tableau 58: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2020-2022	100
Tableau 59: Evolution des passifs divers de JAIDA 2020-2022	100
Tableau 60: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2020-2022	101
Tableau 61: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2020-2022	102
Tableau 62: Evolution du coût du risque de JAIDA 2020-2022.....	103
Tableau 63: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2020-2022	103
Tableau 64: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2020-2022.....	103
Tableau 65: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2020-2022.....	104

Tableau 66: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2020-2022	105
Tableau 67: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2020-2022	106

PARTIE XII. ANNEXES

XI.1. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2022-.pdf>

2021 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2021.pdf>

2020 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2020.pdf>

XI.2. COMMUNICATION FINANCIERE

Publication comptes trimestriels T2 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Communique-de-presse-T2-2023.pdf>

Publication comptes trimestriels T1 2023 : https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/07/IF_T1-2023.pdf

Publication comptes annuels 2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2022.pdf>

Publication comptes annuels 2021 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2021.pdf>

Publication comptes annuels 2020 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2020.pdf>

XI.3. STATUTS

Liens vers les statuts de Jaida : <https://jaida.ma/file-document-statutsjaida/>